

ÉTOFFE DU PAYS

Enregistré conformément à l'acte du Parlement du Canada,
l'an 1907, par Henri-Gaston de Montigny,
au ministère de l'Agriculture.

HENRI-GASTON DE MONTIGNY

ÉTOFFE DU PAYS

Études d'économie politique canadienne



Ceci n'est point un ouvrage de charlatan. Il ne donne pas les moyens de s'enrichir : il se borne à les indiquer.

JEAN-BAPTISTE SAY.



MONTREAL :
DEOM-FRERES, LIBRAIRES-EDITEURS
1877, rue Sainte-Catherine

1901

A LA MÉMOIRE

de

BENJAMIN - ANTOINE TESTARD DE MONTIGNY

*Chevalier de l'Ordre Militaire de
Pie IX, ancien recorder de la Cité
de Montréal,*

MON PÈRE,

décédé le 15 août 1899.

Il a aimé son pays—et l'a prouvé.

ENVOI

J'adresse mon livre aux jeunes.

Et par jeunes, j'entends ceux qui commencent seulement à se familiariser avec la vie sociale, et ceux qui, parce que le front s'argente de cheveux blancs, n'ont pas cessé de garder, pour la patrie canadienne, l'amour d'un cœur de vingt ans.

Mon but, faut-il le dire, n'est pas d'imposer des opinions toutes faites et des vues personnelles, mais bien de donner un objectif attrayant à la curiosité publique ; stimuler, chez mes compatriotes, le désir de mieux connaître les richesses naturelles du Dominion, et, par suite, provoquer des discussions, des recherches, des polémiques et des études.

Notre pays, pour être aimé, ne demande qu'à se faire mieux connaître.

Je voudrais qu'à l'avenir, on se chamaillât sur des questions d'économie canadienne comme on le fait aujourd'hui, assez couramment, à propos de calembredaines.

Et, encore que j'estime fort la modestie, je ne manquerais pas d'être tout fier si mon travail pouvait concourir, pour quelque minime proportion que ce puisse être, à réaliser cette transformation.

G. de M.

ETOFFE DU PAYS

DIVISIONS DE L'OUVRAGE

PRÉFACE

Thèse — L'agriculture synthétisant les ressources naturelles dont dispose l'humanité pour parvenir au bien-être, la question agraire est celle qui s'impose le plus directement à l'attention des économistes.

Par malheur, la politique canadienne ne s'occupe guère efficacement du cultivateur, parce que nous ignorons couramment le Canada.

I.—LE PASSÉ

FORÊTS, COLONS, CULTIVATEUR

Thèse—Encore qu'elle soit synthétique, l'agriculture au Canada n'en demeure pas moins subordonnée logiquement à la colonisation, parce que le défricheur, chez nous, doit logiquement précéder le laboureur.

Malheureusement, nos forêts appartiennent plutôt aux marchands de bois de l'étranger qu'aux simples colons canadiens, et ceux-ci sont systématiquement boycottés par nos institutions politiques.

De cette anomalie sont nés différents désordres qui nous mettent en présence d'une *question sociale* des plus sérieuses.

L'agriculture proprement dite n'a pas été mieux traitée, du reste, car notre politique n'a jusqu'ici guère consisté qu'à favoriser un système d'exportation plus profitable aux compagnies de navigation qu'au paysan canadien, et cette conduite nous a fait négliger une foule d'industries dont le développement normal aurait

pourtant permis au Canada de se pourvoir à domicile au lieu de recourir à l'étranger pour se procurer les denrées les plus indispensables à son bien-être.

II.—L'AVENIR

AGRICULTURE, COLONISATION

Thèse—L'Agriculture étant à la fois intensive et extensive, l'économiste doit s'efforcer: 1. de vulgariser l'enseignement qui permet au cultivateur de retirer d'un territoire donné les plus grands bénéfices possibles; 2. de faciliter aux colons l'accès des terres nouvelles.

Ligne de conduite à suivre pour vulgariser cet enseignement technique au Canada.

Industries possibles.

Obstacles à supprimer pour assurer le succès de la colonisation.

Projet de colonisation basé sur les principes de l'association coopérative.

CONCLUSION

Thèse — NOUS D'ABORD ! Tel est le programme économique qui s'impose, aujourd'hui plus que jamais, à toutes les provinces du Dominion et qui, en dirigeant vers un but unique les aspirations de tous les Canadiens, demeure le plus susceptible de faire se réaliser, entre les mêmes provinces, une grande union coopérative nécessaire à la prospérité politique et sociale de la patrie canadienne.

PRÉFACE

PRÉFACE

La Question

La vraie, la seule question sociale est
la question agraire, la question du sol ;
toutes les autres dépendent de celle-là.

BENOIT MALON.

Dans sa fable des *Membres et de l'Estomac*, le bon La Fontaine, toujours moderne, parce que l'esprit ne vieillit pas, a résumé tout un traité d'économie politique dont chacun peut tirer parti pour remonter à différents principes oubliés ; et convaincu qu'on ne s'ennuiera pas à relire ce petit drame, je me permets de le transcrire avant de pénétrer dans le vif :

Je devais par la royauté
Avoir commencé mon ouvrage ;
A la voir d'un certain côté
Messer Gaster en est l'image (1)

S'il a quelque besoin, tout le corps s'en ressent,
De travailler pour lui, les membres se lassant,
Chacun d'eux résolu de vivre en gentilhomme,
Sans rien faire, alléguant l'exemple de Gaster.

(1) Messer Gaster : l'estomac (*Note de La Fontaine*).

" Il faudrait, disaient-ils, sans nous qu'il vécut d'air,
 " Nous suons, nous peinons comme bêtes de somme,
 " Et pour qui? Pour lui seul : nous n'en profitons pas,
 " Chômons : c'est un métier qu'il veut nous faire
 [apprendre.

Ainsi dit, ainsi fait ! Les mains cessent de prendre,
 Les bras d'agir, les jambes de marcher :
 Tous dirent à Gaster qu'il en allait chercher.
 Ce leur fut une erreur dont ils se repentirent :
 Bientôt les pauvres gens tombèrent en langueur,
 Il ne se forma plus de nouveau sang au cœur,
 Chaque membre en souffrit ; les forces se perdirent
 Par ce moyen, les mutins virent
 Que celui qu'ils croyaient oisif et paresseux,
 A l'intérêt commun contribuait plus qu'eux.

Ceci peut s'appliquer à la grandeur royale :
 Elle reçoit et donne, et la part est égale.
 Tout travaille pour elle, et réciproquement
 Tout tire d'elle l'aliment

Elle fait subsister l'artisan de ses peines,
 Enrichit le marchand, gage le magistrat,
 Maintient le laboureur, donne paye au soldat,
 Distribue en cent lieux ses grâces souveraines,
 Entretient seule tout l'État.

(*La Fontaine* : livre III, fable 2.)

On ne saurait mieux décrire la solidarité
 qui relie ensemble toutes les classes so-
 ciales et faire comprendre que le concours si-
 multané des petits et des grands est indispen-
 sable au bien-être de l'humanité toute entière.

Mais, écrivant presque sous le regard d'un
 roi qui disait volontiers : *L'Etat c'est moi !*
 La Fontaine n'a pu résister aux idées de son

époque et crut bien faire en attribuant à la royauté même, c'est-à-dire au gouvernement, le rôle de l'estomac.

C'est une confusion qu'il faut se hâter d'autant plus de signaler qu'elle s'est perpétuée jusqu'à nous, et qu'en un siècle aux tendances pourtant démocratiques, les gouvernements persistent encore à se croire le centre naturel de toute la société.

La royauté n'est *l'estomac* du monde qu'en autant qu'elle personnifie elle-même l'Humanité ; et la philosophie moderne, d'accord avec toutes les morales, reconnaît que le Peuple est le Roi des rois.

Le peuple est donc la fin parce qu'il est le principe de l'univers économique.

Or quel est le premier droit du peuple ?—Le droit de vivre.

Quel est le moyen dont dispose le peuple pour vivre ? Le travail.

Quel est le domaine où s'exerce le travail humain ? La terre.

Le travail de la terre, c'est-à-dire l'agriculture, dont le commerce et l'industrie ne sont que des ramifications, constitue donc la synthèse où se concentrent et se renouvellent les énergies de l'Humanité.

Le gouvernement n'est donc que la *tête* de l'unité sociale et s'il est vrai que la tête soit indispensable au corps vivant, il est non moins vrai

que le cerveau dépend du cœur puisqu'il se renouvelle aux dépens du sang.

Et cette rectification nous permet de définir le véritable rôle de l'agriculture en économie politique.

Elle est, en effet, le grand laboratoire où le travail humain devient du sang, c'est-à-dire de la richesse, qui circule dans tout l'organisme et qui donne au regard sa limpidité, sa musculature aux membres et sa vigueur au cerveau ; sa récompense au savant, son stimulant aux industries et sa raison d'être à l'Etat.

Tout tire d'elle l'aliment ;
 Elle fait subsister l'artisan de ses peines,
 Enrichit le marchand, gage le magistrat,
 Maintient le laboureur, donne paye au soldat,
 Distribue en cent lieux ses grâces souveraines,
 Entretient seule tout l'Etat.

Mais que, pris d'ingratitude, le cerveau, les bras et le reste, c'est-à-dire les gouvernements, le commerce, l'industrie, etc., se révoltent contre l'agriculture en la laissant, à sa guise, se tirer d'affaire, et nous verrons bientôt les symptômes caractéristiques de tous les malaises s'abattre sur le monde économique et provoquer des désordres qui, pour être dissemblables, ne se rattacheront pas moins au même principe : le délabrement de l'estomac : le marasme de l'agriculture.

Et cette vérité, pour banale qu'elle puisse sembler de prime abord, est beaucoup plus universelle qu'on ne le croit couramment.

Les progrès de la médecine contemporaine, en effet, tendent de plus en plus à constater que les maladies les plus étrangement disparates se rattachent plus ou moins directement au fonctionnement de l'appareil digestif et que, pour se manifester aux antipodes de la charpente humaine, la xérasie, par exemple, et la podagre viennent de l'estomac par la digestion, c'est-à-dire par le sang.

Les maladies causées par les variations climatiques elles-mêmes, toux, bronchites, catarrhes, etc., ne s'implantent bien dans l'appareil respiratoire qu'en autant que celui-ci reçoit du cœur un sang trop peu robuste pour réagir contre le mal.

Autrement, dans la ville de Montréal, par exemple, la saute brusque du baromètre qui communique le rhume à cinq mille personnes n'aurait aucune raison de ne pas le communiquer à toute la population. Les microbes eux-mêmes ne s'acclimatent bien dans l'organisme qu'en autant qu'ils y rencontrent des foyers propices à leur acclimatation ; et ces foyers, qui n'existent pas normalement dans le corps humain, ne se multiplient eux-mêmes qu'autant que la digestion n'est pas assez régulièrement faite pour fournir au sang l'énergie de chasser

de l'organisme les acides putrides où prospèrent les microbes.

En conséquence, le médecin qui, au temps du joyeux Molière, n'avait qu'une pilule pour traiter toutes les maladies n'était peut-être pas aussi toqué que Molière lui-même l'insinuait, et, si la pilule ne valait rien, le principe n'était pas mauvais.

Je ne serais donc pas surpris—attendu que l'impossible ne s'admet plus—d'apprendre, un beau matin, qu'il n'existe effectivement qu'un seul remède réellement efficace contre toutes les maladies, parce que celles-ci ne proviennent elles-mêmes que d'une maladie-synthèse—mystérieuse encore autant que l'humanité même, vieille peut-être autant que l'humanité, fortifiée par soixante siècles d'atavisme et de complications, mais qui peut naturellement guérir puisque, la génération spontanée n'étant pas admissible, tout provient d'un principe et qu'en supprimant la cause, on supprime ses effets.

La science humaine, qu'elle s'appelle médecine, astronomie, physique, chimie, musique ou philosophie, doit en effet se résumer toute en la formule suivante : 2 plus 2 égalent 4 : $2 \times 2 = 4$.

Le reste n'est que verbige, " humbug " et déception.

Mais laissons au médecin des études qui, pour être attrayantes, ne nous intéressent ici qu'indirectement et revenons à notre propre malade, c'est-à-dire à l'agriculture.

Elle aussi donc est une synthèse, et de son fonctionnement normal dépend le bien-être économique de la société.

Et puisque que la tranquillité de l'État relève elle-même de la prospérité nationale, on peut en conclure qu'un gouvernement peut d'autant plus sûrement se garer des sautes de popularité qu'il s'efforce mieux, par une législation et des institutions intelligentes, de faire fleurir l'agriculture en ses domaines.

Celle-ci souffre-t-elle, au contraire, rois et prolétaires s'en ressentent ; et si l'on néglige d'apporter un remède efficace, on peut s'attendre à toutes les désorganisations : la richesse mal répartie s'accumule dans les organes secondaires ; le déséquilibre des énergies s'accentue ; les foyers de corruption, de mécontentement et de colère bilieuse se multiplient, et pour peu que les théoriciens veuillent profiter de ces milieux propices pour y semer les germes de leurs projets subversifs, nous verrons bientôt tout le corps social s'enfièvre et traverser des crises dont plusieurs l'affaibliront et dont la dernière tuera.

Voyez l'histoire : Hébreux, Phéniciens, Carthaginois, Perses, Hindous, Romains, qu'importe, on retrouve partout le même phénomène : les peuples heureux et puissants furent ceux qui faisaient reposer leur bonheur et leur puissance sur la prospérité normale des labou-

reurs et l'ère des crises, des révolutions, des guerres civiles, des agonies, des capitulations et des décrépitudes a commencé pour eux au jour où, pour un motif ou pour un autre, l'agriculture a cessé d'être la source de leur existence économique et politique.

Les peuples à base de manufactures et de comptoirs de commerce meurent généralement vite et violemment.

La Chine elle-même demeure un vivant exemple de cette vérité transcendente, et c'est dans la sagesse de ses lois agricoles qu'il faut chercher le secret de sa merveilleuse vitalité.

J'ajoute que si la Chine, en s'ouvrant de plus en plus aux envahissements de l'Occident, pouvait, en s'assimilant nos mœurs et nos croyances, se garder de certaines innovations meurtrières et conserver ses propres institutions économiques, elle dépasserait probablement toutes les nations du monde, non-seulement en richesse, mais en civilisation.

Il existe donc une relation manifeste entre la situation politique et la situation agricole d'un peuple, et la généralisation de ce phénomène qu'on retrouve à toutes les pages de l'histoire nous démontre que nous sommes en présence d'une vérité fondamentale.

L'avenir économique, et par conséquent, la sécurité politique du Dominion, dépendent donc logiquement des mesures que nous adopterons

soit pour ouvrir de nouveaux horizons à nos classes agricoles, soit pour faire peser plus lourdement encore sur leurs épaules le joug de notre insouciance ou de notre mauvaise volonté.

A ce point de vue, la question n'intéresse donc pas seulement les cultivateurs, les départements ou les cercles agricoles, mais encore tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, escomptent l'avenir du Dominion et laissent s'étayer sur le bien-être de la nation la sécurité de leurs fortunes personnelles—marchands dont les transactions reposent sur la valeur des produits négociables ; industries manufacturières dont le travail dégénère en surproduction si les populations sont trop indigentes pour constituer une clientèle rémunératrice ; compagnies de transport dont les opérations dépendent de la multiplicité des échanges ; banques et comptoirs dont les spéculations décroîtront si la circulation des capitaux est anormale, etc.

J'ajoute que cette question doit tout particulièrement intéresser les *classes dirigeantes*, parce que celles-ci tendent de plus en plus à se constituer en oligarchie politique hors de laquelle les législatures se hasardent de moins en moins à choisir les hommes d'état et qu'il faut, en conséquence, que cette oligarchie, sous peine de devenir paperassière, tyrannique et meurtrière, ne méconnaisse aucune des questions qui peuvent affecter la fortune du pays.

Or, après avoir, en amateur, suivi les phases des dernières luttes électorales, je me suis, avec bien d'autres, convaincu d'une chose : c'est que, dans les différents programmes énoncés par les tribuns du husting, le pays proprement dit n'a qu'une part étonnamment restreinte et que cette part est avaricieusement faite de lieux communs, et d'aperçus à jamais irréalisables.

Hors de là, rien ; et les exceptions, pour admirables qu'elles soient, sont assez rares pour qu'on puisse négliger de les faire entrer en ligne de compte.

Un des caractères de ces différents programmes—chaque orateur en traîne souvent trois ou quatre—c'est le négatif : on ne dit pas ce que personnellement on compte faire pour le peuple : —on n'en sait trop rien—on se contente de démolir l'adversaire, d'ameuter contre lui les préjugés ou les passions des foules, de lui forger un *pedegree* digne de la corde et d'en faire une bête noire qu'on ne voudrait pas rencontrer au coin d'un bois.

Ajoutons au plat une merveilleuse surabondance d'épices, de gros mots, d'injures, d'invectives, de provocations, de coq-à-l'âne, de démentis, de roublardises et d'*engueulades* et, ma foi ! nous aurons un salmigondis qui ne sera pas vulgaire.

Or cette pénurie de notions positives, dont la

discussion pourrait du moins instruire, provient, disons-le carrément, de ce que les hustings sont de plus exclusivement réservés aux professions libérales, et plus particulièrement encore aux avocats.

Et ça se conçoit.

Elevés, en effet, dans les collèges en compagnie du vieil Homère, du pater *Æneas* et des racines cubiques, puis abandonnés à quatre ans d'une joyeuse cléricature, puis séquestrés dans des bureaux où la nécessité les enlace à quelque abrutissante et mécanique besogne de copistes ; absorbés ensuite par la préparation des plaidoiries et autres entreprises professionnelles, les défenseurs de la veuve et de l'orphelin modernes n'ont guère le loisir de frayer avec le peuple pour étudier ses besoins véritables non plus que le temps de s'adonner à de longues recherches susceptibles de les renseigner.

A la Chambre, les députés de cette catégorie, fatalement exclus de certaines discussions, n'osent qu'exceptionnellement se risquer à trancher dans le vif et concentrent leur énergie dans l'analyse académique des mots — ils plaident.

Or, cette inexpérience, en paralysant l'initiative personnelle, nuit redoutablement à l'indépendance de caractère qui devrait distinguer un représentant du peuple et constitue la principale raison d'être des groupements, des fac-

tions et des clans : le député qui ne sait trop ce qu'il veut, est naturellement porté à vouloir comme les autres, à faire comme les autres, à voter comme les autres, et à subir, comme les autres, toutes les servitudes qui s'appesantissent sur ce qu'on appelle communément *les moutons*.

Et chacun sait qu'au parlement comme un peu partout, les moutons peuvent très bien, sous la direction de deux ou trois bergers, constituer un troupeau spontanément disposé à se laisser *manger la laine sur le dos*.

Seul, un homme qui connaît son pays peut savoir ce qui convient exactement à son pays, s'appuyer sur des principes qui soient à lui, *avoir la tête dure* et s'exempter d'accepter des idées toutes couvées d'avance.

Quant aux aveugles, ils ont besoin d'un guide et ce guide pourra, quand il le voudra, les conduire dans un casse-cou.

S'il était donc loisible de retrancher du *Hansard* tout ce que cet infortuné recueil contient de déclamations platoniques, de dissertations doctorales, de cheveux coupés en quatre, de chicaneries professionnelles et de pathos frelaté, le pays ne serait pas obligé parfois de payer un salaire supplémentaire de \$200 à chacun des traducteurs chargés de remanier cette littérature intempestive, et je me demande si cette amputation pourrait retarder les eaux

bleues du Saint-Laurent dans leur monotone acheminement vers l'amertume de l'Atlantique.

Si donc il faut que les classes dirigeantes continuent à accaparer les chambres au détriment des autres classes de la société canadienne—et cet accaparement n'est pas nécessairement une décadence, puisque le patriotisme peut être d'autant plus efficace qu'il est plus éclairé—il est éminemment désirable de voir du même coup les classes dirigeantes s'adonner régulièrement à l'étude des questions économiques et reconnaître que le diplôme d'avocat n'est pas nécessairement un mandat de député.

La mission du légiste, en effet, n'est plus du tout celle du législateur.

L'un et l'autre, je le veux bien, se complètent, mais ne saurait indifféremment se substituer l'un à l'autre.

Le premier prend une loi toute faite et l'interprète ;

Le second constate un abus et s'efforce d'y remédier par une loi ;

Le travail du premier est un travail d'analyse et de compilation,

Le travail du second est un travail d'expérience et d'observation.

L'un cherche à découvrir le sens le plus équitable d'une loi existante ;

L'autre cherche à créer une loi susceptible d'assurer le plus équitablement la jouissance d'un droit ou d'une liberté.

L'un doit être légal ;

L'autre doit rester légitime.

La différence qui les sépare l'un et l'autre est donc celle qui sépare la légalité et la légitimité.

Un avocat peut donc devenir un jurisconsulte distingué sans connaître les ressources économiques de son pays et personne, tant qu'il demeure dans les limites de sa profession, ne saurait lui reprocher d'ignorer ce qui ne l'intéresse pas directement ; mais du jour où il s'adonne à la politique, ce légiste doit reconnaître que de nouveaux horizons s'ouvrent à son intelligence et que, la politique, en autant qu'elle est la science d'assurer la prospérité nationale, doit être assise sur une parfaite connaissance des aptitudes et des ressources du pays, des abus qui paralysent le progrès économique et des méthodes les plus susceptibles d'assurer au monde du travail la jouissance des prérogatives que lui reconnaissent toutes les morales et toutes les philosophies.

His positis, pénétrons dans le vif en espérant qu'on ne m'en voudra pas trop d'exprimer les choses telles que je les conçois.

Au reste, je ne blâme pas : je constate.

Le mal n'est pas d'ignorer, mais de négliger d'apprendre.

LE PASSÉ

FORÊTS—COLONS—CULTIVATEURS

I.—FORÊTS

Le capitalisme, considéré comme anti-social, est l'accaparement des profits qui reviennent équitablement aux travailleurs.

Ce désordre économique existe au Canada tout aussi bien, sinon plus formidablement, que dans les autres pays et s'y manifeste avec une intensité d'autant plus meurtrière que ses progrès, chez nous, ne profitent guère qu'aux étrangers.

Interrogez, en effet, les statistiques, et vous verrez qu'actuellement, toutes les forces vives de la nation sont entre les mains de compagnies à dividendes formidables et sous le contrôle à peu près exclusif du capitalisme exotique.

Chemins de fer et compagnies de navigation, pêcheries et pouvoirs d'eau, mines et grandes manufactures, banques et sociétés d'assurances sont autant de canaux par où s'écoulent nos épargnes et les bénéfices réalisés par ces organisations, au lieu de demeurer au pays pour concourir au bien-être des populations canadiennes, s'en vont encombrer les coffres des millionnaires de New-York, de Londres, de Liverpool ou de Chicago.

Et s'il fallait confronter le chiffre de nos transactions avec les millions qui restent en possession des Canadiens proprement dits, nous

serions ébahis de voir combien les Canadiens sont pauvres et dépouillés.

Or, toutes ces entreprises dont nous ne profitons qu'à nos dépens et par ricochet, c'est-à-dire en autant que nous concourons comme intermédiaires ou vulgaires manœuvres à cet expatriement de la fortune nationale, se sont implantées à la faveur de nos condescendances politiques et doivent leurs plantureuses recettes aux concessions que leur ont accordées galamment des législatures imprévoyantes ou complaisantes.

Nous subissons déplorablement, sous ce rapport, les fautes du passé et l'avenir a plus que le devoir d'édifier : il lui faut encore réparer.

Je ne blâme pas le passé : son histoire a des pages glorieuses et ce serait ingratitude que de méconnaître ce qu'il a fait pour la patrie canadienne.

Aux prises avec les préjugés, les passions et les rancunes léguées par un régime d'oligarchie, de coups de bottes et d'intrigues, il a loyalement affronté toutes les tempêtes et surmonté beaucoup d'obstacles — et s'il y eut des défections, ce n'est pas à moi qu'il incombe de les signaler.

Mais, quelque embarrassée qu'ait été la situation, quelle qu'ait été la bonne volonté personnelle de ceux qui ont laissé faire et quelles que soient les circonstances atténuantes qu'on puisse

équitablement évoquer pour les exonérer—les faits subsistent.

Et nous ne pouvons, ici, qu'envisager les faits parce qu'eux seuls, bien que nés de l'Idée, mènent au triomphe ou conduisent au désastre.

Tandis que les nations les plus civilisées comme les plus rudimentaires, que les économistes les plus intransigeants comme les plus libéraux reconnaissent unanimement que les empiètements de l'exotisme ne doivent être tolérés qu'en autant qu'ils favorisent ou tout au moins n'entravent pas les aspirations légitimes de la nation, nous avons donc, par un bizarre renversement des termes de cet axiome, adopté l'habitude de mettre nos institutions au service de l'exotisme et de ne permettre à la nation proprement dite de ne manifester ses aspirations qu'en autant que ces aspirations, pourtant nationales, ne viennent pas contrecarrer les ambitions de l'étranger.

Et par étranger, disons-le une fois pour toutes, j'entends l'Anglais tout autant que l'Américain, tout autant que l'Allemand, le Belge ou l'Espagnol, en un mot, tous ceux qui, comme individus,—spéculateurs ou commerçants, exportateurs ou manufacturiers, songent à leurs affaires avant de songer aux nôtres—de même que, par Canadiens, j'entends les Irlandais, les Ecossais, les Anglais, les Français et les autres pour qui le Dominion est devenu le *home sweet home* et qui,

tout en gardant à leur pays d'origine l'affection d'un cœur généreux, connaissent suffisamment les principes du *fair play* pour admettre que le Canada, comme pays, doit songer à ses intérêts nationaux avant de songer à ceux des autres nations.

Il ne s'agit donc pas, ici, d'une question de loyalisme ou de sympathie, mais d'une question de *business*.

Or, l'argent n'a pas de race et sa répartition ne relève que de l'équité.

Puis donc que la charité bien ordonnée commence à domicile, j'en conclus que la politique canadienne doit se résumer en deux mots : *nous d'abord*. Et j'ajoute que les partis, quelle que soit l'école à laquelle ils ont dit appartenir, ont manqué au premier de leurs devoirs politiques s'ils ont méconnu cette vérité.

Mais je ne m'attarderai pas à répéter que cet accaparement progressif, que cette aliénation systématique est essentiellement ruineuse ; qu'elle repose sur un raisonnement mal équilibré : qu'elle frustre, dans leurs espérances les plus légitimes, des compatriotes éminemment dignes d'être encouragés et qu'elle paralyse les grandes aspirations nationales en nous reléguant au rang des ilotes :—je veux seulement, en quelques pages rapides, signaler un genre d'exploitation qui dure déjà depuis des années nombreuses et dont nous ressentirons de plus en plus les redou-

tables contre-coups, si nous ne nous hâtons de réparer les bévues commises : je veux parler de la liberté sans contrôle avec laquelle le capitalisme a pu s'emparer de nos splendides forêts canadiennes pour en soutirer des millions et des millions de dollars et priver ainsi les provinces du Dominion d'une des sources les plus fécondes de leur richesse et de leur prospérité.

Et j'aborde d'autant plus volontiers ce sujet qu'il constitue en quelque sorte la clef de voûte de toute notre économie nationale : car, s'il est vrai que le Canada soit un pays agricole, il est non moins vrai qu'en un pays comme le nôtre, le défricheur doit devancer le laboureur. On évalue donc, annuellement, à \$25,000,000 les bois de toutes les essences qui, depuis cent ans, ont été arrachés de nos forêts pour alimenter les marchés étrangers—soit une somme approximative de deux ou trois milliards que nous avons laissé disparaître de la circulation canadienne, et c'est à peine si les droits prélevés de ce chef ont pu suffire à défrayer les dépenses qu'occasionne ce qu'on appelle euphoniement l'administration de nos terres bois.

Et bien qu'en 1891 on évaluait encore à 799,000,000 d'acres la superficie des forêts du Dominion et, que, soumises à des réglementations civilisées, ces immenses domaines pouvaient encore représenter alors un capital national de seize à vingt milliards, on estime au-

jourd'hui que ces réserves n'ont pu résister à tous les pillages qu'elles ont dû subir et que bientôt les forêts les plus inépuisables du monde seront irrémédiablement ruinées. Et c'est ainsi que, dès 1895, M. Geo. Johnson, dans un rapport sur la richesse forestière du Canada, jetait le cri d'alarme et, d'une foule d'observations judicieuses, tirait la conclusion suivante :

“ Nous sommes peu éloignés du temps où, à l'exception de l'épinette, le Canada cessera d'être un pays exportateur de bois. (1)

De son côté, en 1890, M. J. X. Perreault, qui alors était secrétaire de l'Association forestière de la province de Québec, disait :

“ Au moment où la destruction systématique des forêts de l'Etat est en pleine opération, et que, déjà, on prévoit l'époque fatale où la Province de Québec sera dépouillée de ses essences forestières les plus précieuses, il est urgent qu'un dernier appel soit fait au patriotisme des hommes qui nous gouvernent pour mettre un terme au vandalisme sans nom dont nous sommes tous les jours témoins.

“ Depuis un demi-siècle surtout, on peut dire que le domaine public a été au pillage avec le concours inconscient de l'Etat. Ce qui cons-

(1) *Annexe au rapport du ministre de l'Agriculture pour 1894. Rapport sur la richesse forestière du Canada, Ottawa, 1895.*

“ titnait autrefois le plus beau domaine fores-
“ tier du monde à été jeté en pâture à l'incurie
“ et au gaspillage des marchands de bois qui,
“ non contents de se faire des fortunes colossa-
“ les au détriment de la Province, ont tout cou-
“ pé et détruit, sans préoccupation pour l'ave-
“ nir. (1)

Mais, en dépit des avertissemets les plus autorisés et des sollicitations les plus patriotiques, l'œuvre d'anéantissement s'est continuée sans parvenir à émouvoir les législatures et nous avons commencé, depuis quelques années, à recueillir les fruits de cette impolitique insouciance.

Et c'est ainsi que l'an dernier (1900), il n'est pas descendu un seul radeau de bois de pin à Ottawa, alors que, jadis, l'arrivée des *cajeux* était tout un événement pour Bytown.

On en conclut que le bois de pin de commerce est disparu de nos forêts canadiennes et que le peu qui en reste, de qualité inférieure, aura bientôt de la peine à suffire à la consommation domestique.

Il en est d'ailleurs ainsi de beaucoup d'autres essences.

Déjà même, dans plus d'une région, la cherté du bois cause de légitimes inquiétudes et je

(1) Mémoire sur la mise en coupe réglée du domaine forestier de la Province de Québec, J. X. Perreault, 1890.

lisais récemment, à ce propos, un fait-divers qui, pour sembler banal, ne manque pas d'être suggestif—le voici :

“ Sherbrooke, 12 novembre. — D'années en années, le bois marchand disparaît rapidement dans les Cantons de l'Est. Il reste encore de belles réserves forestières, mais sur les fermes d'un très grand nombre de cultivateurs, tout le bois vendable a été rasé et converti en billots et en bois de pulpe, pour l'exportation. Ce sont les États-Unis qui engloutissent la plus grande partie de nos belles forêts. Malheureusement, bien peu de colons se sont enrichis par la vente de leurs plus belles essences forestières. Le marchand de bois a retiré le meilleur profit de ce commerce au détriment, la plupart du temps, du véritable propriétaire du sol. Déjà, il se rencontre beaucoup de terres où les cultivateurs ne peuvent plus se procurer le bois de construction pour leur propre usage. Tout l'été, le bois de dimension s'est vendu un prix trop élevé pour la classe peu fortunée. C'est pour cette raison que plusieurs familles ouvrières ont remis à plus tard la construction de maisons sur des lots qu'elles possèdent.

(*Le Journal* : 13 novembre 1900.)

Ab uno disce omnes.

Or, on s'accorde à reconnaître que la destruc-

tion de nos forêts dépend de trois grandes causes auxquelles se rattachent d'autres motifs de moindre importance et ces causes sont : 1^o la consommation domestique ; 2^o le système défectueux de la concession des terres à bois, 3^o l'inefficacité des tarifs douaniers.

Le bois consommé au Canada même atteint annuellement le chiffre formidable de 1.432.051 100 pieds, évalué à \$55,996,384. (1)

Sans compter, en effet, ce que les incendies et les défrichements détruisent, les industries de la vannerie, de l'ébénisterie, de la menuiserie, de la sculpture, etc., demandent à la forêt leurs matières premières et, en 1891, la production de ces industries diverses atteignait la somme de \$120,000,000 (2).

Ajoutons encore les 75,000,000 de traverses utilisées par les chemins de fer du Dominion et

(1) Recensement 1891.

(2) Recensement 1891.—Pendant l'année finissant le 30 juin 1896, les marchands de bois ont accusé avoir coupé, dans la Province de Québec, 2,354,662 pièces de pin ; par étalon de 200 pieds 1.535.918 ; petits billots de pin, 1,496,874, c'est-à-dire 106,650,844 pieds. Ils ont en outre coupé 4,317,945 pièces d'épinettes et, par étalon de 200 pieds, 1.350.784 ; bois d'estacade, 4,351, c'est-à-dire 417,016 pieds ; pin blanc 30.698, c'est-à-dire 1,443,354 pieds cubes ; merisier, 1,296-40,785 pieds cubes ; cèdre, 4,193 cordes ; bois mou, 3,759 ; bois de pulpe, 1,778 cordes ; bois à fuseaux, 5,074 cordes ; traverses de chemins de fer,

dont la durée moyenne de sept ans nécessite un renouvellement annuel de plus de 10.000.000 de traverses qui coûtent la vie à 5.000.000 d'arbres environ ; ajoutons à cette consommation toute une forêt de poteaux télégraphiques et de perches de clôtures et quelques cent millions de quintaux de bois consacrés à la construction, au chauffage, à la fabrication de la pulpe, etc, et on constatera que la seule alimentation de nos marchés canadiens fait une fière trouée dans nos domaines.

Mais il est évident qu'avec une réglementation basée sur la logique, ces forêts pourraient surabondamment suffire aux besoins domestiques et constituer une source à peu près inépuisable de matières premières.

Il n'en est malheureusement pas ainsi et, indépendamment des gaspillages imputables à une insouciance qu'aucune réglementation n'en-

300.311 pièces ; bois à lattes, 109 cordes ; bardeaux, 3.082 caisses ; écorce de pruche, 202 cordes ; perches, 20.563 ; piquets, 14.877, poteaux télégraphiques, 1.550 pièces, etc.

Voilà ce qu'accusent les marchands de bois ; mais combien en est-il coupé par les particuliers ? combien en est-il brûlé et pour le chauffage domestique et pour le défrichement ?...

(*La colonisation au Nord de Montréal* ; Recorder B. A. T. de Montigny. Conférence au Congrès de Colonisation 1898.

trave efficacement, le système de location des limites à bois, tel qu'il est en vigueur depuis un temps immémorial dans la plupart des provinces, est peut-être plus meurtrier encore que les feux les plus épouvantables et les défrichements les plus stupides qu'il soit possible d'imaginer.

En louant une région forestière pour un nombre d'années déterminé, il est, en effet, évident que le marchand de bois a tout intérêt à extraire de sa *limite* la quantité la plus considérable de billots possible durant ses années de jouissance, et ce serait méconnaître la nature humaine que de croire ce locataire assez naïf pour négliger ses intérêts personnels au profit de ceux qui viendront après lui.

La loi, je le sais, lui en fait scrupuleusement la recommandation, mais, sur ce chapitre, la loi me semble délicieusement candide, car, après avoir pillé une première région, le *timberman* peut en louer une, cinq ou vingt autres et recommencer la sarabande.

Et c'est ainsi que les locataires de limites, après avoir enlevé tout le bois marchand de leur *concession* (pin, épinette, etc.) peuvent dans une seconde coupe, abattre tout le merisier susceptible de donner du bois carré ; puis dans une troisième coupe ; tout le bois franc qui peut servir au chauffage, puis enfin, dans une quatrième coupe, tout le bois qui peut se con-

vertir en pulpe ; si bien qu'après quatre ans, il ne restera plus, dans toute la région, qu'une forêt de broussailles et de branches sèches de plusieurs milles d'étendue et qui n'attendront qu'une étincelle pour flamber.

Et si la récolte n'est pas généralement aussi complète, il ne faut pas en attribuer le mérite aux lois, mais aux circonstances qui ne rendent pas toujours la chose profitable.

* * *

Une autre anomalie qui n'a pas concouru légèrement à nous ruiner au profit des étrangers, c'est le tarif douanier.

Les droits de sortie imposés sur nos bois non travaillés ont, en effet, été jusqu'ici tellement insignifiants qu'ils n'ont pu en ralentir le continuel exode, et cet état de choses a eu pour résultat naturel de paralyser, dans le Dominion, la création de nouvelles industries. (1)

(1) Le bois que nous avons, depuis un siècle, fourni à l'Angleterre s'élève, *grosso modo*, aux quantités suivantes :

De 1800 à 1820 (moyenne : 155,300 tonnes par année)	3,106,000 tonnes
De 1820 à 1850 (" " 680,408 " ")	20,412,240 " "
De 1850 à 1900 (" " 1,386,908 " ")	69,345,400 " "

Total..... 92,863,640 tonnes

En évaluant ce bois au minimum moyen de \$8.00 la tonne, ces ventes représentent la jolie somme de \$742,909,120.

Depuis la Confédération jusqu'à ce jour, les Etats-Unis ont, de leur côté, retiré en moyenne annuelle

Les étrangers viennent chercher chez nous le bois indispensable à leurs usines, à leurs chantiers, à leurs manufactures, etc., et nous sommes ensuite forcés de payer encore pour ramener ce bois au pays après sa transformation le tout, naturellement, à la grande satisfaction des intermédiaires, des chemins de fer et des compagnies de navigation.

Et c'est ainsi qu'en dépit de nos immenses forêts, nous importons encore, en 1891, pour \$20,000 de noir de fumée, pour \$50,000 de cendres et pour \$500,000 de bois divers, non compris les meubles et objets en bois fabriqués

une quantité de bois évalué à \$11,300,000, soit \$372,900,00, en 33 ans.

Ajoutons à ces exportations ce que nous expédions un peu partout, en Allemagne, en France, en Afrique, etc., et nous verrons que nous atteindrons facilement pour le dernier siècle le chiffre de trois ou quatre milliards.

—En 1897, la seule province de Québec exporte pour \$12,276,082 de bois.

Sur cette somme, il y a pour \$11,615,579 de bois non manufacturé, ne laissant, pour le bois manufacturé, que la bagatelle de \$660,503. (Statistique) Encore, faut-il sur cette dernière somme, affecter \$270,186 au bois de pulpe qui, pour avoir subi une première transformation, n'en demeure pas moins une matière première dont nous pourrions, nous-mêmes, si nous avions les manufactures voulues, nous servir pour en faire ce qu'en fait l'étranger.

—et c'est ainsi que, pendant la même année fiscale (1890-1891) nos importations d'articles en bois se sont montées à \$3,132,156, sans compter \$250,000 affectés à l'importation des écorces. (Recensement 1891.)

C'est ce qui peut s'appeler porter de l'eau dans le Saint-Laurent—et pourtant ce fut là notre politique nationale pendant un siècle.

II—COLONS

Interrogez maintenant les lois qui régissent la colonisation dans ces régions soumises à la haute et basse coupe, et vous verrez que ces lois ont été sensiblement inspirées par les marchands de bois eux-mêmes pour empêcher le colon d'entraver un pillage systématique et pour lui défendre d'occuper un lopin de terre avant que le fabricant de *billots* y ait récolté tout ce qui peut se transformer en dollars.

Les statuts et les règlements sont à la portée de tous : qu'on examine, et ceux-là qui savent lire, notamment entre les lignes, reconnaîtront qu'il existe, de ce côté, la plus savante conspiration qui se puisse tramer contre les véritables intérêts d'un peuple colonisateur. [REDACTED]

Consultez, d'autre part, ceux qui sont au courant de la colonisation dans la province et notamment dans le Nord de Montréal, et ils vous diront que, depuis la mort du vénérable curé Labelle, des Chapleau et des Mercier, c'est-à-dire depuis environ dix ans, il ne s'est pas créé un seul nouveau centre de colonisation dans cette immense région, malgré les 99,501,099 acres de terres qui s'y trouvent disponibles et malgré les éloges de toutes sortes qu'en ont fait les explorateurs les moins enthousiastes.

Les quelques paroisses créées dans cette région

par le curé Labelle, au Nomingue, à la Kiamica, à la Lièvre, ont pu voir leur petite population s'accroître de quelques rares recrues— mais rien de plus, et lorsque récemment des ouvriers de Montréal, groupés en société de colonisation, voulurent s'implanter dans le fertile canton Nantel pour y jeter les bases d'une paroisse nouvelle, on vit aussitôt les marchands de bois de la région évoquer des règlements autocratiques mais légaux et forcer ces nouveaux colons à délaisser leurs défrichements sans autre compensation que quelques misérables piastres qu'on leur jeta pour les empêcher de faire trop de *potin*.

Les agents des terres de la Couronne eux-mêmes sont enlacés dans le réseau des chinoiseries légales qui boycottent le défricheur, et ceux qui ne sont pas complètement sous la férule des marchands de bois ne peuvent que s'incliner devant un système administratif dont ils constatent, sans pouvoir y remédier, toute la savante inefficacité.

Croit-on que j'exagère ?

Voici, à ce propos, ce que, récemment, disait M. Odilon Desmarais, un des rares députés qui ait eu le loisir ou la patience d'étudier la question :

“ Il se passe des choses décourageantes.
“ Ainsi, par exemple, un pauvre colon qui n'a
“ souvent que sa hache pour tout avoir pénétre

“ dans les profondeurs de la forêt. Il abat
 “ quelques arbres pour se frayer une route,
 “ pour se construire un chantier. Il a l'idée de
 “ vendre le surplus du bois qui lui reste : il
 “ fait quelques billots, travaille ardemment et,
 “ de fait, les bénéfices qu'il pourrait retirer de
 “ cette vente sont à peine suffisants pour lui
 “ procurer quelques morceaux de pain. Mais
 “ l'agent du gouvernement, le marchand de bois
 “ arrivent et disent au colon :
 “ Arrêtez ! vous n'avez pas le droit de vendre
 “ ces billots ! “ Cet état de choses n'est-il pas
 “ suffisant pour décourager le plus enthousiaste
 “ des colons ? Il faudrait donc que la loi à ce
 “ sujet fut amendée et appliquée par des gens
 “ sensés.” (1)

Un autre abus non moins préjudiciable à la
 colonisation, c'est l'accaparement des terres par
 les spéculateurs, et voici ce qu'à ce propos
 disait *La Vérité* de Québec, le 15 septembre
 1881.

(1) M. Odilon Desmarais, M. P : discours prononcé
 en janvier 1900 au banquet annuel de la Société Mu-
 tuelle de Colonisation de la Province de Québec
 (*La Presse* : 1er janvier 1900.)

A cette description, M. Desmarais ajoutait : “ Le
 malheur est que, s'il y a un ministre de la colonisa-
 tion, il y a aussi un ministre des terres de la Cou-
 ronne. Les fonctions de ce dernier contrecarrent
 souvent les meilleures intentions du ministre de la
 colonisation. Ce sont deux forces qui tirent souvent
 en sens inverse.”

Je multiplie volontiers les citations parce qu'elles démontrent que les abus signalés ne sont pas de simples exceptions et encore moins des inventions.

“ Par spéculateurs, dit donc *La Vérité*, nous entendons ces hommes qui, n'ayant que l'amour du gain dans le cœur et nullement l'amour de leur pays, prennent des lots non avec l'intention de les défricher, d'y demeurer ou d'y mettre des colons, mais pour les garder sans y toucher jusqu'au jour où les travaux des véritables colons en auront augmenté considérablement la valeur. C'est un abus très grave qui se glisse dans tout nouvel établissement, que nous avons constaté nous-même en maint endroit, et qui met des entraves sérieuses à la colonisation.

“ Le calcul des spéculateurs est très simple. Un canton vient d'être arpenté et ouvert à la colonisation. Vite, ces messieurs s'emparent des meilleurs lots. Des colons de bonne foi viennent prendre des lots à côté des lots des spéculateurs, ils font des travaux considérables, travaux durs et pénibles : ils “ mangent de la misère ” comme on dit, pendant quatre ou cinq ans et, au bout de ce temps, ils ont donné beaucoup de valeur, non-seulement à leurs propres lots, mais aussi aux lots de leurs voisins, des spéculateurs qui n'ont pas fait abattre un seul arbre, qui n'ont absolument rien fait pour amé-

liorer leurs terres. C'est ainsi que les spéculateurs exploitent les sueurs des colons de bonne foi. Un lot qu'ils ont payé \$20 ou \$30, ils le vendent, au bout de cinq ans \$200 ou \$300, grâce au travail de colonisation pour lequel ils n'ont pas contribué pour un sou... Nous le savons, la loi défend cette spéculation, mais nous savons aussi qu'elle se pratique sur une vaste échelle dans un grand nombre de cantons nouveaux, dans tous, plus ou moins..... Pour que la colonisation marche, il faut, de la part des autorités, quelque chose de plus que de belles paroles d'encouragement, et quelques centaines de piastres dépensées plus ou moins mal à propos ; il faut des actes et des actes vigoureux. Il faut que la loi, qui est faite pour tout le monde, pour le riche comme pour le pauvre, pour le cultivateur comme pour le politicien, soit appliquée impartialement à tout le monde. (*La Vérité* : Québec, 15 sept. 1881.)

* * *

Un dernier détail : il est piquant le gouvernement vend nos forêts vierges moins cher aux marchands qu'il ne les vend aux colons après qu'elles ont subi un ou deux pillages.

Je prouve.

Dans une brochure ultra-officielle, publiée l'an dernier (1900) et intitulée "LA PROVINCE

DE QUÉBEC," publiée par le département de l'Agriculture, il est dit, page 45 :

.... "Une opération financière célèbre, faite aux enchères en 1868, comprenant la vente de 5664 milles carrés des terrains les plus richement boisés de l'Outaouais et du Saint-Maurice s'élevait à la somme de \$72,685, soit une moyenne de \$12.84 par mille. En mars 1898, à une vente présidée par le commissaire actuel, une concession de terrains, la plupart très éloignés et ne contenant qu'une étendue de 216 milles, était faite moyennant le somme de \$30,110, soit une moyenne de \$140 par mille." (Op. cit. p. 45)

La chose, on le constate, est citée comme un progrès et, de fait, c'en est un, car nous avons déjà vu des commissaires pousser la candeur jusqu'à vendre des *limites* au taux de QUATRE PIASTRES le mille carré (2 âcres pour un sou !)

Nous savons en outre que, eu égard aux entraves qui paralysent sa bonne volonté, le commissaire actuel n'aurait pu mieux faire et sa transaction de mars 1898 est effectivement un tour de force qui mérite des félicitations ; mais, nous savons aussi qu'en d'autres circonstances, probablement indépendantes de sa volonté mais réalisables, le même commissaire aurait pu faire mieux.

En calculant, en effet, qu'il existe environ huit lots de 100 âcres dans un mille carré, et en divisant par ce nombre 8 les \$140 obtenus pour un mille carré de forêt en mars 1898, on

constate que le marchand de bois ne paie son lot de 100 âcres qu'environ \$17.50 alors que le colon paie le même lot \$30 après que celui-ci a subi, de la part du premier possesseur, une ou deux razzias qui ne sont généralement pas banales.

—Mais, dira-t-on, le marchand de bois paie comptant !

Je le veux certes bien — mais le colon qui ne paie pas comptant paie à la Couronne un intérêt annuel de 6% : il a de plus le désavantage de ne pouvoir compter sur son lot que d'une façon très aléatoire et il suffit souvent d'une erreur commise par l'agent, d'une plainte plus ou moins solidement formulée par un marchand de bois, d'un malheur ou d'un accident incontrôlable pour qu'on le fasse déguerpir sans même l'indemniser des travaux qu'il a pu faire pour améliorer sa pseudo-propriété.

—Mais, dira-t-on, le marchand de bois achète généralement d'immenses étendues de terrains d'un seul coup.

Je le veux bien — mais, qu'on donne aux colons les mêmes chances, les mêmes prérogatives et les mêmes franchises qu'aux marchands de bois et pour un de ceux-ci qui achètera 50 milles carrés, vous verrez 500, 1000 et 5000 défricheurs s'éparpiller dans toutes les directions de la forêt et faire bientôt surgir une nouvelle province du sein des solitudes qui ne

profitent guère aujourd'hui qu'aux chasseurs d'épinette et de bois carré.

—Mais, dira-t-on toujours, le marchand, pour tout et chaque arbre qu'il enlève à nos forêts, paie une prime à la Couronne et la perception de ces droits ranime d'autant les finances de la Province.

Je le veux toujours bien et n'insisterai même pas sur la petitesse de l'argument parce qu'on sait assez couramment que le signe de piastre “\$” constitue, de nos jours, le plus bel ornement du blason des gouvernements et qu'au point de vue constitutionnel, le patriotisme n'est qu'une balançoire—mais, n'a-t-on donc jamais mis en regard, d'un côté, les maigres milliers que nous rapportent les droits de coupe et de l'autre tout ce que ravit à l'Etat l'exode des milliers de Canadiens que notre système colonial chasse vers l'exil ?

Et puis, si l'argent demeure si nécessaire qu'il faille lui sacrifier toute autre considération, qui empêcherait, pour se rattraper, de majorer le coût des lots qu'on offrirait au colon sous un régime réellement colonisateur ?

Pense-t-on qu'au jour où les monopoleurs de nos domaines forestiers auront été mis à la juste place qu'ils doivent occuper dans notre monde économique, qu'au jour où seront abolis les obstacles et brisées les entraves qui paralysent ses plus humbles ambitions, le défri-

cheur n'aimera pas mieux payer \$50 pour un lot boisé qui serait à lui plutôt que \$30 pour un lopin de terre où la rapacité de ses prédécesseurs a tout rafflé et d'où l'écornifleuse chinoiserie des règlements peut le chasser à tout instant ?

Mais cette majoration, même en de telles circonstances, est-elle si nécessaire qu'il faille y recourir et ne pourrait-on pas, en laissant au colon la faculté d'exploiter son bois, prélever sur cedit bois les mêmes droits qu'on impose aujourd'hui régulièrement au propriétaire de limites ?

Croit-on même que le Canadien, qui ne demande qu'à vivre loyalement et à se soustraire à la désespérance de n'être à jamais qu'un mercenaire, ne consentirait pas au besoin à partager au pair avec l'Etat les bénéfices qui s'accumulent exclusivement aujourd'hui dans les coffres du capitalisme exotique ?

Croit-on surtout que le gouvernement d'une province grande à elle seule comme un des grands états de l'Europe et dont le domaine forestier surpasse en superficie les domaines réunis de l'Allemagne et de l'Autriche, de la Hongrie, de la Norvège et de la France, ne devrait pas, au lieu de se rapetisser à brocanter des droits de coupe qui lui procurent à peine \$700,000 par année fiscale, adopter un système économique susceptible de rapporter des mil-

lions tout en favorisant les véritables propriétaires du territoire provincial ?

La richesse d'une nation réside-t-elle donc dans les milliards qu'on laisse naïvement sortir des frontières pour gaver les industries cosmopolites plutôt que dans les millions qu'une administration judicieuse pourrait développer dans ses propres domaines en généralisant l'opulence au sein de la patrie ?

Non ! nous avons été jusqu'ici payés de mots sonores mais vides ; nous avons été blagués, floués et roulés sur toute cette question de colonisation — et le fond de toute l'histoire se résume en peu de mots :

“ Il y eût bêtise quelque part ; et s'il n'y eut pas de bêtise, il y eût de la trahison ! ”

La sentence est cinglante : mais je n'en connais point d'autre.

Laissons donc aux vieilles époques d'un favoritisme hargueux, meurtrier et mesquin le soin de supporter le poids des responsabilités qu'a créées les anomalies que je signale ; laissons les ronces odorantes et les viornes, les lierres et les vignes vierges retomber sur les ruines accumulées par d'autres régimes comme un linceuil éternel où les étés piqueront des fleurs éphémères—les fleurs et le chatoiement des verdure renaissantes feront oublier la tristesse des ruines—et puis, songeons qu'il est lourdement temps de redevenir nous-mêmes

pour arracher de nos lois rajeunies et de nos institutions modernisées toutes les plantes nuisibles, parasites ou vénéneuses dont la présence paralyse l'épanouissement du bon froment vigoureux dans le terroir reconquis du pays canadien.

* * *

Car, la terre, qu'elle soit ou non boisée, doit appartenir à celui qui la travaille et, en saine économie politique, les législateurs auraient dû, après avoir pris les mesures que dicte la prudence, abandonner d'autant plus volontiers la forêt aux défricheurs que le pin de commerce a déjà, depuis moins de cinquante ans, subi trois ou quatre pillages dans tout le Dominion.

Et je n'hésite pas à croire qu'en règlementant la colonisation d'une façon rationnelle, en déterminant le colon à ne défricher que le tiers ou le quart de sa terre, en l'astreignant à garder, par intérêt, le reste en forêt et en vulgarisant les méthodes les plus sensées de sylviculture et d'exploitation forestière, le gouvernement aurait exactement adopté le moyen le plus économique, le plus rationnel et le plus pratique de sauver nos bois d'une destruction complète en même temps qu'il aurait assuré une source puissante de revenus aux populations de l'avenir.

Le colon d'aujourd'hui ne hait la forêt que

parce qu'il y voit un obstacle improductif ; mais il est incontestable qu'au jour où les lois et un système sylvicole intelligent lui permettront de compter sur les revenus de ses bois, il deviendra tout aussi soucieux de sauvegarder cette propriété qu'il est aujourd'hui soucieux d'empêcher les chevreuils de dévorer ses cultures d'avoine ou de sarrasin.

Dépouillée, au contraire, de tout son bois marchand, frappé d'un droit d'occupation relativement inabordable et soumise à des lois restrictives qui enlèvent au défricheur tous les profits de son travail, la forêt ne peut aujourd'hui faire vivre le colon qu'après douze, dix-huit ou vingt-quatre mois de travaux ingrats et d'autre part, l'indigence habituelle de nos Canadiens ne permet que rarement à ceux-ci de consacrer des mois et des années de leur existence à des entreprises dont les bénéfices sont aussi problématiques et lointains.

“ Les colons, disait en novembre 1898, le *Travailleur*, de Mégantic, ont à lutter contre les règlements du département des Terres, qui sont à l'avantage des grands manufacturiers de bois. Quand une région nouvelle s'ouvre à la colonisation, il s'ensuit immédiatement un commerce de bois considérable dans cet endroit. Le gouvernement ne se contente pas d'accorder aux compagnies le droit de couper le bois sur d'immenses étendues de terrain pendant un certain

nombre d'années, mais on leur concède les patentes de plusieurs lots dans un même canton ; on les préfère au colon qui doit nécessairement avoir le dessous dans cette lutte. Pourquoi ne pas amender nos lois de manière qu'en prenant un lot, le colon soit seul maître d'y couper le bois, pourvu qu'il remplisse les devoirs imposés par le billet de location ?... Aujourd'hui, le colon qui prend possession d'un lot a la certitude de voir une compagnie piller tout le bois qui y est contenu avant de pouvoir jouir de sa propriété : souvent il lui en restera à peine pour se bâtir et il sera obligé de payer ce lot pleine valeur."

La loi déclare, en effet, qu'un lot acquis par un colon demeure quand même à la disposition du marchand de bois jusqu'au mois de mai suivant.

Or, on conçoit qu'en voyant une part de son domaine envahi, ce marchand se hâte de mettre à profit cette restriction légale pour *sweeper* tout ce qu'il peut glaner sur ce lot qui lui échappe : c'est le coup de l'étrier.

Et je les ai vu travailler d'assez près pour pouvoir affirmer que le colon aimerait encore mieux voir toute sa propriété passer au feu.

Ce n'est plus une coupe, c'est un massacre et les dégats causés, les enchevêtrements de têtes d'épinettes et de têtes de merisiers, les fouillis inextricables provoqués par ces abattis où l'ex-

exploitant semble concentrer toute sa puissance dévastatrice en un pillage suprême rendent des défrichements ultérieurs d'autant plus pénibles qu'ils sont plus parfaitement ingrats.

Et la chose est tellement vraie, et la fauchée tellement complète, qu'au cours d'une conférence donnée au Congrès de Colonisation, en 1898, M. Joseph Girard, député du comté du Lac Saint-Jean, a pu déclarer avoir vu plusieurs fois des colons, logés pourtant sur des terrains boisés, forcés d'acheter ailleurs le bois de service nécessaire aux bâtisses de la ferme parce que les marchands de bois avaient impitoyablement tout raflé.

Ajoutons que les quelques arbres qui restent et qu'en défrichant le colon pourrait convertir en bois de corde ne peuvent eux-mêmes rémunérer le défricheur, car le gouvernement impose un droit de 0.20 par corde de bois de 128 pieds cubes offerte en vente par le colon, et cette taxe, pour bénigne qu'elle puisse paraître, représente à peu près tout le profit qu'après avoir abattu, débité, charroyé et fait sécher son bois, le colon pouvait espérer en retirer.

Voici ce qu'à ce propos publiait récemment dans *La Presse* un des amis les plus dévoués de la colonisation, M. l'abbé Dugas.

“ Nous parlions tout à l'heure du peu de sympathies que trouve le colon au département des terres, lequel n'a d'yeux et d'oreilles que

pour les riches marchands de bois. Ce département s'est chargé lui-même d'en fournir une preuve évidente et toute récente. Dans l'avis de la remise de soixante-six pour cent qu'il vient d'accorder aux colons sur les arrérages d'intérêts et de rente d'occupation, s'ils paient la balance due sur ces arrérages ainsi que la balance du prix d'achat de leurs lots, il est expressément déclaré que, si les colons s'acquittent envers le gouvernement au moyen " des droits de coupe ", il n'y aura pas lieu d'appliquer la réduction."

" En voilà une petitesse, qui décèle son auteur à cent lieues à la ronde. On veut donc punir, en les privant de l'avantage concédé aux autres, les malheureux colons qui essaient de tirer parti du bois pour vivre et s'acquitter de leurs dettes. Comme c'est adroit et généreux de la part d'un gouvernement !

" Il y a cependant une distinction importante à faire au sujet de cette restriction des droits de coupe. Elle ne peut guère affecter les colons qui ont acquis des lots depuis certaines ordonnances défendant aux agents des terres de concéder un seul lot sur lequel se trouve du bois vendable. Les marchands enlèvent tout, même le bois ayant moins de quatre pouces de diamètre sur la souche, de sorte que, à l'avenir, non seulement le colon sera exempt de payer des droits de coupe sur son bois, mais on se

demande où il pourrait bien en trouver pour se bâtir.

Degré par degré, on est arrivé au département des terres à introduire dans le domaine des faits cette erreur économique monstrueuse que le défricheur, auquel on ne laisse dans la forêt qu'il va fertiliser de ses sueurs que les souches, les buissons et les branches, NE DOIT TIRER AUCUN PARTI DU BOIS. S'il n'est pas assez riche pour subsister en attendant les premières récoltes, il n'a qu'à s'en aller dans les villes du Canada ou des Etats-Unis. C'est du coup fermer la carrière aux colons pauvres, aux chers " mangeurs de galette " du regretté curé Labelle, dont le concours, disait-il, lui aurait suffi pour assurer l'avenir du pays.

(Programme rétrograde : Abbé G. Dugas : LA PRESSE, 13 février 1901.)

* * *

Et si, poussé par la misère, le pauvre diable se hasarde à braver les ukases jusqu'au point de vendre deux ou trois cordes de bois en cachette, pour acheter de quoi faire de la galette de sarrasin, il est, *ipso facto*, considéré comme ayant coupé ce bois sans licence sur une terre de la couronne, et passible, par conséquent, soit de payer double ou triple droit sur le bois ainsi coupé, soit de payer un, deux ou trois dollars pour tout et chaque arbre abattu, soit

enfin d'être exproprié sans tambour ni trompette.

Et pour se convaincre que je n'exagère pas, et la chose a besoin d'être prouvé—on n'a qu'à lire les clauses suivantes que je copie du guide officiel du Colon, publié par le département :

I. Les colons, occupants, acheteurs des terres publiques ou ceux qui auront obtenu des octrois gratuits et qui n'ont pas encore complété les conditions de leurs ventes ou de leurs octrois qui y couperont du bois sans licence (si ce n'est pour faire de la terre, pour bâtir ou pour construire des clôtures) ou autres qui le couperont avec leur permission seront passibles des pénalités imposées par la loi dans les cas de bois coupé sans licence (art. 24 des règlements des bois et forêts).

II. Toute personne coupant du bois sur les terres publiques sans être autorisée par une licence sera punie tel que pourvu par la loi :

C'est-à-dire qu'elle perdra ses droits au bois ainsi coupé, ainsi que les frais de fabrication et d'exploitation ; et toute personne qui enlèvera ou aidera à enlever du bois ainsi coupé sans permission, se rendra passible d'une amende de trois piastres (\$3.00) par arbre ainsi abattu, plus les frais encourus. (Art. 31, id.)

Voici maintenant la teneur du reçu remis au colon en échange du premier paiement effectué au département :

No.

Agence des terres de la Couronne.

\$..... 190...

Reçu de la somme de
 étant le premier versement d'un cinquième du prix
 d'achat de acres
 de terre contenus dans lot No. dans
 rang du canton de

P. Q., la balance étant payable en quatre versements égaux annuels, avec intérêt de cette date. Cette vente, si elle n'est pas désapprouvée par le Commissaire des terres de la Couronne, est faite sujette aux conditions suivantes, savoir : L'acquéreur devra prendre possession de la terre ainsi vendue dans les six mois de la date de la présente vente, et continuer d'y résider et de l'occuper, soit lui-même, soit par d'autres, pendant au moins deux ans, à compter de ce temps; et dans le cours de quatre années au plus, il devra défricher et mettre en culture une étendue d'icelle égale à au moins dix acres, et y construire une maison habitable d'au moins seize pieds sur vingt. Il ne sera coupé de bois avant l'émission de la patente que pour défrichement, chauffage, bâtisses ou clôtures; et tout bois coupé contrairement à cette condition sera considéré comme ayant été coupé sans licence sur les terres publiques. Nul transport des droits de l'acquéreur ne sera reconnu dans aucun cas où il y aura eu défaut dans l'accomplissement d'aucune des conditions de vente. Les lettres patentes ne seront émises, dans aucun cas, avant l'expiration des deux années d'occupation, ni avant l'accomplissement de toutes les conditions, même quand le prix de la terre sera payé en entier.

L'acquéreur s'oblige à payer pour toutes les améliorations utiles qui peuvent se trouver sur la terre vendue, appartenant à d'autres qu'à lui. Cet octroi est sujet aux lois et règlements concernant les terres publiques, les bois et forêts, les mines et les pêcheries dans cette province.

..... AGENT.

AVIS.—Lorsque le Commissaire des terres de la Couronne est convaincu qu'un acquéreur de terres publiques ou son cessionnaire, représentant ou ayant cause, s'est rendu coupable d'une fraude ou d'un abus, ou a enfreint ou négligé d'accomplir quelque condition de la vente ; aussi, lorsqu'une vente a été faite par méprise ou erreur, il peut annuler telle vente, reprendre la terre y désignée et en disposer de même que si elle n'eût jamais été vendue. (Voir art. 1283 des S. R. P. Q.)

* * *

Il ne reste donc plus au colon qu'une seule chose à faire ; bûcher ferme pendant un an ou deux sans rémunération aucune, ne compter pour vivre que sur les récoltes d'un lointain avenir et brûler impitoyablement tout le bois qu'il peut abattre au cours de ses défrichements.

Il faut donc pas s'étonner de voir que la colonisation n'ait pu jusqu'ici que péricliyter : dans les circonstances où elle s'effectue, la colonisation n'est qu'une vaste blague.

Le Canadien-anglais, irlandais, écossais ou français, peut bien affronter la forêt, la solitude et la faim sans broncher; mais il n'a que rarement l'audace de résister aux lois qui l'étranglent et devant cette malveillance qu'il devine jusque dans les institutions créées pour lui rendre la besogne moins ingrate, il renonce à son humble rêve de petit propriétaire, laisse les *ferdoches* envahir son *désert*, ferme au cadenas son *chantier de logs* et va *s'engager* en ville ou grossir le nombre de ceux que l'exil entasse dans les manufactures des États-Unis.

On a, de bien des façons déjà, tenté d'expliquer cette formidable émigration canadienne qui coûte à la seule province de Québec des millions de compatriotes : or, la grande raison de ce désastreux exode, réside en même temps que dans le marasme agricole, dans le fouillis de lois perfides, mal ponderées, anti-nationales, voire déloyales dont des législatures imprévoyantes ou méconseillées ont encombré depuis un quart de siècle les statuts canadiens, pour entraver ce mouvement des nôtres vers la forêt. Et ce furent généralement les mêmes patriotes qui, après avoir chanté la fécondité de notre race et prophétisé la conquête pacifique des deux Amériques par les Canadiens, regardaient, avec une parfaite insouciance, nos populations rurales disparaître à tout jamais de nos campagnes, de nos comtés et de nos

villages—comme si nos aptitudes de conquérants pacifiques ne devaient pas se manifester tout d'abord par la conquête de notre propre patrie !

Le retour isolé de quelques familles rassasiées des manufactures américaines pourra donc, de temps en temps, nous faire entendre que l'amour de la patrie demeure encore vivace au cœur des exilés, mais le rapatriement définitif—si jamais il s'effectue—ne s'effectuera qu'au jour où les loups auront cessé définitivement de rôder autour du bercail.— et les Canadiens ne reviendront créer de nouvelles régions agricoles dans le Dominion qu'au jour où des lois purement canadiennes auront restitué le Canada aux Canadiens.

Évaluez maintenant, si possible, le travail des milliers et des milliers de compatriotes qui, depuis cinquante ans, sont allés demander à d'autres pays la faculté de vivre *comme du monde* ; calculez, d'autre part, tous les millions qui sont sortis du pays avec les marchands de bois, et vous aurez quelques données qui vous permettront de pressentir approximativement ce qu'ont coûté à l'agriculture du Dominion l'accaparement et l'exploitation de nos domaines par le capitalisme exotique.

Or, on ne cesse de le répéter, le Canada doit être avant tout un pays agricole ; s'il renonce à cette carrière à laquelle le convient son territoi-

re et ses aptitudes, le Canada renonce à son avenir—il se suicide.

Mais les peuples n'ont pas plus que les individus le droit d'attenter à leurs jours ; et si les lois humaines réprouvent le suicide des individus parce que c'est un crime, la grande voix de l'histoire ne peut que flétrir le suicide des nations parce que c'est une lâcheté.

Nous n'avons pas non plus le droit de faire subir à l'avenir les conséquences de notre torpeur ni de ravir aux générations qui nous remplaceront bientôt l'héritage qu'une surveillance plus énergique aurait permis de leur amasser.

L'homme non seulement peut vivre mais doit vivre, et cette obligation, qui s'impose aux peuples tout autant qu'aux individus, comporte, comme corollaire, l'obligation de chercher dans un bien-être légitime, tous les perfectionnements moraux, intellectuels et physiques qui rendent les nations plus respectables, les sociétés plus libres et la vie plus vivante.

Les peuples n'ont pas le droit de se courber délibérément sous le carcan des esclaves.

*
* *

Or, l'abus signalé prend des proportions d'autant plus déplorables que la colonisation, chez nous, n'est pas une simple entreprise qui doit passer après les autres services, mais la base même de toute notre économie nationale,

et qu'en ralentissant le développement de l'agriculture proprement dite et des industries qui en relèvent, il réagit sur toutes les classes de notre société canadienne en y multipliant les motifs d'atrophie, de malaise et de paupérisme. Incapables d'escompter l'avenir et d'étayer leurs espérances sur l'indispensable appui des gouvernements, les populations que tout invite aux travaux de la terre désertent les vieilles régions agricoles devenues trop restreintes et, lorsqu'elles n'émigrent pas, vont se condenser dans les grandes villes où leur présence, en multipliant anormalement la main-d'œuvre, suscite aux véritables ouvriers la plus meurtrière des concurrences.

Il en résulte nécessairement une dépression dans les salaires, et les patrons, d'autant plus exigeants qu'ils sont plus sûrs de trouver chez un plus grand nombre de sans-travail des employés à bon marché, ne reculent qu'assez rarement devant les mesquineries sordides que l'on reproche aux capitalistes de l'étranger. De là surgissent fatalement des froissements, des oppressions, des insubordinations souvent légitimes mais illégales et des interventions souvent intempestives mais sanglantes de la bayonnette et de la mitrailleuse.

Je ne referai pas ici l'historique pourtant instructif des événements de Magog et de Valleyfield non plus que l'énumération de

toutes les grèves qui, depuis quelques années, sont venues jeter le désordre et multiplier la famine au sein de nos classes laborieuses ; je dirai seulement que ces événements prouvent qu'au Canada comme ailleurs subsiste l'antagonisme qui sépare le capitalisme et le travail, et que nous nous acheminons vers l'époque où, comme en d'autres pays, notre monde économique sera partagé entre les affameurs et les affamés.

Et cette situation, féconde en crises de toutes sortes, se généralisera d'autant plus rapidement qu'au lieu de se rabattre sur la campagne et de revenir à l'agriculture, les ouvriers ne voient de ce côté que de nouveaux déboires, et que, convaincus de n'avoir, en l'une ou l'autre occurrence, d'autre perspective que l'indigence, ils aiment encore mieux attendre la faim sur place qu'aller la relancer au fond des bois. Et c'est ainsi que chaque hiver, dans la seule ville de Montréal, en un pays qui compte encore plusieurs millions d'âres de terre fertile mais officiellement inaccessible, nous voyons jusqu'à 10,000 ouvriers sans travail attendre leur subsistance de la charité publique, consommer leurs maigres économies dans l'inaction démoralisante ou quémander aux institutions philanthropiques l'aumône qui les empêchera de crever de misère au coin des rues.

La jeunesse instruite elle-même a pressenti que l'agriculture canadienne tombait de plus en plus dans le marasme, et qu'il lui manquait une protection suffisante pour en faire une profession de *gentlemen*.

Aussi voyons-nous cette jeunesse, au sortir des collèges, s'engouffrer dans deux ou trois professions libérales et s'y heurter à toutes les déceptions de la concurrence et de l'encombrement.

Revenus de leurs projets de triomphe, que justifiaient d'ailleurs de brillantes qualités, ces jeunes gens se rabattront plus tard sur les administrations de toutes les dénominations, deviendront le cauchemar des ministres, des députés, des échevins et des chefs de département qui, pour une place vacante, recevront cent requêtes d'aspirants dûment qualifiés, ou se lanceront dans la carrière politique au détriment des véritables politiciens, pour se venger sur la *crèche* d'avoir longtemps mangé de la vache enragée.

Et ma foi ! voilà la question sociale telle qu'elle existe au Canada.

Et voilà comment le Dominion, vaste comme les Etats-Unis ; riche, comme les Etats-Unis, de toutes les ressources que peut offrir une nature généreuse à l'énergique ambition de l'homme ; habité, comme les Etats-Unis, par plusieurs races actives, intelligentes et coura-

geuses— demeure quand même à cent lieues derrière les Etats-Unis et patauge lourdement dans tous les bourbiers tandis que les Américains, assez dégourdis pour comprendre que la meilleure charité commence à domicile, s'élèvent, de progrès en progrès, à tous les triomphes, à toutes les grandeurs et à toutes les prospérités.

III.— CULTIVATEURS

Mais la colonisation n'est pas toute l'agriculture et nous devons, pour compléter cette étude, passer maintenant en revue ce que les gouvernements ont adopté ou pouvaient du moins adopter pour raffermir et provoquer la prospérité des cultivateurs.

Ici, encore, le tableau n'est pas tout rose et, bien que l'agriculture embrasse trop de sujets pour qu'il soit possible de pénétrer dans les détails, il est facile de démontrer, tout en demeurant dans les grandes lignes, que *l'habitant* d'aujourd'hui n'est pas beaucoup plus favorisé que les colons du temps de Louis Habert, de Maisonneuve et des Récollets.

Pour paradoxale que paraisse la proposition, j'insinuerai même que, à cette époque reculée de nos origines, les cultivateurs étaient plus favorisés que leurs petits-fils parce qu'ils étaient organisés, et s'ils jouissaient moins des avantages que vulgarise la science contemporaine, ils n'étaient pas, comme nous le sommes, exposés à travailler à faux et à consacrer leurs énergies dans des entreprises problématiquement rémunératrices.

Le fait est que, jusqu'ici, la politique agricole canadienne a moins cherché à faire de nous un peuple riche, indépendant et prospère qu'à

nous ravalent au rang des éternels fermiers de l'étranger.

C'est ainsi, pour en citer un bel exemple, que les encouragements donnés depuis près de vingt ans à la fabrication du fromage canadien pour l'exportation doit faire sourire encore sous cape les importateurs de Liverpool, les Board of Trade, les Board of cheese et les compagnies de navigation.

Grâce, en effet, à une propagande officielle des plus actives, l'industrie laitière constitue maintenant la pierre d'assise de notre agriculture, et toutes les forces vives dont disposent nos campagnes convergent vers son expansion : beurreries et fromageries, primées et subventionnées, ont, un peu partout, surgi dans nos comtés de la province et la quantité de fromage exporté annuellement en Angleterre représente une somme de 12 à 15 millions.

N'est-ce pas superbe, dira-t-on ?

A première vue, peut-être, mais on me permettra d'approfondir un peu la question.

L'industrie laitière, en elle-même, est trop digne de toutes les faveurs officielles pour que cette question soit mise un instant en doute, mais il reste à savoir si, en forçant vers l'exportation à outrance, nous ne faisons pas fausse route.

Et pour légitimer cette crainte, il suffit de se rappeler que l'Angleterre n'achète nos fro-

mages qu'en autant que cette denrée coûte moins cher que les viandes de boucherie ; en d'autres termes, le fromage canadien n'est pas considéré, sur les marchés britanniques, comme une denrée nécessaire, mais comme un substitut.

Il n'y a donc pas ici une question de goût mais une simple question d'économie.

Et c'est ce que, dès 1889, un expert en la matière, M.-W. H. Lynch, expliquait très bien dans une série de lettres qu'il adressait de Londres, au *Journal d'Agriculture Illustré* :

“ Je ne fus pas longtemps, dit M. Lynch, à m'entretenir avec les importateurs avant de trouver la confirmation d'une conclusion que j'ai déjà donnée dans une lettre précédente : la probabilité du bas prix de nos produits laitiers. Un marchand de Liverpool affirmait cette probabilité comme une espèce de loi du commerce : pour tout commerce important, les prix sont nécessairement bas. Si le prix du fromage devient plus élevé que celui des viandes et autres aliments principaux, la consommation en diminue immédiatement. Et cela tient à ce qu'en Angleterre, on consomme le fromage comme une nourriture habituelle : le consommateur l'achète, non pas à cause du goût spécial, mais parce qu'il est un aliment soutenant et bon marché. En un mot, rien n'oblige le consommateur à manger du fromage et si d'autres denrées ali-

mentaires se trouvent, à un moment donné, à des prix acceptables, le consommateur, par économie, les prendra plutôt que le fromage. Le prix du fromage dépend donc, en grande partie du prix des autres denrées alimentaires.....

“ Quant au beurre, ajoute M. Lynch, quand le prix en monte trop, c'est vers la margarine que l'on se tourne. (1)

-Des judicieuses observations qui précèdent, il faut conclure : 1o que les profits réalisés par nos exportations de fromage seront toujours excessivement minimales, si tant est qu'il y ait profit. 2o Que cette exportation sera complètement paralysée en Angleterre au jour où celle-ci saura se pourvoir économiquement des denrées dont le fromage ne prend aujourd'hui la place qu'en raison de son bon marché.

On voit par là que cette industrie, en tant qu'elle repose sur les marchés extérieurs, ne doit compter sur l'avenir que d'une façon très prudente et qu'elle peut, d'un moment à l'autre, recevoir son coup de grâce. Je crois donc qu'en concentrant de ce côté les forces vives du Do-

(1) *Journal d'Agriculture Illustré* : 1889. De son côté, un autre expert, M. A.-W. Grant, disait, en 1898 : “ Bien que le fromage soit le plus condensé et le plus nourrissant des produits alimentaires, s'il ne se faisait pas une livre de fromage, la population (anglaise) pourrait s'en passer. (A.-W. Grant, conférence. XVII Convention Société Industrie laitière, 1898.)

minion, en faisait de cette industrie la pièce de résistance de notre prospérité agricole, alors qu'elle n'en devrait être qu'un complément, et en généralisant cette spécialité qui n'a pu s'implanter qu'au détriment d'autres occupations, puisque nos forces sont limitées, nos gouvernants nous ont exposés à des déboires et ont préparé à nos cultivateurs de préjudiciables déceptions.

Est-ce qu'en effet notre bien-être ne dépend pas aujourd'hui d'une simple découverte qui permettrait aux Etats-Unis, au Danemark ou à l'Australie de vendre le produit de ses fromageries meilleure marché que les nôtres ?

Est-ce que l'Angleterre elle-même ne peut pas nous faire défaut d'un moment à l'autre ?

Et si la Chine, avec ses 400,000,000 d'habitants pour qui l'agriculture n'a plus de secrets se réveillait un jour, comme le Japon, de sa torpeur multiséculaire pour se créer une marine marchande, utiliser le chemin de fer transybérien, exploiter les 800,000,000,000 de tonnes de charbon qui dorment dans son sol et bénéficier du bas prix de la main-d'œuvre nationale pour faire concurrence aux pays blancs, croit-on que l'Angleterre continuerait quand même, par pure condescendance, à nous acheter pour \$15,000,000 de fromage par année ?

Et si les Indes Orientales, avec leurs 300,000,000 d'habitants, s'avisaient de féconder leur

territoire à l'aide de drainages faciles, ne pourraient-elles pas à leur tour, inonder les marchés internationaux d'une surabondance de denrées alimentaires que le Canada ne pourrait jamais produire aussi économiquement ?

L'immense empire russe lui-même, engourdi depuis des siècles dans les solitudes glacées de ses steppes blanches n'a-t-il pas, depuis quelques années, donné des signes évidents d'une résurrection prochaine, et ne croit-on pas que ces vastes territoires, qui pénètrent sous toutes les zones agricoles de l'Europe et de l'Asie, ont raison de forcer les économistes du vieux monde à compter dès maintenant avec ce nouveau facteur de la concurrence internationale ?

“ Une chose est certaine, disait M. A. Barnard, en 1896, c'est que nous avons à rencontrer, sur le marché anglais, dans l'industrie laitière, des concurrents venant de tous les pays du monde.

Cette concurrence effrénée ne nous y laissera une place enviable qu'autant que nous lui fournirons des produits de choix, *au plus bas prix du marché.*”

Cela veut dire que les bénéficiaires des producteurs seront toujours des plus infimes, car on conçoit facilement que les intermédiaires ne consentiront à participer à l'exportation de cette denrée qu'en autant qu'ils en retireront un profit normal.

**

Il est, d'autre part, évident qu'en se départissant du lait de ses troupeaux pour alimenter la fromagerie le paysan ne peut faire de ce lait, de la crème et de leurs dérivés la base de l'alimentation de sa famille souvent nombreuse : il devra donc se rabattre sur des denrées plus coûteuses, recourir au lard salé de 12 et 14c. la livre, aux pois, aux "beans", etc., et perdre de ce chef les économies qu'il aurait pu logiquement réaliser en agissant d'une autre façon.

**

Disons encore, et la chose n'est pas à négliger, que tous les agronomes qui s'intéressent aux questions d'industrie laitière sont unanimes à reconnaître que la fabrication du beurre et du fromage est une des opérations les plus délicates qui se puissent rencontrer et que la moindre influence, une odeur délétère, un récipient malpropre, un léger excès de chaleur, de sécheresse ou d'humidité, donnent à ces denrées 90 chances sur 100 de se détériorer, de contracter des arômes qui les font déprécier et reléguer parmi les produits inférieurs.

Or, qui dira jamais combien de manipulations et de milieux différents le lait d'un troupeau canadien doit traverser avant d'être

servi en fromage ou en beurre sur la table du consommateur anglais !

Et il suffira parfois au meilleur produit de cette nature de stationner 24 heures à côté d'un quart de hareng salé ou de pétrole pour contracter une odeur qui le rendra nauséabond.

Avant même d'être mis en boîte et d'être transbordé des chars dans les transatlantiques et des transatlantiques dans les entrepôts anglais, le fromage lui-même, pourtant moins sensible que le beurre, est exposé à des dangers si nombreux qu'il lui arrive très souvent de se détériorer et de contracter d'irréremédiables défauts.

La chose est tellement vraie qu'un inspecteur, M. J.-A. Plamondon, assistant inspecteur-général des syndicats de fabricants de fromage de la province de Québec, déclarait, en 1898, à la XVII^e convention de la société d'industrie laitière que "sur 23,791 fromages examinés dans 305 fromageries différentes, il n'en a trouvé que 1,964 qui fussent de 1^{re} classe ; les autres, c'est-à-dire 21,827 étant tous plus ou moins défectueux au point de vue de l'arôme, de la texture, de la couleur, etc., et par suite, fatalement voués à une dépréciation. (1)

(1) *Dix-septième rapport de la Société d'Industrie laitière de la province de Québec, supplément au rapport de l'honorable Commissaire de l'Agriculture.*—Québec, 1898, chez Pageau, Québec 1899.

Et tel est le résultat d'une seule tournée d'inspection.

On peut se servir de ces données officielles pour faire des calculs et tirer des conclusions. (1).

—Mais ce sont là, dira-t-on, des vices qui se peuvent corriger.

Je le veux bien.

Mais pour arriver à fabriquer, au Canada, des fromages aussi parfaits qu'au Danemark, par exemple, il faudrait remplacer les outillages aujourd'hui en service par d'autres plus perfectionnés, s'assurer le concours de spécialistes et de fabricants nouveaux, améliorer les troupeaux et les cultures, modifier notre système de stabulation, pourvoir à l'amélioration des entrepôts, des chambres frigorifiques, des emmagasinages à bord des transatlantiques, des chemins ruraux, etc., toutes choses qui ne se pourront effectuer qu'en

(1) Ajoutons, à titre de renseignement, que nous comptons, en 1898, dans la seule province de Québec 1,192 fromageries proprement dites et 307 fromageries-beurreries, donnant un total de 1,499 établissements consacrés à la fabrication de cette denrée d'exportation.

—On évalue à 700,000 environ par année, le nombre des fromages qui sont annuellement avariés au Canada—avec une dépréciation moyenne de 2 ou 3 cents par livre. (NOTES)

autant que nous pourrions y consacrer de nouveaux et nombreux millions—de sorte que le surcroît de bénéfices auxquels nous pourrions prétendre en de telles circonstances serait d'avance dévoré par le surcroît de sacrifices nécessités pour obtenir les dits bénéfices.

..*

Un nouveau reproche à faire au fromage d'exportation, et j'emprunte encore ce détail à l'instructif rapport de M. J.-A. Plamondon, c'est de ne permettre qu'au seul acheteur de se livrer à la spéculation, parce que le fromage ne se conserve pas et doit être consommé le plus tôt possible après sa fabrication.

Voici, en effet, ce que dit M. Alfred Clément, le grand importateur de fromage de Glasgow (Ecosse) cité par M. Plamondon :

“ C'est toujours la loi de l'offre et de la
“ demande qui fait le prix du fromage comme
“ de toute autre denrée. Si vous vous mettez
“ en tête de faire le prix, vous pourrez y
“ gagner d'abord, mais vous le paierez plus
“ tard. Le jeu ou la spéculation sur le beurre
“ ou le fromage ne ne sont pas à recommander :
“ ce sont là des articles qui ne supportent pas
“ la spéculation. Ils se vendent bien quand
“ ils sont à leur meilleure condition, mais il
“ n'est jamais avantageux de les conserver

“ au-delà. Il n'en est pas de même du blé et des articles qui se gardent bien.”

Il s'ensuit nécessairement que le fabricant est forcé d'expédier sa marchandise au fur et à mesure et d'accepter, coûte que coûte, le prix qu'on veut bien lui en offrir.

On comprend qu'avec ce joli système, les spéculateurs du Royaume Uni se gardent bien de faire des extravagances et qu'ils ont la rudimentaire précaution de “ *checker* ” les prix de manière à se réserver de forts bénéfices.

Au point de vue *business*, ils ont, fichtre ! raison ; mais nous avons tort de nous concentrer dans une spécialité qui nous met à leur merci. Le paysan qui élève des volailles ou du bétail, qui cultive des denrées de conserve ou des céréales, des légumes ou des fourrages peut attendre, pour s'aboucher avec l'acheteur, que le consommateur offre un prix rémunérateur, mais avec le fromage, ce n'est plus cela.

Vous en avez tant de caisses ; on vous offre tant : c'est à prendre ou à laisser.

Ça vous paie à peine suffisamment pour vous indemniser ? C'est regrettable, vraiment, mais si vous refusez, vous gardez votre stock et, le semaine prochaine, ce stock sera converti en engrais qui ne sera pas même commercial. (1)

(1) Au cours de la XV convention d'industrie laitière de la province de Québec, (1896) dont le rapport est consigné dans les documents de la session (vol.

Et si l'on me dit qu'il faut, en ces transactions, interpréter les choses de la façon la plus libérale et compter sur le *fair play* des *Boards of cheese* de Liverpool ou d'ailleurs, je répondrai qu'il ne s'agit pas ici de discuter une magnanimité que personne ne met en doute, mais une simple question de *business*.

Or, en affaire, le *fair play* nese demande pas : il s'arrache, et les sentiments les plus dignes d'être chantés en alexandrins ne valent, commercialement parlant, quelque chose qu'en autant qu'on peut les ramener à la formule : $2 \times 2 = 4$.

31-1-1897) M. Ed.-A. Barnard, qui fut incontestablement un agronome très distingué, disait, dans une conférence sur l'*Industrie laitière et ses congénères*: Jusqu'en 1894, le prix moyen de notre fromage s'est maintenu au prix de dix centins la livre sur le marché anglais. En 1895, il commence à baisser. En 1896, nous vendons dix millions de livres de plus qu'en 1894 et nous sommes obligés de nous contenter de \$1,531,520 de moins (qu'en 1894) . . .

A l'appui, M. Barnard citait les chiffres suivants, fournis par le statisticien du Dominion, l'honorable Geo. Johnson :

FROMAGE		
	QUANTITÉS	VALEUR
1894	livres : 154,977,480	\$15,488,191
1895	“ 146,004,650	14,253,002
1896	“ 164,689,123	13,956,571

(Op. cit. Document No. 3 p. 90).

Je n'ignore pas non plus que les *Boards of cheese* déclarent que l'industrie laitière d'exportation est une grandiose institution et qu'ils usent volontiers de leur influence pour obtenir les subsides nécessaires à son expansion. Et j'ajoute qu'ils ont raison, puis qu'ils sont logiques.

Mais, je traite ici la question au point de vue purement national et la nation proprement dite, quoiqu'on en pense, ne fait pas nécessairement partie des *Boards of cheese*, non plus que des *Boards of Navigation*.

Est-ce à dire qu'en soi l'industrie laitière, c'est-à-dire, la fabrication du beurre et du fromage soit essentiellement deux entreprises ruineuses et que les Etats-Unis, le Danemark, la France, etc., ont fait une sottise en y consacrant des millions ?

Est-ce à dire que les transports rapides emmagasinant à froid sont des obstacles à la prospérité d'un pays et qu'il faut, pour s'acheminer vers le progrès, traverser l'Atlantique en canot d'écorce ?

Non pas.

Mais cela veut dire qu'avant de se lancer dans une entreprise de cette nature, on aurait dû se demander si le Canada était assez outillé pour l'entreprendre, si nos chemins étaient assez bien tenus, nos populations assez denses, nos voies de communications assez économique-

ment praticables, l'état de nos cultures assez avancé, l'éducation technique de nos classes agricoles assez développée pour pouvoir, sans à-coups, sans fausses manœuvres, sans perturbations et sans anicroches répondre à toutes les exigences d'une industrie qui ne peut réussir qu'en autant qu'elles s'effectue dans des conditions parfaitement déterminées.

Il ne faut donc pas confondre l'évolution qui est un progrès avec la révolution qui n'est qu'une gaffe ; il faut surtout ne jamais oublier qu'en économie politique plus encore que dans la vie privée, une chose, quelle que soit d'ailleurs son excellence intrinsèque, n'est relativement bonne qu'en autant qu'elle arrive à son heure.

Nous avons donc, en nous ruant à corps perdu dans l'industrie laitière extensive sans nous y être graduellement préparés, imité la bévée du paysan qui, disposant à peine des capitaux et de la main-d'œuvre suffisants pour cultiver d'une façon civilisée quarante âres de terre, se transplante sans crier gare sur une ferme de cent âres, travaille comme un nègre, éparpille ses forces un peu partout sans pouvoir nulle part les condenser d'une façon suffisante pour être rétribué, se met à la merci des usuriers dans l'espoir de se rattraper sur une bonne récolte et voit enfin le shérif vendre tout le bibelot pour un prix dérisoire et l'obliger à prendre la route de la misère, de l'exil, et des États-Unis.

Voilà quelle fut notre politique—et je n'hésite pas à croire que, n'eussent été la prodigieuse vitalité des races qui composent la nation canadienne et l'inépuisable richesse de nos splendides territoires, nous aurions traversé, avec tout notre beurre et notre fromage, des crises capables de compromettre à jamais notre avenir économique et *notre sécurité nationale*. Je sais ce que je dis—et d'autres le savent aussi, mais ont de bonnes raisons de ne pas le dire : voilà toute la différence.

* * *

Je conçois qu'un pays fasse des dépenses, même considérables, pour se créer des débouchés extérieurs quand il possède chez lui, comme les Etats-Unis, par exemple, tout ce qui peut être nécessaire à la vie de la nation et quand les exportations sont provoquées par une surabondance d'énergies économiques, mais en est-il ainsi du Canada ?

Les énergies et les capitaux canadiens consacrés à fournir économiquement du beurre, du fromage, etc., aux consommateurs de l'étranger ne pouvaient-ils pas être employés plus pratiquement à créer d'autres industries plus utiles, plus nécessaires, plus indispensables et par conséquent plus nationales ?

That's the question !—Et s'il est vrai que le grand but des économistes politiques soit de

pourvoir le pays par le pays, la question me semble tranchée d'avance.

L'exportation n'est donc logique qu'en autant qu'on ne compte pas trop exclusivement sur elle pour vivre et qu'en cas de malheur, on puisse se rabattre sur d'autres ressources nationales ; mais elle conduit au désastre lorsque, pour l'alimenter quand même, un peuple néglige d'autres travaux indispensables et se met lui-même dans la nécessité d'importer à son tour ce qu'il pourrait normalement fabriquer à domicile.

Jadis, le paysan canadien "*l'habitant*" faisait du sucre d'érable, de la perlasse, du charbon de bois, des sabots, des pelles ; les femmes, de leur côté, tissaient cette bonne toile de lin qu'on ne retrouve plus et cette solide étoffe qui résistait à trois générations—et ces petites industries, jointes aux travaux des champs, faisaient vivre assez opulemment, Dieu merci ! de robustes familles.

La ferme vendait moins, mais elle travaillait moins pour les marchands de Liverpool et n'était pas obligée de tout acheter au *store* du village.

Aujourd'hui, *l'habitant* ne porte plus la bonne vieille *bougrine* grise, ni les culottes d'étoffe du pays, ni les sous-vêtements de flanelle carreautee rouge et noire, ni les souliers de bœuf, ni la ceinture fléchée, ni la tuque de laine : il s'ha-

bille de serge, se *strappe* avec une *sling* de cuir vernie, porte des chaussures françaises et coiffe le feutre américain.

En supposant gratuitement qu'il ait l'air plus *coq* qu'au bon vieux temps, est-il plus riche ?

Il vend pour \$30.00 en Angleterre, mais achète pour \$50.00 d'outils, d'étoffes, d'ustensiles et même de provisions qui lui viennent des quatre coins du globe.

Le capital réalisé de cette façon n'est donc pas dans les \$30.00 reçues pour les denrées vendues, mais bien dans les \$20.00 qu'il reste encore à payer pour être quitte et puisque cette dette de \$20.00 est contractée à l'étranger, c'est l'étranger qui, enfin de compte, mange notre beurre, mange notre fromage—et mange nos capitaux.

Le *système d'emmagasinage frigorifique et de transports rapides* qu'on nous a vanté de toutes les manières et dont on se félicitait comme si on eut découvert le pôle Nord ou tout au moins le ballon d'Andrée me semble donc un perfectionnement prématuré, et nos exportateurs au rabais me semblent avoir imité la philanthropie du brigand qui dirait à sa victime : " Tu sais, je m'en vais te brûler la cervelle : mais ne crains rien—le revolver dont je vais me servir est le meilleur que j'ai trouvé sur le marché !—Au lieu donc de faire des Canadiens les sempiternels pourvoyeurs des Boards extérieurs et

de subventionner à nos dépens des compagnies de navigation et des nuées d'intermédiaires, j'aime à croire qu'il eut été plus national, tout en encourageant l'industrie laitière à pourvoir nos marchés, de créer d'autres industries collatérales qui auraient peuplé nos immenses solitudes de populations prospères et qui nous permettraient aujourd'hui de nous approvisionner sans franchir les frontières ou l'Océan.

N'habitons-nous pas un pays vaste comme l'Angleterre, l'Irlande, l'Ecosse, la France, l'Allemagne et la Russie réunies ?

Ce pays, varié comme un monde, ne renferme-t-il pas les matières premières nécessaires aux industries les plus utiles et tous les éléments voulus pour faire vivre opulemment des centaines de millions d'êtres humains ?

Est-ce que la prospérité nationale ne résulte pas des menues recettes que rapporte aux différents éléments de la population l'exploitation des ressources que la nature met spontanément à leur disposition ?

Ne sont-ce plus les petits ruisseaux qui font les grandes rivières ?

Est-ce qu'en Suisse, par exemple, la seule fabrication des montres dont tout le monde s'occupe à temps perdu ne rapporte pas à la population un surcroît de bénéfices qui, pour la seule exportation, atteignaient, l'an dernier, le joli chiffre de 111.000.000 de francs (\$22.000.000.) ?

Est-ce que, dans le même pays, la fabrication des articles de fantaisie, en bois sculpté, ne rapporte pas encore des millions de bénéfices ?

Est-ce qu'en France, la simple fabrication des jouets d'enfants ne procure pas un travail rénumérateur à 25.000 personnes ?

Et s'il est vrai que le *patriote véritable est celui qui donne du travail à ces concitoyens* (1) ne croit-on pas qu'il eut été parfaitement patriotique de favoriser, au sein des populations rurales, quelques-unes de ces industries secondaires qui ne demandent qu'un peu de patience et d'adresse pour rendre profitables les loisirs de l'hiver et les longs soirs de l'automne ?

Est-ce à dire qu'il faudrait nécessairement fabriquer des montres, des bibelots en bois ou des jouets pour orienter le Canada vers la prospérité ?

Non pas : mais cela veut dire qu'en chaque pays se retrouvent des matières premières, des aptitudes et des circonstances qui favorisent l'expansion d'industries particulières et qu'on commet une bourde en laissant péricliter ces entreprises véritablement nationales pour lancer le pays dans la surproduction de deux ou trois denrées qui ne peuvent rapporter des bénéfices qu'après avoir subi les à-coups et les dépréciations de la concurrence universelle.

(1) Sir Wilfrid Laurier : Discours.

Cela veut dire surtout qu'avant de consacrer des millions de nos maigres revenus à subventionner des compagnies de chemin de fer qui se partagent mensuellement un million de dividendes, on aurait dû chercher à développer, au Canada, les industries dont les produits sont les plus indispensables à la nation canadienne.

Et n'est-ce pas un spectacle véritablement décourageant de voir que depuis la Confédération, le Dominion, exempt des sacrifices que nécessite ailleurs l'entretien des flottes de guerre et des armées permanentes, n'ait pu trouver encore le moyen de subvenir à ses moindres besoins sans recourir au commerce exotique ?

Après plus de trente ans d'un régime que n'a troublé aucune guerre capable de ralentir nos progrès, n'est-ce pas une honte de nous voir importer encore de tous les pays du monde, non seulement nos vêtements et nos sous-vêtements, les ameublements de nos demeures, les matériaux de nos constructions et les *machineries* de nos usines, mais encore les articles les plus indispensables et jusqu'aux conserves alimentaires les plus rudimentaires ?

N'est-ce pas une humiliation nationale de ne pouvoir se servir d'une brosse à dent, d'un peigne, d'un canif, d'une épingle de deuil, d'une plume métallique, d'un crayon de mine, d'un encrier ou d'une pipe de plâtre sans voir

s'allonger de toute part les mots traditionnels de : *made in England, made in France, made in Germany, made in Prussia, made in Scotland, made by the American so and so Co, made* un peu partout sans que, sur cent objets les plus couramment en usage, on puisse en trouver cinq qui soit patriotiquement *made in Canada* ? . . .

Et c'est ainsi que nous importions, en 1898, pour consommation domestique, des produits évalués, \$23,793.522.

Au nombre de ces produits, on signale les suivants : sel importé du Royaume-Uni pour usage des provinces maritimes (!) \$293.410, produits forestiers \$2.527.559 ; soies de cochon, \$50.295 ; laine, \$1.885.489 ; chanvre, \$572,853 ; betterave, \$14,389 ; carottes, \$6.700, lin, \$67.432 ; navets, \$22.074 ; briques réfractaires, \$93.173 ; drogues, teintures, médicaments, etc., \$2.351.373 ; fer et acier, \$3.715.872 ; effets de colons (??) \$2.828.675, le tout exempts de droits.

Au nombre des articles imposés figurent les sauces et catsups, \$56.783 ; la cire d'abeilles, \$8.015 ; produits forestiers, \$574.158 ; les pommes de terre, \$28,249 ; les tomates fraîches, \$36.147 ; les tomates et autres légumes en conserve, \$41.773, le vinaigre, \$13,167 ; la ficelle (chanvre, pour engerbage) \$126.157 ; les savons communs, \$115.611 ; les spiritueux, \$941.499 ; le sucre, \$4,868.956 ; le suif, \$5.591 ; l'esprit

de térébentine, \$211.216 ; plantes et arbres fruitiers, (pommiers, cerisiers, pruniers, etc.) \$25.291 ; provisions, (beurre, fromage, lard, jambon, conserves, volaille et gibier, etc.) \$1.462.500 ; papier et cartons, \$1.135.904 ; huiles, \$1.298.169 ; cuirs, \$1.658.377 ; métaux, \$534.566 ; fer et acier, \$12.691.772 ; drogues diverses, \$1.494.389 ; œufs, \$675.874 ; engrais, \$46.438 ; poisson et huile de poisson, \$387.837, fruits, \$2.293.023 ; céréales, \$1.104.165, etc., etc.

(*Annuaire Statistique*, 1898.)

J'en passe, et de plus vertes encore :

Par contre, s'il faut en croire le même Annuaire nous exportons pour une centaine de millions de matières premières extraites de nos mines, (\$14.460.056) de nos pêcheries, (\$10.841.661,) de nos forêts, (\$6.013.942) de nos campagnes, (\$77.364.755,) lesquels produits nous reviennent généralement de l'étranger sous formes d'épingles ou de plumes métalliques, d'huile de foie de morue ou de hareng salé, de voitures ou de traverses de chemin de fer, de *fluid beef*, de mitaines et d'engrais chimiques.

Ce que l'Annuaire ne dit pas, ce sont les dividendes que doivent se partager les intermédiaires chargés de faire faire ainsi la navette à nos matières premières non plus que les gorges chaudes qu'on doit se payer aux dépens de notre naïve bonasserie.

—Canadians are jolly good fellows. Three cheers !

Et on lance les three cheers : ça n'engage à rien et ça pousse le commerce.

* * *

Et pourtant, l'agriculture, dont le champ d'action est illimité, attend-elle autre chose au Canada que le concours intelligent de quelques capitaux pour enfanter les industries les plus rémunératrices et arracher enfin nos paysans de l'indigence où notre incurie les a relégués depuis un quart de siècle ?

Est-ce que, pour être simplement périodique, l'industrie si nationale du sucre et du sirop d'érable, basée sur des procédés scientifiques, au lieu d'être abandonnée aux tâtonnements des vieilles routines, ne pourrait pas rapporter annuellement des milliers de dollars à nos cultivateurs canadiens ?

Les Américains, moins favorisés que nous par le climat, ne transforment-ils pas des prairies en érablières et l'un d'eux n'évalue-t-il pas à 0.40c. le profit que lui rapporte chacun de ses 500 érables en étant soumis à une exploitation rationnelle ? (1)

(1) *Maple sugar and the Maple bush*, A.-J. Cooke, Indiana, Ohio, 1887.

Est-ce que notre vigne sauvage, dont la grappe est si savoureuse, ne saurait pas alimenter l'industrie d'un vin canadien qui, traité par des spécialistes, pourrait acquérir un bouquet comparable à celui des bons crus importés dispendieusement des vieux pays ?

Est-ce que notre tabac canadien ne peut pas subir, comme le tabac de l'Europe et des États-Unis, des traitements scientifiques qui le rendraient tout au moins comparable aux produits exotiques et qui nous exempteraient d'acheter annuellement de l'étranger pour plusieurs millions de piastres de *Sweet Caporal*, de *Old Judge*, de *Fine Cut*, ou de *Gold Flake* ?

Est-ce que la canneberge (atoca) qui croît spontanément dans nos *swamps* ne paierait pas aujourd'hui les Canadiens comme elle paye les Américains si les gouvernements s'étaient donné la peine de diriger de ce côté l'attention des cultivateurs en facilitant quelques premières plantations (1) ?

Notre flore canadienne ne contient-elle pas toute une gerbe de plantes médicinales dont la

(1) Aux États-Unis, et notamment dans le Massachusetts, le New-Jersey, le Maine, le Connecticut, le Michigan, le Wisconsin, etc., on compte plus de deux mille plantations de canneberges, et M. Henry Shaw, d'Annapolis Valley, (N. E.) évaluait récemment à \$600 le profit que lui donnait un acre d'atocas.

culture et la préparation chimique permettraient à nos pharmaciens de se pourvoir sur place d'une foule de médicaments, au lieu d'importer dispendieusement ces drogues de l'étranger ?

Les Américains ne se sont-ils pas emparés déjà, à notre nez, de la culture systématique du *ginseng* qui croit spontanément dans nos bois francs et dont la racine, considérée par les Chinois comme une panacée, se vend couramment quatre, huit et quinze dollars la livre ?

Est-ce que nous n'avons pas quelques millions de lacs canadiens qui, depuis longtemps déjà, auraient permis à nos compatriotes de s'adonner à la pisciculture pratique s'ils avaient reçu une direction et des encouragements capables de vulgariser cette industrie ?

Les Américains ne creusent-ils pas des étangs artificiels de \$50.000 à \$75.000 pour pouvoir s'occuper de l'élevage du poisson ?

Notre petite truite canadienne, toute acclimatée d'avance, n'est-elle pas exquise et ne se vend-elle pas aux gourmets, 30, 40 et 50c la livre ?

Ne croit-on pas qu'en s'occupant judicieusement de cet élevage, comme on le fait dans tous les pays civilisés, nos gouvernements se seraient montrés plus pratiquement nationaux qu'en louant ces lacs à des *sportmen* pour trois ou quatre piastres par année ?

Nos grandes pêcheries fluviales elles-mêmes, qui rapportent des millions à nos populations, mais qui manquent d'une organisation suffisamment efficace pour les protéger, ne méritaient-elles pas aussi d'attirer plus pratiquement l'attention des départements chargés de cette surveillance ?

M. Joncas n'exprimait-il pas, dès 1885, la crainte justifiée de voir s'épuiser nos pêcheries de saumon, de truite, de poisson blanc, d'huitres et de homards si les autorités n'adoptent pas de mesures énergiques pour en empêcher l'intempestive exploitation ? (1)

Est-ce que, tout récemment encore, en novembre dernier, M. L.-E. Morin ne soumettait pas, à la Chambre de Commerce de Montréal, un mémoire très élaboré pour signaler les abus qui menacent de ruiner la pêche du homard canadien en suggérant du même coup, les mesures les plus efficaces pour protéger cette lucrative industrie ? (2)

(1) L.-J. Joncas, *Les pêcheries du Canada*. Ottawa, 1886.

(2) *Le Journal* : 22 novembre 1900.

On trouvera dans le 31^e rapport annuel du ministre de la marine et des pêcheries (1898) sous le titre de *Variations dans l'abondance du poisson* une savante étude par le professeur Prince, commissaire des pêcheries, en même temps qu'une foule de renseignements précieux sur les causes de l'appauvris-

« La pêche du loup-marin ne pouvait-elle pas être soumise à des règlements qui nous aurait permis de compter encore longtemps sur cette ressource et cette industrie, bien organisée, ne pouvait-elle pas profiter au Canada tout autant qu'aux capitalistes de Terre-Neuve ?

Est-ce qu'en un de ses rapports présentés au Commissaire des terres, forêts et pêcheries de Québec, M. N. de Puyjalon, inspecteur général des pêcheries et de la chasse, n'a pas signalé l'existence de différents coquillages perliers (*margarita arcuata*) dans certaines rivières qui se déversent dans le Golfe " et dont la récolte inconsidérée nuit à la propagation du saumon en même temps qu'elle menace de détruire un mollusque dont la culture méthodique pourrait contribuer à l'accroissement de la fortune publique ? (1)

sement de nos pêches canadiennes. Je regrette que les dimensions de mon ouvrage ne me permettent pas de longues citations qui pourtant corrobore-raient admirablement ma thèse.

(1) *Rapport du Commissaire des Terres, forêts et pêcheries de la province de Québec, 1897* (appendice No 26) Québec.

A propos de pêcheries, voici ce que *La Presse* de Montréal publiait, en fait divers, le 3 décembre dernier :

« Depuis deux semaines, les commerçants de poisson de gros et de détail, dans la Province de Québec

Notre gibier lui-même, qu'on a livré à tous les anéantissements ne méritait-il pas d'attirer l'attention des législateurs et n'aurait-on pu, il y a quelque vingt ans, prendre des mesures

et particulièrement de Montréal et de Québec, surveillent les agissements des représentants d'une riche maison américaine se livrant au commerce du poisson, et qui a des agents à Montréal.

On dit que cette maison a déjà le contrôle des meilleures réserves de pêche des lacs et rivières de la Province d'Ontario et qu'elle tente de se procurer les mêmes avantages dans la Province de Québec. Dans Ontario, en conséquence de cet accaparement de nos cours d'eau et de nos lacs par les Américains, le prix du poisson d'eau douce a atteint un prix prohibitif, vu que les commerçants américains expédient du Canada tout ce qu'ils tirent de nos lacs et rivières à Boston, New-York et autres villes américaines.

Si les agents de la maison mentionnée réussissent à faire à Québec ce qu'ils sont parvenus à faire dans Ontario, il s'en suivra presque un désastre pour les Canadiens-français. On sait, en effet, que le poisson du St-Laurent et de ses tributaires fournit, durant le carême et les avants, presque tous les aliments dont se nourrissent nos compatriotes. Or, si la maison américaine dont nous parlons plus haut réussissait dans ses efforts, le prix du poisson monterait certainement de 4 à 6 cents plus haut qu'il ne l'est maintenant.

Il est probable que les commerçants de poisson en gros et en détail prieront le gouvernement de Québec, d'intervenir et de ne pas accorder aux étrangers des avantages qui priveraient notre popula-

suffisamment énergiques pour réserver aux Canadiens de 1925 la surprise d'apercevoir encore un chevreuil de temps en temps ?

N'avons-nous pas vu, il y a 25 ans, un grand seigneur du Royaume-Uni, le marquis de Bute,

tion d'une source d'alimentation si précieuse (*La Presse* : 3 décembre 1900 : *Une menace pour Québec.*)

Voir aussi : *La Patrie* : 14 décembre 1900 : *Quelque chose d'intéressant pour les Nemrods et les pêcheurs* (rapport de l'Assoc. Nord-Américaine pour la protection du gibier, etc.)

Les pêcheries d'eau douce (poisson blanc, truite, hareng, doré, éturgeon, achigan, brochet, maskinongé) ont rapporté en 1897, à Ontario \$1,289,822, et au Manitoba et Territoire du N. O. \$638,415 ; à la Province de Québec si peu de chose qu'on ne l'a pas mentionné dans les comptes officiels (cf. *Annuaire statistique*, 1898).

A ce propos, je trouve dans le rapport du commissaire des terres, forêts et pêcheries de la province de Québec, pour 1897, une simple phrase qui permettra, mieux qu'un long poème, de se figurer comment se passent les choses de ce côté. Dans l'appendice No 21 dudit rapport donc, le surintendant des pêcheries et de la chasse dit au commissaire : Je regrette cependant d'avoir à vous informer qu'en dépit de la loi et des conditions de leurs baux, qui obligent les fermiers des lacs et des rivières à fournir au département, chaque année, un rapport de la quantité de poisson prise, un grand nombre négligent de présenter ce rapport qui est le seul moyen que nous ayons pour le moment de pouvoir juger de la richesse et de la valeur réelle de

acclimater et presque domestiquer, en Ecosse, dans la forêt Mount Stuart, une colonie de nos castors canadiens et nous donner de la sorte une leçon qui n'a pas été comprise ?

Est-ce qu'au lac Chaud, près de Labelle, un marchand de Montréal, M. Desormeau, n'a pas installé, il y a quelques années, toute une colonie de bêtes puantes (*mephitis mephitica*) pour l'industrie de la fourrure et les résultats obtenus de ce côté, bien qu'incomplets, ne furent-ils pas suffisants pour laisser entendre qu'avec un peu d'installation, cet élevage pouvait facilement réussir ? (1)

nos territoires de pêche." (Op. cit. annexe 21, page 54).

Si on considère que quelques uns de ces fermiers de lacs prennent jusqu'à 1500 livres de truites par semaine dans un seul lac ; qu'ils pêchent volontiers à l'époque où la pêche est prohibée et qu'ils emploient non moins volontiers des raies, nasses, carlets, lignes de fond, etc., et jusqu'à la dynamite pour s'emparer du poisson, on conçoit qu'ils ne soient pas pressés d'aller se confesser et on ne sait trop que penser de cette bonne femme de loi qui leur demande un rapport parce qu'on n'a pas d'autre moyen de connaître la valeur de nos territoires de pêche !

(1) Quelques éleveurs entreprenants ont aussi tenté de domestiquer le *buffalo* et les résultats obtenus ont été des plus encourageants : le croisement de ces races sauvages avec nos troupeaux cana-

En un pays où se trouve encore près de 800,000,000, acres de forêts de toutes les essences, la seule fabrication du charbon de bois, du goudron, de l'acide acétique, des résines, des crésotes, des alcools, des essences, des térébentines, etc. n'aurait-elle pas permis au défricheur de convertir ses labours en capitaux au lieu de s'astreindre à consumer sur place des milliers de quintaux de bois dont la brise emporte la cendre au loin sans profit pour personne ?

diens ont donné des produits qui, comme bêtes laitières, bêtes de trait ou animaux de boucherie, étaient supérieurs aux animaux domestiques.

Beaucoup plus fort et plus vif que le bœuf commun, le buffalo se ploie facilement au joug et pourrait peut-être résoudre les différents problèmes que le coût des chevaux ou la lenteur des bœufs fait surgir dans la question des bêtes de trait agricoles.

Les métis donnent, en poids vif, plus de profit que les animaux de boucherie domestiques et leur chair, plus exquise, est des plus appréciées. Leur dépouille, bien que moins laineuse que celle du buffalo pur sang, peut encore donner de superbes robes de carriole.

Ces quelques tentatives, dues à des initiatives isolées et trop rares, n'ont malheureusement pas été secondées.

J'ai ouï dire que certains éleveurs américains ont, dernièrement, renouvelé ces expériences avec le plus encourageant succès. Voir à ce propos, un intéressant rapport publié en 1858 par l'assemblée

Est-ce qu'en Suède, on n'utilise pas jusqu'aux moindres déchets de la forêt, branches mortes, copeaux, etc., pour en extraire de l'huile d'éclairage en soumettant ces produits à la distillation ?

Un savant français, M. Riché, n'a-t-il pas créé un appareil qui lui permet d'extraire de ces menus débris, en même temps qu'un excellent charbon de commerce, un gaz qui, en France où le bois coûte très cher, coûte cinq fois moins cher que le gaz de houille et qu'on peut indifféremment employer à la production

législative de la Province du Canada. (*Appendix to the Sixteenth volume of the Journals of the Legislative Assembly of the Province of Canada, Session 1858. 21 Victoria, Appendix III, No. 5. The buffalo domesticated.*)

Il est non moins probable qu'on aurait pu, en s'en donnant la peine, domestiquer facilement le pigeon sauvage, la tourte qui tend de plus en plus à disparaître, l'oie sauvage (*anser canadensis*) qu'il ne faut pas confondre avec l'outarde, différentes variétés de canards et deux ou trois autres espèces dont l'acquisition n'aurait pu que profiter à nos colombiers ou à nos basses-cours. On a cru mieux faire de vouer tout ce gibier aux massacres les plus stupides, en ayant, par un raffinement de cannibalisme, le soin de prohiber scrupuleusement la capture de ces animaux vivants.

de la force motrice, de l'éclairage et du chauffage ? (1)

Mais en supposant qu'il fallait négliger les industries que je viens d'énumérer et qu'il ne

(1) *Le Journal d'Agriculture*, 22 août 1899.

En Suède on utilise jusqu'à la mousse qui croît dans les forêts et voici comment il y a quelques années, s'exprimaient à ce propos *Les Petites Lectures Illustrées*: Au moyen de la mousse blanche, on fabrique (en Suède,) non seulement du papier à écrire, mais encore des planches d'une épaisseur de 12 centimètres: ces dernières ont la résistance du bois et supportent les vernis de toute espèce, ce qui les rend très propres à la confection d'ornements architecturaux, de meubles, de portes, de châssis, de fenêtres, de persiennes, de pots à fleurs, de roues de chemin de fer. On est même arrivé à construire, avec ce matériel d'un nouveau genre, des métairies entières. A Breslau (Silésie, Prusse) on vient de confectionner avec ce papier des fourneaux, des ustensiles de cuisine désormais à l'abri des maldresses des cordons bleus (Op. cit. 40^e Série, 16^e liv.)

—Voici maintenant comment, d'après la même autorité, les Hongrois savent tirer parti de leurs bois francs qui, chez eux comme au Canada de nos jours, ne fut longtemps utilisé que pour le chauffage: " Les Hongrois utilisent le bois en le courbant, au lieu de le découper dans tous les sens. Ce système d'opérer, borné d'abord aux usages du mobilier, tend à se généraliser. C'est ainsi qu'on fait maintenant des roues de charette et de voiture en bois recourbé et elles reviennent beaucoup moins cher que celles faites par les procédés ordinaires. Tous les bois durs, comme le chêne, le hêtre, le

restait plus rien à faire en un pays où tout est encore à créer, a-t-on donc cru que les gouvernements canadiens ne pouvaient pas trouver, dans la seule agriculture, le moyen de réaliser une foule de perfectionnements ou d'innovations avantageuses ?

Est-ce qu'en vulgarisant, par exemple, les méthodes les plus perfectionnées d'apiculture, on n'aurait pas créé, au bénéfice de nos campagnes, une source facile de revenus ?

charme, l'orme, etc. sont susceptibles d'être courbés, mais on emploie presque exclusivement le hêtre rouge qui se trouve en masse dans les forêts de la Hongrie et qui n'avait, antérieurement, de valeur que comme bois à brûler. Voici, d'ailleurs, comment on procède : on scie le bois dans sa longueur en lattes carrées de 4 ou 5 centimètres ou davantage que l'on arrondit au tour, suivant les objets à confectionner. On les soumet ensuite, pendant quinze minutes à l'action de la vapeur surchauffée dans des récipients hermétiquement fermés. Sous l'influence de la vapeur humide, le bois devient maniable et il suffit de la force de l'homme ou de machines peu compliquées marchant à la main pour faire suivre au bois les contours d'un modèle en fer, quelque capricieuse qu'en soient les formes. Ainsi manipulé, le bois est mis au séchoir avec le modèle sur lequel il est assujéti au moyen de pinces, et le séchage dure deux, trois, jusqu'à huit jours suivant les dimensions de l'objet et la forme du dessin.

Le séchage étant parfait, on détache le modèle et le bois conserve pour toujours la forme nouvelle

Et puisqu'on voulait faire de l'exportation, n'aurait-on pu songer que l'Angleterre achète annuellement 25,000,000 de livres de miel ; qu'elle va relancer cette marchandise jusqu'au Pérou, et que le produit des ruches, moins douillet que le fromage, peut voyager à petite vitesse sans crainte d'être supplanté par un substitut sur les marchés anglais ?

qui lui a été donnée. Il ne reste plus alors qu'à polir, assembler, colorer et vernir pour avoir les meubles que tout le monde connaît. L'industrie du bois courbé ne sert pas seulement à la confection des meubles ; elle apporte aussi son concours à la fabrication des cerceaux pour enfants. Ces cerceaux ne comportent aucun clou et sont d'une grande solidité.

(*Petites Lectures Illustrées*, Paris, 40^e Série, 19^e liv. 1890.)

Il n'est pas jusqu'à la sciure de bois qui, à l'étranger, ne soit exploitée par l'industrie et *Le Prix Courant* publiait, l'an dernier, les renseignements suivants sur la façon de procéder adoptée en Autriche, par exemple, à la scierie mécanique de Joseph Fialla.

« Cette maison fabrique, avec ses sciures, des briquettes qui rendent les meilleurs services au point de vue du chauffage domestique. La sciure, imprégnée de substances goudronneuses qui doivent servir de matière agglomérante, est chauffée jusqu'à ce que ces substances soient sur le point de se séparer : elle passe alors sur des plaques de fer chauffées à la vapeur, puis elle est saisie par une

Les Américains ne nous ont-ils pas appris d'autre part, qu'en se livrant en grand à l'élevage des animaux de basse-cour, on pouvait réaliser de splendides bénéfices et les *poultry farms* qui, dans le Maine et le New-Jersey, à Portland, Hammonton, etc., se sont multipliées depuis vingt ans n'ont-elles pas donné des ré-

vis d'Archimède qui l'entraîne dans la presse à briquettes. Cette dernière en fait 19 à la minute et chacune d'elle pèse environ $\frac{1}{2}$ lb; le pouvoir calorifique en est analogue à celui du lignite, et ce combustible donne seulement 4 p. c. de cendre. La maison Fialla fabrique 6 millions de briquettes par an; le prix de revient est de 0 fr. 80 le mille (16c); le prix de vente peut atteindre 5 francs (\$1.00) ce qui laisse un assez joli bénéfice annuel pour une substance qui ne trouvait point jusqu'ici preneur.

(*Prix Courant*, juillet 1900.)

Au Canada, où la condescendance des législations permet aux scieries de s'approvisionner pour presque rien de leurs matières premières, on ne s'attarde pas à ces parcimonieuses ingéniosités: on préfère utiliser les sciures, les déchets, les vieilles croûtes, les rognons, etc. pour empester l'eau de nos rivières et empoisonner le poisson qui peut s'y hasarder encore.

Quand on réalise 200 ou 300 p. c. en n'exploitant que les meilleures parties des arbres disponibles, il serait en effet puéril, n'est-ce pas, de s'arrêter aux 5 ou 6 p. c. que rapporterait l'exploitation des produits secondaires et la formule: "Après moi le déluge" n'a pas été, morbleu! mise en cours exclusivement pour les rois de France.

sultats suffisants pour nous induire à adopter nous mêmes un système aussi rémunérateur ?

Et puisqu'on voulait exporter à tout prix, ne savait-on pas que, sur les \$21,528,549 que l'Angleterre verse annuellement à l'étranger pour des œufs et des volailles, le Canada n'obtient pour sa part que \$530.422 ?

Est-ce que la culture raisonnée des plantes industrielles ne méritait pas aussi d'attirer l'attention d'un gouvernement qui veut donner de l'impulsion à l'agriculture nationale ?

Du moment qu'une plante réussit sous les climats de l'Angleterre, de l'Ecosse, de la Belgique, de la Hollande, de l'Allemagne, du nord de la France et de la Russie, n'a-t-elle pas 99 chances sur cent de réussir au Canada ?

Et si, dans ces pays où la terre coûte cher et où le paysan, écrasé d'impôts, n'a pas grand loisir à consacrer aux expériences infructueuses, on trouve profitable de cultiver telle ou telle plante, ne pouvait-on pas conclure que cette même plante conviendrait à nos cultivateurs qui ont généralement deux fois plus de terre qu'ils n'en sauraient cultiver ?

N'aurions-nous pas surtout dû, depuis longtemps déjà, nous efforcer de tirer partie de nos plantes indigènes dont l'acclimatation se trouve toute faite et qui n'attendent peut-être qu'un peu de soin pour révéler leur utilité ?

Nous sommes-nous seulement jamais dit que nous ignorons à peu près complètement notre flore canadienne et que, parmi cette infinie variété d'herbes, de fleurs, d'arbrisseaux et de plantes ligneuses, il doit nécessairement s'en trouver dont la judicieuse exploitation pourrait nous rapporter des milliers et des millions ?

Sont-ce donc les éléments qui ont manqué au passé pour embellir l'avenir ?

En confiant à des hommes d'initiative le soin *d'organiser* quelques industries populaires et nationales, n'aurait-on pas obtenu, de ce côté, des résultats semblables à ceux qu'ont obtenus, pour les industries laitière et fruitière, les Chapais, les Beaubien, les Barnard, les Robertson, les Saunders, les Milton McDonald et les intelligents agronomes de Québec et d'Ontario ?

Ignore-t-on que le peuple canadien, doué des plus brillantes et des plus solides qualités des vieilles races, ne demande qu'une direction pour exploiter les richesses d'un sol encore vierge et n'attend que le concours d'un gouvernement vraiment national pour devenir un peuple aussi puissant que le peuple américain ?

En multipliant ainsi les industries agricoles dans les différentes provinces canadiennes et en ouvrant à la colonisation de nouvelles régions arrachées à la griffe des marchands de bois, n'aurait-on pas provoqué une salutaire diminu-

tion dans le nombre des sans-travail que la faim guette dans les grandes villes ?

En ouvrant ainsi de nouveaux horizons à notre jeunesse canadienne, n'aurait-on pas adopté du même coup le moyen le plus efficace de désencombrer les professions libérales ?

Les aspirations des générations nouvelles ne se seraient-elles pas alors dirigées spontanément vers l'étude des sciences pratiques et n'aurait-on pas créé de la sorte toute une élite de spécialistes, de savants et de chercheurs capables de s'élever aux positions les plus brillantes en se dévouant au bien-être économique de la patrie ?

En multipliant la richesse au sein des populations canadiennes ; en y favorisant le développement des fortunes personnelles, n'aurait-on pas décrété du même coup le progrès des beaux-arts et des lettres dont l'épanouissement donne sans doute la mesure de la civilisation d'un peuple mais qui ne peuvent fleurir qu'en autant que les talents naturels peuvent se fortifier dans le travail de longues années improductives ?

En développant ainsi les ressources particulières à chaque province, nos hommes d'état n'auraient-ils pas, d'autre part, jeté les bases d'un libre-échange interprovincial dont nous bénéficierons aujourd'hui en nous autorisant à

circonscrire dans les limites du Dominion la circulation des capitaux canadiens ?

Est-ce que les régions minières ne seraient pas un marché tout naturellement ouvert aux produits agricoles ?

Est-ce que les centres manufacturiers ne trouveraient pas une clientèle facile dans nos campagnes et dans nos régions minières ?

Cette espérance de créer des relations plus intimes entre les deux Canadas et les provinces maritimes ne fut-elle pas exactement un des premiers motifs qui guidaient les pères de la Confédération dans la recherche d'une constitution capable de faire de nous une nation puissante ?

N'est-ce pas exactement pour avoir isolé l'Amérique du reste du monde et favorisé le libre-échange entre tous les états de l'Union que nos voisins se sont créés une richesse nationale qui défie l'univers et des ressources qui leur permettront, quand ils le voudront, de boycotter le monde entier ?

Le principe fondamental de l'économie politique de la Chine, dont la sagesse a pu braver quarante siècles de révolutions, ne consiste-t-il pas exactement à promouvoir l'agriculture nationale par tous les moyens possibles et à provoquer " un cours illimité au commerce de province à province " pour procurer au Céleste Empire le moyen de se passer des étrangers ?

En donnant aux provinces canadiennes de plus fréquentes occasions de se rapprocher, de se mieux connaître, de s'apprécier et de sympathiser ensemble, nos hommes d'état de toutes les origines n'auraient-ils pas concouru plus efficacement à solidifier l'œuvre du *Greater Britain* en Amérique qu'en s'attardant à des chamailleries qu'un peu de grandeur d'âme et de générosité pouvait faire cesser à jamais ?

Nos fervents du loyalisme quand même ne s'estimeraient-ils pas aujourd'hui plus radicalement loyaux s'ils avaient travaillé franchement à faire du Dominion le *back country* de la Grande Bretagne au lieu de prêcher la guerre sainte à propos de bottes, d'envenimer felleusement toutes les susceptibilités interprovinciales, d'alimenter hypocritement toutes les mésintelligences et de se conduire d'une façon telle qu'avant dix ans nous échangerons des coups de fusils ?

Non, je le répète, la politique que nous avons adoptée, que nous avons endossée depuis trente ans ne fut guère qu'une politique de discorde, de banqueroute et d'engueulade, et constitue la plus déplorable conspiration que nous ayons pu tramer contre nous-mêmes, contre notre bien être, contre nos intérêts, contre notre sécurité, contre l'avenir—et contre la Grande Bretagne elle même—et si les pires ennemis du

nom canadien pouvaient s'emparer jamais de la direction de nos affaires, je me demande s'ils pourraient trouver, dans la perversité de leur cœur ou dans leur animosité, des moyens plus infailibles de nous conduire constitutionnellement à la culbute et de faire de nous un peuple de parias et de mercenaires.

L'AVENIR

AGRICULTURE—COLONISATION

RÉSUMÉ

Après avoir rapidement étudié ce que le passé *n'a pas fait* pour la patrie canadienne, il nous reste maintenant à dire *ce que nous pourrions faire*, et bien qu'il soit impossible, sous peine de s'astreindre à des détails fastidieux, d'appuyer beaucoup sur le sujet, j'aime à croire que chacun puisera dans son patriotisme le courage d'affronter l'ennui des quelques pages arides qui pourront tomber sous ses yeux. D'ailleurs, et puisqu'il est vrai que la bonne humeur ne nuit pas aux bonnes intentions, je m'efforcerai d'être le moins *doctoral* possible.

Les agronomes s'accordent donc généralement à diviser leurs études en deux grandes catégories qui sont : la culture intensive et la culture extensive—la première qui, *étant donné un territoire limité, s'efforce d'en tirer le plus économiquement possible, les rendements les plus rémunérateurs* : la seconde qui, comptant sur l'espace, *n'exploite, au contraire, qu'une portion de l'aptitude productive du sol.* (1)

(1) Ces définitions sont à peu près celles que donne M. Lecouteux, dans son *Traité de culture améliorante*.

En adoptant le principe de cette division, nous étudierons conséquemment :

1° La question de l'enseignement agricole qui permettrait au cultivateur de mieux connaître toutes les ressources que la nature met à sa disposition.

2° La question de la colonisation qui, au Canada, porterait les populations trop à l'étroit à se créer de nouveaux domaines en mettant les forêts en culture ;

Et nous examinerons rapidement quelques-unes des méthodes qui, en égard aux circonstances, peuvent concourir à faire atteindre ce double but.

I.—AGRICULTURE

—“ Un gouvernement qui reconnaît et adopte le principe éternellement vrai que l'amélioration et la culture du sol, poussées aussi loin que possible, contribuent plus que toute autre chose au bien, à la force et à la richesse de l'État ; qu'en conséquence, toute autre considération d'économie politique doit céder à la convenance d'encourager la multiplication des produits ; un gouvernement qui admet cette maxime et la prend pour guide ajoutera, par cela même, considérablement à la valeur des fonds et attirera des acquéreurs étrangers.

(THAËR)

—Les biens que donne la terre sont les seuls inépuisables et tout fleurit dans un État où fleurit l'agriculture.

SULLY.

—Les pays ne sont pas cultivés en raison de leur fertilité, mais en raison de leur liberté.

MONTESQUIEU.

—L'agriculture comme l'industrie, a besoin avant tout de sécurité et de liberté ; de tous les fléaux qui peuvent l'accabler, il n'en n'est pas de plus mortel qu'un mauvais gouvernement. Les révolutions et les guerres laissent du répit ; le mauvais gouvernement n'en laisse pas.

M. DE LAVERGNE.

—L'agriculture d'un pays ne peut obtenir de grands développements que par les efforts simultanés de tous les habitants et le concours d'un gouvernement éclairé. Les industries agricoles, manu-

facturières et commerciales réagissent l'une sur l'autre en se prêtant un mutuel appui dans les phénomènes de la production.

Le comte de RAMBUTEAU.

—Un territoire étant donné, en retirer le plus de subsistances possible,—tel est le problème.

—La sûreté publique et la protection sont le nerf de l'agriculture et du commerce; c'est pourquoi le prince doit encourager les sujets à exercer tranquillement leur capacité pour le trafic, pour l'agriculture ou pour toute autre branche de l'industrie humaine, afin qu'ils ne s'abstiennent d'orner leurs possessions de peur qu'elles ne leur soient enlevées ou qu'ils ne négligent de trafiquer par la crainte des impôts arbitraires. Le prince doit préparer des récompenses pour ceux qui veulent entreprendre ces choses ou agrandir sa ville ou ses états de quelque manière que ce soit.

MACHIAVEL.

—Les institutions libérales sont indispensables à la prospérité commerciale d'un peuple.

ADAM SMITH.

—Il ne peut y avoir de prospérité là où chaque nouveau roi fait des lois nouvelles.

ANTONIO SERRA. (1613)

—Jamais aucune branche de l'esprit humain n'a demandé plus de travail, de bon sens et de modestie que la science agricole, aucune ne présente plus de difficultés, car elle nous ouvre ses mille routes séduisantes sans nous en indiquer d'infaillibles, et c'est du jugement de chacun, de son libre choix que viendront la gloire ou l'insuccès, la richesse ou la ruine.

Général marquis de DAMPIERRE.

—Pour moi, rien n'est au-dessus du cultivateur. Je salue avec respect sur le seuil de leurs demeures, ces braves familles qui vivent au sein de la belle et honnête nature, dans la pure atmosphère des champs, plus près de Dieu que nous.

Pour un de leurs jours sereins et laborieux, je donnerais un mois de nos vaines agitations. Enseignons aussi à nos fils, s'ils sont nés au milieu des champs, qu'un brevet d'avocat, de médecin ou de notaire ne les élève pas . . .

MADAME DANDURAND.

—Pour promouvoir le progrès de l'agriculture, je n'hésiterais pas à agir avec plus de vigueur que pour n'importe quelle autre de nos industries. Nous sommes en arrière sous ce rapport : donc il faut se hâter de pousser à la roue, pousser de toutes nos forces . . . L'intérêt agricole est le plus considérable que nous ayons dans cette province. La masse de la population se compose de cultivateurs : notre plus sûre richesse est dans le sol. Le mouvement du commerce avec les pays étrangers fournit à nos cités des ressources importantes, des moyens d'impulsion précieux. Mais l'on peut dire avec certitude que les assises de notre grandeur future reposent sur le développement que nous saurons donner à la fortune que la Providence a mise à la portée de tous, en nous dotant de l'une des plus fertiles contrées qu'il y ait sous le soleil . . . Tout cela ne demande pas des sommes folles. Il suffit d'arriver à convaincre nos gouvernants, ministres et députés, que le temps est venu de donner à la question agricole la première place dans l'esprit de la législature et dans les préoccupations de l'exécutif.

L'honorable J.-ISRAËL TARTE.

L'épidémie de l'émigration qui, depuis cinquante ans, sévit sur nos campagnes et leur enlève l'élément le plus robuste de nos populations a déjà fait prononcer bien des discours—au Canada, tout est motif à discours—et d'aucuns sont allés jusqu'à prétendre que cet exode funeste est imputable à je ne sais quelle paresse qui porterait le cultivateur à se dégoûter des gros travaux pour chercher, dans les villes, des occupations moins pénibles.

C'est une jolie calomnie—et s'il est un peu au monde qui “ n'ait pas peur de l'ouvrage,” c'est le peuple canadien.

La désertion de nos campagnes ne prouve qu'une chose : c'est que le Canadien est ambitieux, et s'il est ambitieux de la sorte, c'est parce qu'il est assez intelligent pour comprendre qu'à la campagne, il ne reçoit pas actuellement de son travail une rémunération suffisante pour le payer équitablement de ses peines.

Son erreur consiste à croire que l'agriculture en elle-même est une profession ruineuse alors que le coupable n'est pas la Terre, mais l'Homme.

La nature n'est ingrate qu'en autant que l'on ne sait pas la vaincre.

Or, le cultivateur canadien, qui travaille énormément, “ ne sait pas ” travailler.

C'est tellement vrai qu'au jour où nos paysans, devenus les employés d'une compagnie quelconque, sont soumis à des chefs d'équipe qui les dirigent et les empêchent de dépenser à faux leurs énergies en leur assignant une besogne déterminée, ils deviennent rapidement d'excellents ouvriers et sont très recherchés des entrepreneurs.

Demandez, en effet, aux grands industriels de la Nouvelle-Angleterre, aux chefs d'exploitations, aux constructeurs de chemins de fer, aux marchands de bois, etc. quels sont ceux de leurs hommes qui montrent, au travail, le plus d'intelligence, de vigueur, de diable au corps et tous, sans l'ombre d'une hésitation, vous diront :

—The Canadians are the boys !

Que manque-t-il donc à ces mêmes Canadiens pour s'enrichir à la campagne ?

Il leur manque exactement ce qu'ils trouvent dans les chantiers : une direction, c'est-à-dire le Savoir.

Donnez leur donc ce savoir qui leur permettra de concentrer toutes leurs forces en des travaux utiles, d'abandonner des méthodes devenues surannées et ruineuses, d'adopter des cultures profitables et "de tirer le plus économiquement possible d'un terrain limité les rendements les plus rémunérateurs," et vous aurez du même coup muré la plus large des

portes par lesquelles, chaque année, des milliers de compatriotes sortent de la patrie canadienne pour aller s'atteler au joug de l'industrialisme américain.

Qu'est-ce, en effet, qui nous attire vers les Etats ?...

Les salaires élevés.

Les territoires étant à peu près les mêmes, les ressources naturelles étant les mêmes au Canada qu'aux Etats-Unis, il est évident qu'en adoptant, au Canada, les mêmes mesures économiques qui ont permis aux Américains de progresser, nous provoquerons une élévation des salaires de la main d'œuvre canadienne et par suite, une contre-migration qui, sans dépenses officielles, nous ramènerait nos frères des pays d'exil.

Il n'y a donc ici qu'une simple question de bascule.

Dans les pays assez prospères pour faire vivre généreusement les ouvriers qui se présentent, le budget de l'immigration me semble donc une anomalie— et dans un pays où rien n'est organisé, ce budget me semble... un attrape-nigaud.

* * *

Pour vulgariser ce Savoir qui permet de pouvoir, de vouloir et d'entreprendre, il faut à l'école, ne négliger aucune occasion de faire connaî-

tre à l'enfant la grandeur et les richesses de sa patrie canadienne ; il faut ensuite, au sein des populations rustiques et des centres ouvriers, répandre des livres, des journaux, des brochures, des revues populaires destinées à vulgariser la science agricole et des notions de géographie économique.

Je n'ignore pas qu'il est, notamment dans la province de Québec, assez difficile de signaler quelques-unes des chinoiseries de notre régime scolaire sans s'exposer à se faire tirer les oreilles, mais je ne vois pas pourquoi l'appréhension de cet incident possible serait suffisante à m'empêcher d'exprimer ce que j'en pense.

Je crois donc que l'instruction donnée généralement dans les "petites écoles" de la province de Québec, sauf le catéchisme qui ne me regarde pas, est à peu près celle que l'enfant recevrait s'il était en Allemagne, en Belgique, en Espagne ou aux Etats-Unis, c'est-à-dire que les leçons données y sont en quelque sorte cosmopolites et que rien ne révèle à l'élève qu'il est canadien plutôt que tartare, doukobor ou bédouin.

Au point de vue pédagogique, cet enseignement peut être parfait : je n'ai pas qualité pour me prononcer sur ce chapitre ; mais au point de vue national, je me demande si ça vaut la lecture du dernier des almanacs que nos librairies éparpillent annuellement dans les campagnes.

Pour bien mesurer la lacune qui existe de ce côté, il suffit, par exemple de jeter les yeux sur le programme d'études contenu dans la Notice que le Bureau des commissaires catholiques romains publiait en 1893, à l'occasion de l'exposition universelle de Chicago.

On y verra, pages 36 et suivantes, que pendant toute la durée du cours préliminaire (quatre ans) l'élève n'apprend pas un traître mot de l'histoire du Canada et chacun sait que le nombre est grand des élèves qui ne vont jamais au-delà du cours préliminaire.

Le programme mentionne du français, du 1st et 2nd *Reader*, des bienséances (!) de la grammaire, des chiffres romains, de la gymnastique, de la musique vocale et long comme ça de géographie, mais bernique pour l'histoire et, après avoir effiloché quatre ou cinq *fessiers* de culotte sur les bancs scolaires, le bambin se lance généralement en apprentissage sans avoir jamais officiellement appris quelque chose qui puisse enraciner dans son cœur la fierté d'être canadien.

Les quelques rudiments de géographie qu'on lui surine hâtivement à la fin du cours sont eux-mêmes à peine suffisants pour faire vaguement comprendre à l'enfant que le Saint-Laurent se jette en bas de Québec et les cartes qui servent à le guider dans ce domaine sont impeccablement rédigées..... en anglais.

Si, franchissant le cours préparatoire, l'élève poursuit ses études, il attrape alors d'année en année quelques bribes d'histoire nationale, mais le temps consacré à cet enseignement ne dépasse en aucun cas le temps consacré à l'histoire de France, d'Angleterre, des Etats-Unis, etc., et ce n'est qu'en VI^e année, c'est-à-dire après sept ans d'étude que l'élève entend officiellement parler de *l'amour de la patrie et des dangers de l'émigration* (voir notice, page 44).

Je laisse à d'autres le soin de juger l'étendue de cette anomalie.

Demandons-nous seulement, avec un économiste français contemporain, si "l'élève dont l'esprit se surcharge ainsi d'inutilités théoriques n'est pas graduellement détourné des connaissances pratiques de sa profession et s'il ne faut pas, tout au moins partiellement, rattacher à cette circonstance, la dépopulation toujours de plus en plus inquiétante des régions agricoles. (1)

(1) Cf. *L'Économiste Français*, sept. 1893 : *La dépopulation des campagnes*, par M. G. Michel.

Au cours d'une conférence donnée en décembre dernier devant un auditoire des plus distingués, un pédagogue très au courant de ce qui se passe dans le monde scolaire du Dominion et de l'étranger, n'a pu, malgré toute sa bonne volonté, mieux faire que de nous mettre, au point de vue de l'instruction, sur le même pied... que les moujiks et les cosaques.

**

Cet état de choses, au reste, ne se circonscrit pas exclusivement dans les limites de l'instruction primaire : il déborde encore dans les sphères où évolue la jeunesse à qui la nation demandera bientôt des leaders, et des centaines de piastres que les familles consacrent à l'achat des livres classiques, il ne s'en trouve peut-être pas cinq qui soient affectées à payer de la littérature susceptible de nous apprendre que le Canada finit plus loin que le Mile-End.

On croit que je badine ?

Et, dame ! c'est un peu cela.

Il est toutefois regrettable que le conférencier soit, à l'inverse de Musset, "venu trop tôt" car il aurait pu, un mois plus tard, illustrer sa démonstration et mieux faire ressortir tout le mordant de sa comparaison en citant, d'après un grand journal parisien, l'anecdote suivante qui donne une assez exacte idée des mœurs de la Russie moderne, "comparable, au point de vue de l'éducation, à la Province de Québec" :

SOUS LE KNOUT : Un de nos confrères, voyageant en Russie, fait connaissance d'un jeune homme appartenant à une grande famille russe. Au moment de sortir ensemble, le journaliste voit son nouvel ami rentrer précipitamment dans sa chambre, y prendre un grand fouet et revenir auprès de lui. Un peu surpris, il interroge :

— Vous amenez vos chiens ?

Eh bien ! s'il était loisible d'organiser un concours en ce sens ; de rassembler cent Canadiens pris au hasard, non parmi les ouvriers, mais *ailleurs* et de leur poser, à huis clos, vingt questions d'économie et de géographie industrielle purement canadiennes, voudrait-on jurer d'avance que quatre-vingt de ses concurrents atteindraient le *tiers* des points à gagner ?

Procurez-vous maintenant la brochure qui contient le programme des examens de baccalauréat, et dans ce recueil qui, par la seule énumération des matières à étudier, acquiert la corpulence d'un bon catéchisme, vous trouverez un des plus formidables salmigodis pédago-

—Mais non ! répond le jeune seigneur, de l'air le plus amène et le plus naturel du monde. Seulement, j'ai droit de frapper de mon fouet les juifs que je rencontre... s'ils ne se rangent pas assez vite lorsque je passe.

Le jeune homme ajoutait quelques instants après :

“ Moi seul ai le droit, dans ma ville, de trotter à cheval dans les rues sans prévenir les piétons par aucun appel.

—Mais les écrasés ou leur famille doivent vous accabler de procès ?

—Jamais, dit le seigneur, *je suis dans mon droit.*

(*L'Aurore*, de Paris, 16 janvier 1901.)

N'insistons pas, car on pourrait, en bousculant un peu l'anecdote précitée, y trouver motif à me prêter des sentiments incompatibles avec mon caractère bon garçon...

giques devant lesquels puissent s'attabler de jeunes chrétiens.

Indépendamment du grec et du latin qui ont du moins l'avantage d'apprendre à parler français, il y a là de la prose et de la poésie, de la physique et de la chimie, de la géologie, de la botanique, de la zoologie, de la minéralogie, de l'astronomie, de l'algèbre, de la trigonométrie, de la mécanique, de la cosmographie, etc., *rudis indigestaque moles*.

Et ce n'est qu'après s'être bien farcis de logarithmes et d'antépénultièmes, de nadirs et de coséquentes, d'orthogonales et d'hypoténuses, d'azimuts et d'épicycloïdes que les jeunes gens d'aujourd'hui peuvent être brevetés intelligents et munis d'un passe-debout dûment estampillé.

Que résulte-t-il d'un tel tour de reins ?

Exactement le contraire de ce qu'on prétendait atteindre et les vainqueurs, exténués par ce surmenage que condamnent l'hygiène et le bon sens, deméurent assez souvent à jamais fourbus.

J'ai vu personnellement de près plusieurs de ceux qui ont ainsi décroché honorablement la timbale et j'ai cru remarquer qu'ils ont généralement gardé de ce gavage universitaire une lassitude insurmontable et le plus profond dégoût qui se puisse concevoir pour tout ce qui sent l'étude technique.

Grec ou latin, histoire ou géographie, physique ou chimie, tout leur donne la nausée et c'est à peine si les mieux doués du côté mnémotechnique savent encore répondre à l'évocation de ce passé de bûchage et d'abrutissement par l'

Infandum, regina, jubes renovare dolorem.

Ils ressemblent à la montre dont une main malhabile et trop lourde a forcé le ressort : la montre toutefois se peut réparer tandis que nous attendons toujours l'horloger capable de rafistoler la machine humaine quand celle-ci s'est une fois détraquée.

Entre temps, ces pauvres lassés ont oublié la définition de la sous-normale et de l'apothème et le pont-aux-ânes, qu'ils ont enlevé pourtant jadis, est redevenu paisiblement le pont-aux-ânes.

Malgré leur antique érudition, le Transvaal serait, pour eux, déjà retombé dans le néant de l'oubli si Redvers Buller n'avait laissé des milliers de ses guerriers au pied des raidillons et des montagnettes de la Tugela et aucune protestation ne s'élève jusqu'à leurs lèvres s'ils entendent par hasard quelque blagueur affirmer que la Tchernaiïa est un fleuve d'Algérie. Ils ont oublié que Tschin-Guis-Khan fondait l'empire des Tartares en 1225 et que Lodwig I, fils de Karlemagne, abolissait en 819 l'épreuve judiciaire de l'eau froide.

Assommés de chronologie et de synchronismes, ils n'ont jamais vu dans l'histoire que des chiffres froids et des majuscules bizarres et la philosophie de l'histoire, qui enseigne au présent à prévoir l'avenir par le passé demeure pour leur souvenir une vague inconnue.

Ils ont bien dit jadis aux examinateurs qu'en 975, Edgar le Pacifique imposait aux princes des Welches un tribut de 300 têtes de loups et que Guillaume le Conquérant faisait crever les yeux des braconniers ; mais depuis, ils ont oublié ces dates et ces détails, et aujourd'hui, ils ne savent que fermer les yeux pour ne pas voir les sportmen américains et autres massacrer 300 chevreuils canadiens en une seule chasse et laisser la dépouille de ce gibier pourrir sur le bord des lacs de la patrie.

Ils ont bien su jadis que Richard-Cœur-de-Lion et trois ou quatre autres souverains de l'antique Albion mirent en vigueur des lois intelligentes pour protéger les forêts anglaises et qu'Edouard III invitait de nombreuses familles d'ouvriers drapiers à quitter les Flandres pour venir s'établir en Angleterre afin d'y vulgariser les secrets de leur lucrative industrie ; mais depuis, ils ont oublié et laissent indolemment les immenses forêts de leur pays grandiose s'abîmer dans tous les vandalismes tandis que, crévant de misère, des milliers et des millions d'ouvriers canadiens, exclus de ces

mêmes forêts, s'en vont servir de mercenaires et d'ilotes aux fabricants américains.

Jadis, ils connaissaient parfaitement tous les secrets de la goniométrie, de la catadioptrique et de la diadelphie décandrie de Linné—aujourd'hui, ils ont un secrétaire qui leur dit combien font 13 fois 19 et doivent s'adresser au premier paysan venu pour savoir combien de perches contient un acre ou pour distinguer entre une épinette et une touffe d'herbe à puces.

La Bruyère et Bossuet, Horace et même le doux Virgile, dont ils ont été blindés à coups de pensums ne leur inspirent plus qu'une classique horreur et s'ils veulent, en de très solennelles circonstances, tourner un sonnet, un épithalame, un bout rimé quelconque, ils préfèrent encore, plutôt que d'évoquer eux-mêmes la vieille prosodie, sacrifier cinq dollars et confier la besogne à quelque troubadour affamé dont le rêve dépaycé cherche encore des mots à facettes, des refrains endormeurs et des chatoiements d'azur parmi les grisailles de la misère noire.

Claquemurés dans les limites de la profession qui leur donne le pain quotidien, ils sentent quand même qu'ils ont un vide au cœur : ils s'ennuient, et le journal à un sou devient la base de leur passe-temps—avec la pipe, la politique potinière, la partie de *bluff*.

Et les livres, alignés sur les rayons immaculés

des bibliothèques en bois d'acajou demeurent éternellement vierges dans la beauté froide des reliures polychromes — ça aussi, c'est du bluff.

Et telle est l'œuvre sociale et nationale des fortes études d'aujourd'hui — elle se traduit en étésie cérébrale et fait les intelligences caduques avant que celles-ci n'aient eu le temps d'atteindre leur envergure normale. Et je ne parle pas ici de la France, ni de l'Italie, ni du Dahomey, ni de la Mandchourie : je parle de la province de Québec, Canada.

“ Observez, dit à ce propos le comte de Maître, la sagesse de nos anciens. Tout le monde (j'entends dans le monde distingué) devant savoir bien penser, bien parler, bien écrire, ils avaient borné à ces trois points l'éducation générale. Ensuite, chacun prenait son parti et s'adonnait spécialement à la science particulière dont il avait besoin. Jamais ils n'avaient rêvé qu'il fallait savoir la chimie pour être évêque ou les mathématiques pour être avocat. La première éducation ne dépassa jamais les bornes que je viens d'indiquer. Ainsi furent élevés Copernic, Kepler, Galilée, Descartes, Newton, Leibnitz, les Banoëlli, Fénélon, Bossuet et mille autres, ce qui prouve bien que cette manière n'était pas propre qu'à gâter et à rétrécir l'esprit, comme disent les discoureurs du siècle. . . ”

Ces paroles, on le voit, sont, en quelque façon, la paraphrase de ce que disait jadis Mgr Lafèche en parlant de certains couvents :

—Trop de pianos ; trop peu de rouets ! . . .
Mais. . . revenons aux p'tites écoles.

Le remaniement qui s'impose de ce côté n'est donc pas banal et nos gouvernements auraient, semble-t-il, dû, depuis longtemps déjà mettre entre les mains des écoliers soumis à leur contrôle, des livres où le Canada serait traité tout au moins aussi charitablement que le Sahara, l'Espagne ou la Chine.

Mais, dira-t-on, ces livres purement canadiens n'existent pas.

Eh bien ! morbleu ! faites-en !

Et puis, est-on bien sûr que la matière première d'une foule de livres classiques canadiens n'existe pas déjà ?

Ne suffirait-il pas, pour obtenir plusieurs recueils intéressamment variés, de confier à un compilateur judicieux le soin de glaner, dans nos auteurs canadiens, les pages les plus instructives, les plus essentiellement canadiennes et les plus susceptibles de développer dans les jeunes intelligences un amour raisonné de la patrie ?

Croit-on qu'en vulgarisant ainsi des notions positives, des faits éloquemment brutaux et des leçons de choses, on ne ferait pas plus de patriotisme qu'on ne saurait en diluer dans

quarante discours à base de castor, de feuille d'érable et de Saint-Jean-Baptiste ?

Ne serait-ce pas, du même coup, rendre justice à nos modestes chercheurs dont les loisirs se sont dépensés à se renseigner sur les splendeurs de leur pays et dont les manuscrits dorment peut-être encore sous la poussière des greniers et sous le mépris des éditeurs ?

Mais il est évident que l'école ne saurait suffire à renseigner le peuple sur les ressources qui l'attendent non plus que sur les secrets d'une culture rationnelle parce que l'enfant, souvent pauvre, n'a pas toujours le loisir de fréquenter les classes pendant plus de trois ou quatre ans et qu'il faut utiliser ce court temps à lui inculquer de rudimentaires notions de grammaire et d'arithmétique.

Il faut donc relancer le peuple jusque dans les chaumières et mettre à sa portée des livres, des revues et des journaux bon marché, peu volumineux—et canadiens.

Nos journaux qui s'occupent parfois d'agriculture ont assez volontiers l'habitude de recourir aux ciseaux plus souvent qu'à l'expérience et servent à nos campagnards des articles qui, en France ou en Belgique, peuvent être très pratiques, mais qui, en égard aux

circonstances particulières au milieu desquelles nous évoluons, ne peuvent que dépister le cultivateur, l'induire en erreur et lui faire prendre à jamais l'étude en grippe.

Nous avons aussi, au Canada, beaucoup de personnes dont l'expérience et le savoir agricoles sont indiscutables ; mais — si nous en exceptons deux ou trois — il en est pour eux ce qui en est de plusieurs maîtres philosophes : ils supposent inutile de démontrer certains principes qui, pour eux, sont effectivement trop élémentaires et se lancent, sans crier gare, vers les sommets.

Ils sont sublimes, mais les profanes ne peuvent les suivre.

Or, en agriculture notamment, les profanes sont la masse et, même au risque de passer, aux yeux de certains technophiles incassables, pour des émietteurs de catéchisme, il faut avoir le courage de constater que le triomphe de la science consiste exactement à se faire comprendre des moins savants.

C'est ainsi que l'aigle procède pour enseigner à ses aiglons l'art de planer au-dessus de son aire avant de les entraîner, en les soutenant de son aile majestueuse, jusqu'au soleil.

Il serait donc éminemment patriotique de favoriser la fondation d'une petite bibliothèque adaptée aux vrais besoins de nos vrais "pays"

et dégagée de toute fioriture littéraire ou scientifique.

Il peut être beaucoup plus select de parler de pommes de terre, d'hectolitres et de race porcine : mais nos gens comprendront mieux si nous leur parlons patates, minots et cochons.

Il faudra donc en passer par là si réellement nous voulons rendre service : sinon, nous n'avons qu'à continuer le système des ciseaux, du pot à colle et des racines grecques.

* * *

La forme qui me semble la plus convenable, pour ces petits traités populaires, c'est la brochure—brochure sur la culture de la betterave "au Canada" ; brochure sur l'élevage du mouton "au Canada" ; brochure sur les "mou-ches à miel, etc., etc.

De la sorte, chacun se procure le traité qui l'intéresse directement sans avoir à payer pour ce qui ne l'intéresse pas, et n'est pas, comme avec le journal, obligé d'attendre une semaine avant de recevoir la fameuse suite au prochain numéro.

On obtiendra donc rapidement, de la sorte, une petite bibliothèque éminemment pratique et on s'apercevra peut-être du même coup que si le Canadien lit peu, ce n'est pas parce qu'il est plus bête qu'un autre, mais parce qu'il ne trouve rien qui soit écrit "pour lui."

En un mot il faut se mettre à la taille du peuple, lui tendre la main pour le conduire au Savoir et laisser aux idiots balourds et sans cœur la triste spécialité de se moquer de leurs compatriotes *les Canayens*.

Imbus d'un préjugé stupide — tout préjugé d'ailleurs est stupide — plusieurs Canadiens, pourtant bien doués, ont malheureusement la manie de voir un rustre indécrottable dans l'habitant de nos campagnes, et nous les voyons s'efforcer non pas de faire valoir leur race, mais de faire oublier que leurs parents mangeaient de la soupe aux pois et chaussaient des souliers de bœuf.

On méconnaît l'épopée sublime qui constitue l'histoire de ce petit peuple héroïque pour ne considérer que la rudesse de ses mœurs ou la coupe de sa bougrine d'étoffe et c'est à qui fera plus grande la distance qui le sépare de ces "habitants" qui l'ont pourtant nourri de leurs douleurs et dont le travail acharné lui a permis de se grandir au-dessus de la condition des garçons de ferme ou des cochers de fiacre.

On s'amatelote avec les exotiques pour faire croire qu'on est cosmopolite ; on séjourne à New-York pour apprendre à parler du nez ; on gressaie après un stage de quinze jours en France, on s'emparisianise, on se britishise, on s'américanise,—on se dirait plutôt Doukobor, Mameluk ou Boxer ; mais on ne veut pas être

pris pour un Canayen — et c'est à ce lâchage plus encore qu'à l'ignorance guérissable de nos classes populaires qu'il faut rattacher l'atrophie de nos énergies nationales et la pénurie de nos populations agricoles.

Il faut soigner ça.

Il serait même prudent de ce convaincre que cette conduite, en supposant qu'elle ne soit pas une trahison, n'est pas des plus habiles et qu'en s'efforçant d'oublier ses origines pour singer une autre race, on poursuit moins un progrès qu'une décadence.

Et je ne doute pas qu'au jour où les sciences ethnologiques se seront assez développées pour pouvoir déterminer, saisir, analyser et raisonner la relation mystérieuse encore mais réelle qui existe entre l'intellectualité d'un peuple et les conditions physiques du pays habité par ce peuple, on constatera qu'il existe, dans le Dominion, et notamment dans notre règne végétal, des éléments exclusivement canadiens qui influent discrètement, lentement mais avantageusement sur notre cerveau, notre intelligence et notre mentalité.

Je puise donc ailleurs que dans une sympathie purement platonique la conviction de dire :

Vive la Canadienne

Et bas les grosses pattes !

Il faut être juste envers des compatriotes

qui n'attendent qu'un peu de direction pour se placer au rang des grandes races et songer qu'en participant à l'émancipation morale d'un peuple naturellement intelligent, ce n'est pas s'avilir, mais se grandir.

Il faut surtout conclure que toutes les questions d'économie pratique, desquelles nous devons attendre la prospérité, ne deviendront populaires qu'en autant que les *dirigeants* eux-mêmes sauront puiser dans leur patriotisme, leur philanthropie, leur intelligence et l'exacte notion de leurs propres intérêts, l'énergie de mettre courageusement la main à la charrue, de se familiariser avec les grands principes d'une agronomie dont la politique n'est souvent que la vassale très humble et de chercher, dans une science plus approfondie de nos ressources, de nos aptitudes et de nos aspirations canadiennes, les éléments voulus pour élaborer un programme qui soit enfin canadien.

C'est du peuple que montent les ovations ou les murmures, les malédictions ou les actions de grâce qui affermissent ou démolissent les dynasties et les trônes, mais c'est généralement des trônes, des parlements ou des ministères que descendent les oppressions ou les libéralités, les franchises ou les tyrannies, les ostracismes ou les innovations qui font gémir ou jubiler, se rassurer ou s'épouvanter, se révolter ou s'appriivoiser les nations.

Et cette vérité, vieille comme l'antagonisme qui sépare le césarisme et la liberté, permet à chacun de mesurer la part de ses responsabilités personnelles—même s'il fait directement partie d'une organisation politique dont l'idéal consiste de plus en plus à réaliser le triomphe de l'Impersonnel irresponsable, c'est-à-dire d'un monstre acéphale que j'appellerai volontiers l'Anarchie constitutionnelle.

* * *

Mais que faut-il enseigner au cultivateur ?

Des choses pratiques.

Il faut d'abord lui apprendre quelles sont les cultures qui conviennent le mieux à sa terre, à *lui*.

On sait en effet, que les terres agricoles sont : les terres légères (à base de sable) les terres franches et les terres fortes (à base d'argile) mais ce qu'on ne sait pas assez, c'est que ces terres ne sont pas toutes indistinctement bonnes pour les mêmes cultures.

Il faudrait donc un petit traité sur chacune de ces terres, avec indication des engrais et amendements les plus susceptibles de les ramener au type normal (terre franche) et nomenclature des cultures qui sont les plus susceptibles de *payer*—le tout avec description des plantes recommandées, adresse des mar-

chands qui les fournissent, renseignements sur semis, traitement pendant la croissance, engrais propices, ennemis à redouter, récolte (comment et quand la faire) rendement moyen par arpent, marché, prix à espérer, utilisations, etc., etc.

A eux seuls, ces quelques traités pourraient faire une somme de bien immense et permettre à nos cultivateurs de se guider dans leurs travaux au lieu de s'abandonner aux antiques routines.

Aujourd'hui en effet, la base de l'agriculture canadienne est encore le grain (les céréales hors le blé) et le foin (fléole et trèfle), et on cultive ça un peu partout, sans se soucier trop du terrain.

Il s'ensuit que les terres s'appauvrissent irrémédiablement— et les cultivateurs aussi.

En une foule de circonstances, les légumes et les racines, choux, betteraves, carottes, etc. peuvent remplacer avantageusement le grain et convenir admirablement au bétail.

Le cultivateur n'en sait rien : dites-le-lui.

Il existe peut-être 500 variétés de plantes fourragères qui, mieux que le fléole et le trèfle, peuvent convenir à telle ou telle variété de terrain.

Le cultivateur n'en sait rien : dites le lui. (1)

(1) Dès 1838, M. D.-B.-J.-L. Millot, professeur à l'école militaire d'instruction de Lille, évaluait à

.

Une excellente entreprise qui s'impose encore à la sollicitude des gouvernements serait d'enseigner aux cultivateurs l'art de multiplier économiquement leurs engrais.

Le sujet que j'aborde n'est peut-être pas de plus odoriférants, dans le sens le plus musqué de cet adjectif ambigu, mais ici encore, nous sommes en retard de cent ans sur les autres pays.

D'ailleurs, l'engrais constitue la clé de voute de l'agriculture et les fleurs les plus embaumées elles-mêmes : rose, lilas et muguet, héliotrope et mignonnette doivent prosaïquement recourir à sa fécondante coopération.

Il faut donc ne pas faire les dégoutés et savoir se ranger du côté d'Olivier de Serres qui, dès le XVI^e siècle disait, avec la naïve tournure de phrase de l'époque : " C'est le

308 le nombre de ces plantes reparties de la façon suivante : 48 graminées : 37 composées, 35 légumineuses, 30 orchidacées, 25 renonculacées, 23 cypéracées, 12 ombellifères, 11 amaryllidées, 8 caryophyllées, 8 liliacées, 8 gentianées, 5 joncées, 5 rhinanthacées, 5 rosacées, 4 polygonées, 4 crucifères, 4 violariées, 4 géraniacées, 3 iridiées, 3 plantaginées, 2 primulacées, 2 boraginées, 2 campanulacées, 2 polygalées, 2 rubiacées, 2 crassulacées, 1 labiée, 1 dypsacée, 1 saxifragée, 1 hypericinée, 1 malyacée, 1 papaveracée, 1 sautalaccée, 1 potamée, 1 equisé-

“ fumier qui resjouit, reschauffe, engraisse,
“ amollit, adoucit, dompte et rend aisées les
“ terres faschées et lasses par trop de travail,
“ celles qui, de nature, sont froides, maigres,
“ dures, amaires, rebelles et difficiles à culti-
“ ver, tant il est vertueux.”

Et cette vulgarisation des méthodes les plus rationnelles et les plus économiques s'impose avec d'autant plus d'instance aujourd'hui que nous avons, depuis quelque temps, adopté l'inexpliquable habitude de prôner à tout et sans propos, l'emploi des engrais chimiques alors que nos cultivateurs pourraient, avec un peu de soin, recueillir à domicile, assez de déchets pour enrichir la terre la plus ingrate.

Je ne discute pas sur la valeur des engrais chimiques : on dit que c'est superbe : mais je suis d'avis qu'avant d'y recourir, on devrait au moins ne pas négliger ce qui se trouve à notre portée.

tacée, 1 fougère. (Mtre Pierre ou le Savant du Village : Entretiens sur les plantes utiles à l'homme—D.-B.-J.-L. Millot) Ajoutons qu'à cette longue liste, la science contemporaine greffe encore constamment de nouveaux noms et que des plantes réputées jusqu'à présent inutiles ou nuisibles révèlent à l'analyse chimique, des propriétés qui en font d'excellents fourrages. Les rapports des fermes expérimentales canadiennes, sur ce chapitre comme sur bien d'autres, nous apprennent des choses très intéressantes.

Et si on songe que ces engrais chimiques nous arrivent dispendieusement de l'Angleterre ou de l'étranger, qu'ils coûtent souvent \$30 et \$40 la tonne et qu'entre temps, on laisse se perdre des fumiers qui valent peut-être les phosphates et les nitrates, les guanos et les potasses, on ne peut méconnaître qu'on se trouve en présence d'un mauvais calcul.

Il serait peut-être aussi facile, au cas où réellement les fumiers de ferme seraient insuffisants, de convertir en engrais les vidanges et les déchets des villes, villages, etc. comme on le fait en Europe et nul doute qu'en affectant à cette entreprise quelques judicieux "boni", gouvernements, échevinats et conseils municipaux rendraient service aux classes agricoles — en même temps qu'aux contribuables.

La chose, m'a-t-on dit, a déjà été proposée, mais on aurait répondu que les compagnies de chemin de fer sont trop exigeantes et que le transport de cette marchandise serait trop dispendieux.

Il faudrait, en ce cas, chercher un moyen de réduire ces engrais en un moindre volume — cendres, bloquettes comprimées, poudres anhydriées, etc. et obliger les compagnies de chemin de fer, en leur serrant un peu la vis du côté des subsides par exemple, à faire quelques petites concessions en faveur des cultivateurs.

Quand on voit, en effet, des compagnies qui ne peuvent poser une "switch" sans demander une subvention, réaliser, de douze mois en douze mois, des profits nets de \$12,000,000 que les actionnaires se partagent sans daigner offrir une tranche de cette jolie poire à leurs bienfaiteurs, il me semble qu'on pourrait exiger quelque chose en retour et qu'il doit exister quelque moyen d'amadouer ces puissantes associations.

Ainsi. . .

Mais n'enpiétons pas sur les attributions de l'honorable M. Blair.....

Je constate seulement que nous avons au pays plus d'engrais qu'il n'en faut pour fumer nos terres ; que le gouvernement aurait dû, depuis longtemps, nous renseigner sur ce chapitre et que nous faisons une blague en important des poudres de perlimpinpin qui ne valent pas toujours la suie de nos cheminées.

* * *

Parlons maintenant du bétail et signalons une anomalie que les autorités devraient, par tous les moyens possibles, s'efforcer de combattre en vulgarisant des notions basées sur une saine doctrine : je veux parler de l'élevage des animaux de races exotiques.

Qu'on veuille remarquer seulement que je traite ici la question au simple point de vue de l'agriculture pratique.

Maintenant, qu'un éleveur ou un amateur importe tout le bétail qu'il voudra pour se livrer à des expériences ou satisfaire ses goûts personnels, c'est une autre paire de manchettes — et l'affaire ne me regarde plus.

Hisce positos, allons-y !

Il y a quelques années donc on s'aperçut que nos races d'animaux de ferme indigènes ne valaient plus rien.

Chevaux, vaches et moutons canadiens furent en conséquence, mis au rancart et je n'en finis pas s'il fallait rééditer la longue ribambelle de défauts qu'on sut trouver à ces fameux gauleux pour les rapetisser, les déprécier, les humilier et les impopulariser.

C'est le temps de dire qu'on leur trouvait des cornes.

Il nous fallait des bêtes de races—des exotiques—de l'importation.

Gouvernements, sociétés agricoles, agronomes, éleveurs, etc., se mirent donc à rivaliser de zèle pour importer dispendieusement de la France, de la Belgique, de l'Ecosse, de l'Angleterre, de l'Allemagne, etc., des chevaux de race, des vaches de race, des moutons de race, des cochons de race, des coqs de race, des poules de race, des œufs de race,—en un mot, ce qui n'était pas canayen. En même temps, revues et journaux, brochures, traités et bulletins ne juraient plus que par les Clyde, les Normand, les Dur-

ham, les Kerry, le Devon, les Suffolk, les Angus, les Unterwald, les Appenzell, les Aquitaine, les Limousin, les Béarnais, les Kyles, les West Highland, les Dishley, les Wurtembergeois, les Leicester, les Lincoln, les Southdown, les Shropshiredown, les Hampshiredown, les Oxfordshiredown, les Blackfaced, les Costwold, les Ardennais, les Bourguignon, les Berkshire, les Yorkshire, les Coleshill, les Houdan, les Bantam, les Padoue, les Crevecoeur, les Lafèche, les Brahmah-Pootra, les Dorking, les Game, les reachy fighters, etc., etc., etc.

Et notre monde agricole faisait un potin de tous les diables en faveur de l'amélioration des races et des troupeaux par voie de croisement.

Qu'est-il sorti de toutes ces *mixtures* ?

Des fricotages de tous les poils, de toutes les plumes et de toutes les déceptions.

On avait oublié, en effet, de considérer un phénomène pourtant banal; à savoir, que le climat d'un pays modifie la constitution du bétail et qu'après trois ou quatre générations, les purs sang les plus authentiques ne ressemblent plus que vaguement à leurs prototypes.

Est-ce que nos chevaux canadiens et nos vaches canadiennes n'ont pas eux-mêmes été importés des vieux pays à l'origine de la Nouvelle-France, et s'ils présentent aujourd'hui des caractères qui les distinguent absolument des races souches, ne faut-il pas attribuer ce phé-

nomène à nos hivers robustes, à nos étés brûlants, à nos paturages et à notre flore américaine ?

Ne croit-on pas qu'aussi longtemps que subsisteront les mêmes causes, il faudra se résoudre à subir les mêmes effets et que, pour maintenir les races anglaises, par exemple, dans leur perfection primitive, il faudrait importer du même coup les brouillards de la Tamise et le pacages de Leicester ?

Cette importation me semble donc une fausse manœuvre et je dirais volontiers, si j'étais chargé de rédiger une formule :

“ Le bétail exotique, c'est comme les engrais chimiques: c'est superbe, mais n'en faut pas.”

Le système d'amélioration par sélection (in and in) qui consiste à perfectionner une race indigène en ne prenant, pour reproducteurs, que les types les plus parfaits de cette race me paraît donc éminemment plus logique. Et si nous adoptions ce système tel qu'il se pratique en Angleterre, en France et dans tous les pays; si nous traitions surtout notre brave petit bétail canadien avec autant de soins qu'en exige le bétail d'outre-mer, nous aurions, en moins d'un siècle, des races purement canadiennes, robustes, ardentes, sobres, nerveuses, rustiques, capables de rendre les meilleurs services à nos cultivateurs et de faire à nos éleveurs une réputation qui s'étendrait jusqu'aux confins du monde.

En dirigeant donc de ce côté leur attention, les gouvernements, j'aime à le croire, entreprendraient une amélioration pratique.

* * *

Au nombre des innovations qui me semblent les plus susceptibles de rendre service, il faut encore mentionner l'enseignement de l'apiculture de manière à donner à cette industrie la plus vaste expansion possible.

Il y a des millions de ce côté.

Installées sous des abris qui les protègent contre les fortes brises, les abeilles ne content, en été, qu'un peu de surveillance à l'époque des essaimages.

En hiver, on les loge en un coin de cave, au sec, et c'est tout.

En retour, elles donnent, par ruche, un, deux ou trois essaims de \$4.00 chaque ; du miel qui ne coûte que la peine de le recueillir et de la cire qui se vend toujours un bon prix.

Tout est donc profit.

Mais, il faut un peu de science—aujourd'hui la science se fourre partout—et c'est pourquoi l'apiculture, en dépit de quelques tentatives isolées, n'a pas, au Canada, pris l'expansion qui lui convient.

Voici, à ce propos, quelques chiffres assez suggestifs.

D'après un calcul dont on peut discuter la mathématique exactitude, mais qui suffit à la démonstration :

L'Allemagne possède environ	2,565,000	ruches
l'Espagne	2,535,000	“
l'Autriche	2,332,000	“
la France	1,650,000	“
la Hollande	60,000	“

Total.....9,142,000 ruches

En France, les 1,650,000 ruches précitées ont donné 14,000,000 livres de miel et 4,000,000 de cire.

Valeur du miel.....\$1,954,200

Valeur de la cire..... 945,800

Produit d'un an.....\$2,900,000

En calculant, d'après cette base, la recette obtenue des autres ruchers précités, on obtient, pour miel et cire (approximatif)

Allemagne.....\$4,508,500

Espagne..... 4,455,500

Autriche..... 4,093,500

France..... 2,900,000

Hollande..... 70,000

Total.....\$16,027,500

Or, à 5%, cette somme représente un capital de \$320,556,700. Ce n'est pas tout : car il faut encore faire entrer en ligne de compte l'apport annuel des *essaimages*, c'est-à-dire de l'auto-multiplication des ruches par la naissance de nouvelles colonies d'abeilles. Supposons donc que, pendant l'hivernement, le froid, le manque de précautions, les accidents, etc., fassent périr le quart de ces ruches, soit 2,535,625 (ce qui est l'extrême limite de l'excessif) il en restera encore, au printemps 6,606,875.

Supposons maintenant que chacune de ces ruches, au lieu de donner deux ou trois essaims comme la chose arrive souvent, n'en donne qu'un seul.

Nous aurons donc à l'automne 6,606,875 nouvelles ruches qui, évaluées à \$4.00 chacune, représenterait un nouveau revenu de \$26,427,500. Or, à 5%, ce revenu additionnel représente un capital de \$528,551,000.

Ajoutons à cette dernière somme le premier capital représentant le revenu annuel du miel et de la cire, c'est-à-dire \$320,556,700 et on trouvera qu'en douze mois, les cinq pays apicoles précités se sont fait, avec leurs braves petites mouches à miel, un revenu annuel égal à celui que leur donnerait, à 5% un capital de \$849,107,700.

C'est un chiffre !

Et qu'on remarque que, dans ces cinq pays, à

peine grands ensemble comme la moitié du Canada, l'élevage des mouches n'a pas atteint son entier développement et qu'on pourrait centupler cette production au grand profit de l'agriculture.

“ Tout le monde sait en effet, disent à ce propos
 “ *Les Petites Lectures* que l'abeille concourt
 “ puissamment à la fécondation des fleurs en por-
 “ tant le pollen de l'une à l'autre en butinant.
 “ *Il y a toujours des fruits au verger* quand on a
 “ établi quelques ruches dans le voisinage. (1)

Veut-on encore quelques chiffres ?

Supposons donc qu'un cultivateur n'ait que deux ruches pour commencer et qu'elles ne lui donnent qu'un essaim chacune : on obtiendra la progression suivante :

1 ^{re} année.....	2	ruches
2	“4
3	“8
4	“16
5	“32
6	“64
7	“128
8	“256
9	“512
10	“1024

(1) *Petites Lectures illustrées*, 41^e série, 40^e livraison. Paris 1891.

Et vires acquirit eundo.

Donc, en avant les abeilles !

Mais tout d'abord, la brochure sur " l'élevage des mouches à miel dans la province de Québec. "

* * *

Personne n'ignore les immenses avantages que l'industrie retire aujourd'hui de la division du travail et bien qu'on retrouve les traces de ce système dans les mœurs des antiques Hébreux, nos contemporains, qui emploient une quarantaine d'hommes pour faire une épingle, détiennent probablement le record.

Jusqu'où l'agriculture peut-elle suivre cette voie ?

C'est ce qui n'est pas facile de déterminer et l'on ne saurait préconiser ici le programme de Fourier qui, dans l'organisation de son fameux phalanstère, avait divisé la classe agricole en autant de divisions qu'il y a de cultures : section des fruitistes : divisions des poiristes, pêchistes, cerisistes, gadellistes etc., section des légumistes : divisions des chouistes, ravistes, tomatistes, tapinambouristes, auberginistes, aspergistes, citrouillistes, concombristes, patatistes et patati, patata.

Je crois que Fourier faisait un peu de zèle....

On ne peut cependant méconnaître que, tout en réservant un coin de sa terre à la culture

des produits nécessaires à la ferme, le cultivateur pourrait avantageusement spécialiser ses cultures.

Mais on conçoit que cette question soit très-complexe et qu'on ne saurait donner d'indications positives sans risquer d'induire les gens à se lancer dans des entreprises hasardeuses.

Il faut donc conseiller au cultivateur d'étudier lui-même ce qui, en égard aux circonstances, au terrain disponible, aux voisinages (villes, manufactures etc.) peut lui donner le meilleur profit et je crois qu'en cette matière chacun doit être abandonné à ses propres inspirations.

Il est cependant une spécialité qui, en plusieurs endroits, pourrait très bien réussir: c'est la culture des arbres fruitiers, petits et grands, mais surtout petits.

Il faudrait pour cela, commencer par bien faire comprendre au cultivateur que sa terre est deux fois plus grande que nécessaire et qu'obligé d'éparpiller ses forces sur une trop grande superficie de terrain, il perd peut-être d'un côté ce qu'il gagne de l'autre, mais qu'en fin de compte, il perd plus qu'il ne gagne.

Ajoutez à ces observations quelques notions pratiques sur l'achat des plants, les variétés les mieux adaptées aux différents terrains, les traitements nécessaires, etc. et de cette manière encore, vous aurez ouvert un nouvel horizon aux travailleurs de la campagne.

Dans un discours prononcé en 1890, le ministre de l'agriculture de l'époque, l'honorable M. John Carling disait à ce propos : " Je vois, en cherchant dans les rapports officiels que nous avons importé pour \$433,774 de fruits, que nous aurions dû produire, je crois, dans notre propre pays. Nous avons importé 108,528 livres de pommes séchées, évaluées à \$7,487 ; 70,921 barils de pommes vertes évaluées à \$121,782 ; 4,278 pintes de gadelles évaluées à \$363 ; 93,863 pintes de cerises évaluées à \$9,333 ; 643,153 livres de raisins évaluées à \$38,649 ; 3,327,317 livres de pêches, évaluées à \$138,270 ; 24,122 minots de prunes, évaluées à \$18,431 ; 1,741,507 livres de mûres, canneberges, groseilles, framboises et fraises, évaluées à \$99,459."

(Rapport de la II^e convention annuelle d'Industrie laitière, février, 1890)

Bien que la statistique soit vieille déjà d'une dizaine d'années, elle suffit cependant à démontrer qu'il y a de la marge au Canada pour la culture des fruits.

Au cultivateur dont une partie des terres est inondée par les hautes eaux de l'automne et du printemps, la culture de la canneberge pourrait aussi réserver de jolis profits et l'exemple des Américains ne peut, sous ce rap-

port, que nous encourager à vulgariser une culture aussi rémunératrice.

D'autant plus précieuse, en effet, qu'elle croit de préférence dans les terres trop humides pour permettre la culture des céréales et des fourrages, cette plante peut rapporter "une moyenne de 108 barils du fruits par acre."

Or, un baril de ces baies "se vend couramment \$7.34 et en affectant \$1.34 pour les frais, on obtient un profit net de \$6.00 par baril, ce qui, par acre, donne \$648."

M. Henry Shaw, d'Annapolis Valley, (N.-E.) à qui j'emprunte ces détails, ajoute qu'à \$3.00 par baril, la culture de la canneberge serait encore très profitable et ce que nous en avons dit permet de le croire bien volontiers.

Voici encore, à ce propos, l'opinion d'un autre agonome, M. J.-M. Fisk, d'Abbotsford :

—"Comment se fait-il que la canneberge, qui est une plante indigène de ce pays, ne soit pas cultivée d'une manière plus générale ?

"Ce ne doit pas être faute de fécondité, car si cent minots à l'acre constituent une récolte ordinaire, dans des circonstances favorables, on est allé jusqu'à 400 et 500 minots. Et quant au prix, bien que, comme celui de tous les produits, il suive les fluctuations de la production et de la demande, cependant, il soutient avantageusement la comparaison avec celui des autres petits fruits : le prix en gros varie entre

\$5.00 et \$10.00 par baril, selon la grosseur, la couleur et la qualité du fruit qui se détaille à 40 cents le gallon et 10 cents la pinte.

“ Nous ne manquons pas, non plus, de la qualité convenable de sol pour cultiver ce fruit, car on le trouve souvent croissant à l'état sauvage dans nos terrains marécageux et boueux.

“ Ce n'est pas une plante qui demande beaucoup de culture et qui devienne ainsi une charge pour notre approvisionnement d'engrais ou d'autres fertilisants, comme c'est le cas pour la plupart de nos petits fruits ; mais au contraire, il se contente, pour ainsi dire, de croître sur nos terres incultes, composées d'un terroir spongieux et tourbeux bien mélangé de sable, tout-à-fait dénué d'aucune matière végétale ; en un mot, d'un sable blanc et net tel que le choisirait le maçon pour faire un bon mortier.

“ Il y a plusieurs fermes dans la province ayant de ces terrains incultes qui conviendraient à la canneberge ; terrains qui n'apportent actuellement à leurs propriétaires aucune rémunération et qui, de fait, sont plutôt une dépense, vu qu'on est incapable de les égoutter et qu'on paie sur eux des taxes de la même proportion que pour le champ le plus productif. Tandis que si on voulait expérimenter un peu et essayer d'utiliser ces terrains en y plantant la canneberge, ils deviendraient *plus rénu-*

mérateurs que les terrains les meilleurs, les mieux labourés, au sujets desquels on n'a pas de craintes.

“ Même si le morceau de terre inculte ne dépasse pas en étendue quelques verges carrées, cela paiera de le convertir en pièce permanente de canneberges pour l'usage domestique; et, s'il est plus étendu, il est d'autant plus opportun, au point de vue commercial, d'en faire essai.

.....
 “ Les producteurs de fruits en sont à rechercher des fruits qui pourraient satisfaire au besoin du trafic d'exportation de même qu'à la consommation domestique.

“ En voici un dont la culture devrait être grandement encouragée, car il répondra aux deux fins, étant un fruit qui s'expédie facilement et qui se garde frais durant les mois d'hiver. Puis, lorsqu'il aura été bien cultivé et bien cueilli, il rapportera des prix rémunérateurs à la fois au pays et à l'étranger. Il devient plus populaire comme l'accompagnement obligatoire sur nos tables au temps de la Noël et du jour de l'An (1)

(1) J.-M. Fisk, vice-président honoraire et directeur de la société de Pomologie de la province de Québec. Rapport annuel de cette société, 1896. *Documents de la session* : Rapport des départements, vol. 31. I. 1897.

Une autre spécialité qui, pour demander quelques capitaux, n'en semble pas moins de nature à rapporter de beaux bénéfices, c'est l'élevage des volailles en grand, comme la chose se pratique en différents pays.

Ici encore, nos cultivateurs ont besoin d'entraînement.

Sans compter, en effet, qu'un bon nombre se figurent que les volailles n'ont, sur une ferme, qu'une valeur problématique, on constate que les cultivateurs, en général, ne s'adonnent à cet élevage que par ricochet.

Le fermier lui-même néglige cette source de profits qu'il abandonne à la ménagère et ne s'est jamais figuré peut-être qu'il pourrait, avec un peu de soin, retirer de ce chef des bénéfices relativement plus appréciables que ceux sur lesquels lui permettent de compter l'élevage du gros bétail et la grande culture.

Aussi, cette ressource est-elle négligée et le pays n'en retire-t-il pas tous les profits qu'un peu de savoir-faire pourrait lui réserver.

Et c'est, sans doute, après avoir constaté les énormes profits qui peuvent revenir à l'aviculteur intelligent et reconnu qu'une industrie devient d'autant plus lucrative qu'elle se développe sur une plus grande échelle que les Américains ont créé, depuis quelques années,

d'immenses fermes où l'élevage de la volaille constitue la base même de l'exploitation.

“ En 1887, la “ Globe poultry farm,” dirigée par M. Pierce, fut fondée à Portland, dans le Maine. Vendant chaque année de 14 à 15,000 volailles, elle en entretient 7 à 8,000 l'été, 2 ou 3,000 l'hiver, qui donnent par jour de 160 à 800 œufs.

“ Quinze couveuses (incubateurs) chauffées à la vapeur, et contenant chacune 15 ou 1,600 œufs, sont déposées dans une vaste salle où les jeunes poussins sont également conservés pendant les premiers jours qui suivent leur éclosion . . . Deux à neuf hommes, suivant le nombre des animaux, suffisent largement à assurer les différents services.

“ Les fermes à volailles abondent dans le New-Jersey et se sont surtout concentrées à Hammonton, non loin de Philadelphie, où on a créé, depuis 1888, quarante de ces établissements possédant un ensemble de 100,000 volailles dont le chiffre sera, paraît-il, quintuplé l'an prochain (1892). Ces fermes fonctionnent avec des frais généraux aussi réduits que possible. Pendant une partie de l'année seulement, en hiver, elles ne produisent pas d'œufs et ne conservent pas leurs poulets plus de dix semaines. Les œufs qu'on y traite viennent surtout du Delaware et du Maryland. Les poulets obtenus se vendent à New-York et

à Boston (1) Pendant l'été, le personnel se consacre à la culture des arbres fruitiers très prospère dans la région . . .

“ Les Etats-Unis possèdent encore des fermes à canards organisées d'après le même principe. Chaque établissement élève 6 à 7,000 jeunes canards, en fait pondre un millier qui donnent de 10 à 19,000 œufs pour l'incubation de l'année suivante et n'en conserve que 160 à 200 pendant l'hiver. (2)

* * *

S'il se trouve, auprès de la ferme, un bas fonds qui demeure submergé pendant les chaleurs de l'été—grenouillère, étang, marais, creek, lac etc., on ne saurait mieux utiliser cet accident naturel qu'en élevant, comme on le fait aux Etats-Unis, des oies, mais surtout des canards en nombre proportionné aux dimensions de cette surface liquide, c'est-à-dire en aussi grand nombre que possible.

(1) Les Etats-Unis consomment annuellement environ 800,000,000 de poules et de poulets. L'Angleterre, de son côté, achète pour \$14,483,437 d'œufs et \$2,045,112 de volailles. Le Canada lui vend pour \$524,577 d'œufs et pour \$6,845 de volailles seulement. (statistiques 1897).

(2) M. Brézol: *Bulletin d'aviculture de la société d'acclimatation*, reproduit par *Le Journal d'Agriculture illustré*, août 1891.

Eminemment rustique, le canard, qu'on a justement surnommé le pourceau de la basse-cour, absorbe indifféremment toutes sortes de nourriture et trouve dans la vase des marais, dans les eaux courantes ou stagnantes, une quantité suffisante d'insectes, de larves, de graines, d'herbes aquatiques etc., pour se maintenir en bon état.

Il suffira donc, pour l'engraisser, de lui donner un léger supplément de patées, de *bouettes* ou de débris de boucheries.

On peut avantageusement lui fournir un nouveau supplément de nourriture, en semant dans l'eau même où il va s'ébattre, quelques livres de folle avoine, (riz sauvage, duck rice).

Cette plante se resème d'elle-même, croît rapidement et constitue un régal dont les canards sont très friands.

Il en est d'ailleurs ainsi de quelques autres plantes qui croissent volontiers dans les marais: la phalaride roseau (*phalaris arundinacea L*), le poa commun (*poa trivialis, L*), le poa flottant (*p. fluitans, Koerl.*) le plantain d'eau (*Alisma plantago*), le cresson de fontaine, etc.

Il ne faut pas en effet oublier que, du moment qu'il est omnivore, le canard doit logiquement être herbivore à ses heures et la chose est tellement ainsi qu'en plusieurs régions de l'Europe où l'on ne peut pas toujours avoir une

barbottière pour ces palmipèdes, on leur réserve un petit enclos semé de salades et d'autres menues plantes potagères.

Un grand lac même ne doit pas effrayer l'éleveur et pour peu qu'il loge sèchement ses *couins-couins*, qu'il leur serve quelques patées pour leur faire prendre l'habitude de revenir régulièrement à la ferme, qu'il surveille les pondeuses en les empêchant de sortir pendant la matinée et qu'il ait une race de canards lourds et pesants, il n'a aucun motif de craindre des pertes.

Au lac Sapin, long de trois milles et au lac des 16 Iles, long de quatre milles, j'avais ainsi quelques gros canards blancs que je laissais vagabonder au gré de leur caprice : ils passaient la journée à braconner dans les roseaux et à massacrer des grenouilles et revenaient paisiblement à leur cabane tous les soirs, gavés à ne plus se tenir debout.

Ils s'amusaient encore à attirer les canards sauvages de la région : je tuais les intrus à coups de carabine et mes complices recommençaient philanthropiquement leur manège.

* * *

Pour manger quelques douzaines d'escargots, les gourmets sont, au Canada, forcés de faire

venir ces succulents univalves de New-York qui, à son tour, les importe de France, de sorte que cette denrée coûte généralement un prix fou.

J'aime à croire que les jardiniers des environs des grandes villes canadiennes pourraient facilement entreprendre eux-mêmes l'élevage de ces mollusques.

Il suffirait, après avoir hiverné les producteurs dans une cave ou dans une serre, de les loger au printemps dans un coin du jardin, enclos de sciure de bois que l'escargot ne peut franchir, et de les soumettre au même procédé d'engraissement qui réussit en France pour obtenir économiquement un produit aussi parfaitement présentable que celui qui vous vient dispendieusement de Bordeaux, via New-York.

Ce sont les petits ruisseaux qui font les grandes rivières.

* * *

Il en est de même de l'écrevisse, dont, en dépit du nombre de nos grands et petits cours d'eau, personne ne s'occupe sérieusement au Canada, et qui pourrait tout aussi bien payer chez nous qu'elle paye ailleurs.

En Italie, par exemple, nous voyons l'écrevisse constituer la base de toute une organisation industrielle et les méthodes d'élevage et

d'engraissement suivies dans ce pays ne manqueraient pas, j'en suis sûr, d'intéresser nos cultivateurs et de provoquer des essais dont les entreprenants pourraient bénéficier.

Ce sont les petits ruisseaux qui font les grandes rivières.

* * *

Est-ce qu'en Belgique, en Lorraine et dans le Luxembourg, le simple élevage des grenouilles comestibles ne rapporte pas des milliers de dollars et n'avons-nous pas vu certains éleveurs belges expédier, par semaine, jusqu'à 30,000 de ces batraciens aux gourmets de Paris ?

Les Américains eux-mêmes, après avoir caricaturé les Français à ce propos et après les avoir appelés des " mangeurs de frogs " n'ont-ils pas fini par inscrire ce mets sur leurs menus les plus tapageurs et ne remuent-ils pas aujourd'hui la vase et les feuilles de nénuphar de tous les marécages pour s'approvisionner ?

L'an dernier, dans le village de Ste-Rose, comté de Laval, deux jeunes Anglais se sont, en s'amusant, fait un petit revenu de \$200 en pêchant des grenouilles et des " wawarons " qu'ils empaquetaient ensuite dans des caisses de fougères pour les expédier à Chicago et de grosses maisons américaines avaient des agents

qui parcouraient la province pour acheter des "frogs."

Ce sont les petits ruisseaux.....

* * *

Il ne faut donc pas se contenter d'admirer l'ingéniosité d'un tel et d'un tel : il faut encore se dire que tout peut devenir motif à faire de l'argent et qu'il suffit d'organiser une affaire de rien pour en faire quelque chose de profitable.

C'est ainsi qu'à Madagascar, pour n'en citer qu'un exemple en passant, des Français intelligents ont, sous la haute surveillance des autorités civiles et militaires de cette colonie, créé des écoles de tissage destinées à tirer profit de la soie que file l'araignée *hulabé*.

Des étoffes, préparées avec ce tissu, ont figuré à l'Exposition de Paris, l'année dernière, et les connaisseurs s'accordent à reconnaître que cette soie de l'*hulabé* a des chatoyements, une souplesse et une richesse de ton que la plus belle soie du bombyx ne saurait réaliser.

Voilà donc une nouvelle industrie lancée et qui sait si dans vingt ans, l'*hulabé* ne fera pas entrer quelques centaines de milliers de francs dans le trésor français ?

"En Australie, disait récemment de son côté, le *Prix Courant*, on s'occupe, depuis quelques

années, de l'élevage de la fameuse tarentule, dont la toile se transforme facilement en un tissu plus solide et plus léger que la soie et qu'on utilise surtout pour la confection des ballons. Une tarentule donne en moyenne, une trentaine de mètres de filaments (90 pieds environ)."

(*Le Prix Courant*: juillet 1900).

La tarentule et l'hulabé ne sont pas d'ailleurs les seules arachnides qui puissent être exploitées de la sorte et la science reconnaît un bon nombre d'aranéïdes dont la toile peut acquérir une valeur industrielle.

Existe-t-il quelques-unes de ces variétés au Canada ?

Bien qu'on puisse en discuter l'importance pratique, la chose peut être possible et même probable ; mais, sur ce chapitre comme sur bien d'autres, nous sommes encore d'une sublime ignorance.

Nous apprenons bien, à l'école, que l'ibis était adoré jadis des Egyptiens parce qu'il se blindait le fabor de scorpions, de vipères et d'aspics et que le kangarou trimbale sa géniture dans un tablier-sac fabriqué expressément pour ça, mais nous ne savons un traître mot de ce qui se passe à dix lieues de chez nous et c'est probablement à la seule idée qu'eurent nos aïeux d'accoler un castor sur notre blason na-

tional que nous devons de connaître vaguement ce gracieux constructeur de chaussées.

J'ai déjà rencontré des hommes de grand air qui m'ont demandé très sérieusement si j'avais quelquefois rencontré des singes dans les forêts du Nord et j'ai pu, non moins sérieusement leur répondre que ce bétail a depuis longtemps déserté la brousse pour habiter les grandes villes.

* * *

Et—puisque nous sommes à parler soieries—sait-on que, dès l'an mil, 25 provinces du Japon s'occupaient de la sériciculture ; que cette industrie, longtemps localisée en Chine et en Extrême-Orient, à fait, depuis quelques siècles, gagner des millions et des milliards à la France et à l'Italie et que 80,000 familles de la Hongrie ne vivent que des recettes qui leur viennent de ce chef ?

Et ne s'est-on jamais demandé si le ver à soie ne pourrait pas tout aussi bien s'acclimater au Canada qu'il s'est acclimaté en Italie, puis en France, puis en Hongrie où les hivers ne sont pas toujours à supporter aussi gaiement qu'on l'imagine ?

Le dirai-je ? Je crois même que le véritable ver à soie existe déjà au Canada.

Il y a une dizaine d'années, en effet, j'aper-

çus par hasard, au [fond d'une forêt du Nord, un ver dont les formes assez bizarres attirèrent mon attention pendant quelques instants.

Mais à l'époque, je m'en fichais joliment des questions d'histoire naturelle et d'industrie textile : j'oubliai mon personnage.

Je m'en suis cependant ressouvenu dernièrement en voyant une description et une vignette du véritable bombyx du mûrier et ma foi ! je crois que *c'est ça !*

Celui que je vis il y a une dizaine d'années était-il un indigène ?

Était-il éclos d'un œuf qu'un papillon aurait capricieusement, à Pékin ou Hong-Kong, déposé sur l'enveloppe végétale d'une caisse de thé destinée aux Canadiens ?

Le gaillard ne m'a pas raconté ses aventures.

Mais en supposant que je me sois trompé, qui nous empêche d'essayer et de rechercher, dans notre règne végétal une plante dont la feuille pourrait se substituer à celle du mûrier blanc pour alimenter cet utile bombyx ?

Il ne faut pas croire à l'impossible qu'après l'avoir vu et les jolies sommes que nous dépendons annuellement pour acheter des soieries étrangères me semblent de nature à provoquer de ce côté des recherches et des expériences— Si ça rate on le verra bien.

* * *

La culture potagère, au Canada, n'est pas moins négligée que le reste des cultures payantes et, ignorant sans doute que deux arpents consacrés à des "jardinages" rapporteraient comparativement plus de profit que quatre arpents de grande culture en même temps qu'ils causerait une hygiénique variété dans l'alimentation de sa famille, le cultivateur considère souvent comme du gaspillage les parcelles de mauvais terrain qu'il abandonne à sa femme pour y planter quarante pauvres choux et trente-six carottes.

Entre temps, on se nourrit dispendieusement de soupe aux pois qui demande un estomac d'autruche pour *passer* et on mange du lard depuis les Rois jusqu'à Noël.

Pour les fêtes, on fait boucherie et on mange des *grillades*, du boudin et des *tourquières*.

Et à quarante-cinq ans, on est dyspeptique. Ici donc encore, une brochure !

Mais, en voilà suffisamment pour comprendre que dans le domaine de l'agriculture proprement dite, il reste encore immensément à faire, et qu'avec un peu de science, nos compatriotes de la campagne, pourraient non seulement végéter, mais progresser, vivre à l'aise et s'enrichir—tout en renonçant à trimbaler du fromage à Liverpool.

Eu égard aux avantages que lui offre le Canada, un cultivateur devrait, à l'âge de cinquante ans, n'avoir plus besoin de travailler pour vivre, et c'est à ceux qui savent qu'incombe le devoir de leur enseigner le moyen de sauver leur vieillesse de l'indigence et de la misère au jour le jour.

Mais, cette mission, je le répète, incombe tout particulièrement à ceux qui, par leur intelligence et leurs engagements, ont su obtenir du pays un mandat officiel qui leur accorde le pouvoir de se dévouer à la prospérité de leurs compatriotes.

* * *

Cet enseignement populaire, au reste, peut s'effectuer d'une façon des plus économiques.

Nous avons en effet, à Ottawa, une ferme expérimentale centrale toute organisée mais qui, en égard aux milliers de dollars qui s'écoulent annuellement de ce côté, ne profitent pas aux cultivateurs aussi complètement qu'on pourrait l'espérer.

Et cependant, je me hâte d'ajouter que cette ferme expérimentale est essentiellement une institution modèle et que son personnel mérite surabondamment les traitements qui leur sont octroyés.

Mais il y a un mais—et ce mais, c'est l'isolement dans lequel cette ferme est confinée : le

peuple proprement dit n'est pas en rapport assez direct avec elle pour en profiter autant qu'il le devrait.

Annuellement, le directeur de cet institution publie un rapport sur les travaux exécutés : expériences, essais, innovations, analyses, etc., mais ce rapport, pourtant instructif, plein d'aperçus, de suggestions, de révélations, ne devient jamais populaire, parce qu'il est trop technique—et trop volumineux.

Je sais que le directeur de cette ferme ne peut officiellement que rendre, mathématiquement et scientifiquement, compte des travaux et des expériences qu'il ordonne : mais pour que ces "blue books" soient profitables, il faudrait qu'à part les recueils officiels destinés à dormir dans les archives, le gouvernement fit rédiger un résumé populaire des dits recueils.

Autrement, l'esprit s'embrouille dans les chiffres qui, pour être nécessaires au point de vue officiel, sont inutiles au point de vue pratique ; la confusion se fait dans les idées ; on renonce à tout jamais à devenir savant et on se replonge de plus belle dans la routine.

Il ne faut donc rien négliger pour faire de ces fermes des institutions "up to date" et les sacrifices que le pays s'imposera de ce côté seront des billets de banque bien placés ; mais ces sacrifices eux-mêmes ne seront fructueux

qu'en autant que le plus humble laboureur pourra suivre les expériences de ces fermes modèles et le plus humble laboureur, pour suivre ces expériences, demande qu'on lui raconte simplement les choses — à la bonne franquette.

“ Il y a ici, dit M. E. Lecouteux, deux intérêts à satisfaire : celui des contribuables d'abord qui soutiennent tous les établissements publics et qui, par ce motif, ont droit à savoir ce qu'on fait dans l'intérêt de l'économie rurale — et ensuite, celui des directeurs de ces établissements. On a dit que ces fonctionnaires manquent de stimulant parce qu'ils sont désintéressés dans la question financière de leur entreprise, mais à défaut de ce stimulant qui produit de si grandes choses dans la lutte des intérêts privés, ils en ont un autre qui, lui aussi, devrait être mis plus souvent à profit dans les divers services de l'Etat : *c'est l'honneur de travailler au grand jour de la publicité ; c'est la possibilité de se grandir dans l'opinion publique par des travaux utiles.* Les natures d'élite connaissent la force de ce stimulant et il est hors de doute que *l'agriculture administrative* jetterait un vif éclat si, restant dans son véritable rôle expérimental, elle donnait plus de publicité à ses travaux.” (1)

(1) Edouard Lecouteux : *Traité des entreprises de culture améliorante* : 2^e Ed. t. 1. No. 266.

A part les produits agricoles qui, préparés à la ferme, sont expédiés directement aux consommateurs, il en est d'autres qui, avant de parvenir au marché, doivent subir différents traitements chimiques ou mécaniques : ce sont les plantes industrielles, textiles, oléagineuses, tinctoriales, saccharifères, salifères, condimentaires, à cardes, etc., telles que le lin, le soleil (hélianthe, tournesol), la navette, le colza, la cameline, le houblon, la betterave à sucre, etc.

Au Canada, ce genre de cultures est nul et tandis que, dans les autres pays, de nombreuses manufactures se construisent dans les campagnes et poussent les cultivateurs à s'adonner à telle ou telle spécialité lucrative, nous demeurons dans l'inaction la plus complète et semblons sous l'impression que notre pays n'est bon qu'à donner du foin, de l'avoine et... du fromage, naturellement.

De ce côté, tout reste donc encore à faire ; mais ici, la participation du gouvernement doit dépasser les limites de l'enseignement et c'est à chaque député en particulier que revient le soin de trouver les capitaux voulus pour pousser, dans son propre comté, l'industrie qui lui semblera la plus convenable.

L'essentiel est de savoir qu'on peut faire encore ici beaucoup de choses pour le cultivateur et que l'on n'est pas quitte envers son pays quand on a fait voter dix piastres au cercle agricole de sa paroisse natale ou débité un discours de trois heures quarante-sept sur la ficelle d'engergage.

* * *

Les anciens Canadiens consacraient volontiers une partie de leurs terres à la culture du lin, mais à l'époque, les usages auxquels se prêtait cette plante étaient trop restreints pour que la culture put s'en généraliser et l'envahissement des marchés par les cotonnades et les indiennes finirent par la faire abandonner.

Mais aujourd'hui, l'industrie fait une grande consommation d'huile de lin pour différents arts et l'emploie couramment pour la préparation des vernis, des taffetas, des encres d'imprimerie, etc. et les résidus des graines, après l'extraction des principes oléagineux, constituent encore, sous le nom de "tourteaux," une alimentation substantielle dont le bétail est friand.

D'autre part, la fibre du lin pourrait elle-même alimenter des filatures ou des industries de tissage domestique et la Hollande, Malines

Valenciennes, etc. ont acquis, par leurs toiles et leurs dentelles, une réputation assez flatteuse pour que l'exemple nous invite à reprendre la culture d'une plante assez bienfaisante. (1)

C'est, si je ne me trompe, en y favorisant la culture du lin et le développement des industries dont cette plante fournit la matière première que lady Aberdeen cherche intelligemment à combattre la misère des populations pauvres de la pauvre Irlande et pour qui connaît le zèle pratique de cette noble dame, ce seul fait sera toute une recommandation.

Il n'est pas douteux qu'au Canada où les soirs d'automne et les hivers sont longs, le tissage du lin et la fabrication des fines dentelles pourraient permettre à nos *payses* de se préparer une jolie dot qui ne nuirait pas à leurs jolis yeux doux

Tout doux.

Mais il faut le leur faire savoir, en même temps qu'il faut encourager quelques manufactures à se construire dans les centres les plus susceptibles de leur convenir. (2)

(1) La plupart de ces détails sur les plantes industrielles sont puisés dans *Le Livre de la ferme* de Pierre Joigneaux.

(2) Il serait aussi facile de promouvoir des industries domestiques dans les grandes villes et les femmes, les enfants, les vieillards, les ouvriers eux-

Le lin, d'ailleurs n'est pas la seule plante oléagineuse qu'il soit possible de cultiver au Canada, et la navette, le colza, la cameline, le tournesol peuvent, à peu près indifféremment, concourir au même but, et cela, d'autant plus

mêmes "à temps perdu," pourraient ainsi se créer une source facile de revenus qui, dans les petits ménages, seraient ce que sont les petits ruisseaux aux petites rivières.

Il suffirait, pour cela, de fonder une chambre-exposition à peu près semblable à celle dans laquelle les marchands de gros réunissent les différents échantillons de leurs *stocks*.

Chacun y apporterait un échantillon de son savoir-faire et s'inspirerait en même temps en examinant le travail des autres; les marchands prendraient l'habitude de visiter l'établissement, soumettraient leurs desiderata, etc. si bien qu'en quelques années, des centaines de miséreux et de pauvres, d'infirmes et d'humbles femmes auraient pris l'habitude d'utiliser leurs loisirs en de menues entreprises qui les encourageraient en leur remon-
tant le moral.

La chose a déjà été tentée à Montréal il y a quelques années par des hommes d'initiative au nombre desquels étaient l'honorable M. T. Berthiaume, MM. Jules Helbronner et Marion de *La Presse*. Malheureusement, le mouvement n'a pas été secondé: c'est déplorable, car l'idée contient plus qu'une espérance de secourir quelques infortunes: elle comporte une régénération par le travail utile.

C'est plus qu'une question de sympathie: c'est une question sociale.

tention que sa pulpe, après avoir subi les opérations qui la dépouillent de la sève saccharifère, peut encore parfaitement convenir au bétail et que le rendement de cette plante-racine ne demande, pour être merveilleux, qu'un peu d'intelligence, passablement de sarclage et beaucoup d'engrais.

En évaluant à 20 tonnes, (40,000 livres) le rapport moyen d'un âcre de betterave à sucre — et à la Ferme expérimentale, certaines variétés ont donné jusqu'à vingt-cinq tonnes—on obtiendrait, à raison de 5 livres de sucre raffiné par 100 livres de betterave, deux mille livres de sucre, ou 400 gallons d'alcool ; et, de plus, environ 25,000 livres de pulpe, dans la valeur nutritive égalera, pour le bétail, 6,250 livres de bon fourrage (400 lbs de pulpe égalant au minimum 100 lbs de foin).

Plusieurs plantes donnent en sus de leur matière industrielle, des tourteaux ou pulpes utiles à la nourriture du bétail. Voici la valeur nutritive de ces résidus de fabrication.

350 à 400 lbs de pulpes de pommes de terre égouttées égalent 100 de bon foin sec.

300 à 400 lbs de pulpe de betterave (suècrie ou distillerie) = 100 lbs de bon foin sec.

200 à 250 lbs de marc de raisin, = 100 lbs de bon foin sec.

150 à 160 lbs de drêché ou résidu de brasserie = 100 lbs de bon foin sec.

80 à 100 lbs de tourteaux de farine = 100 lbs de bon foin sec.

85 à 80 lbs " de chenevis, cameline, œillette, 100 lbs de bon foin sec.

50 à 60 lbs de tourteaux de colza, sésame, de lin, de noix = 100 lbs de bon foin sec.

(M. Lecouteux : *Traité des Entreprises de Culture améliorante*, t. 1, p. 272.)

La seule pulpe équivalent donc à la même quantité (3 tonnes) de fourrages qu'un acre pourrait produire et j'ajouterai que les terres qui donnent 3 tonnes de foin à l'acre sont rares au Canada.

Il reste donc 1° à calculer le prix de la main-d'œuvre (labours, sarclages, etc.) et celui de la fabrication du sucre;

2° à retrancher ces dépenses des \$130.00 obtenus par 2000 livres de sucre à 0.05 et par la pulpe équivalant à 3 tonnes de foin de \$10.00 la tonne ;

et on aura quelques données qui permettront de pressentir ce que, par acre, peut rapporter la culture de la betterave à sucre au Canada.

Ajoutons que cette plante, loin d'appauvrir la terre, l'améliore, et qu'en astreignant le cultivateur à quelques sarclages, elle pourrait concourir avantageusement à élever la moyenne du rendement de nos terres canadiennes.

Je n'ignore pas qu'on a déjà tenté de vulgariser cette culture dans nos campagnes et que l'entreprise n'a pas aussi complètement réussi qu'on l'espérait.

Mais ici comme ailleurs, la faute doit en être non pas à la nature non plus qu'à la plante qui donne ailleurs les meilleurs résultats, mais à l'homme.

Une anecdote à ce propos.

Un jour, je m'avisai d'étudier la boxe dans un traité très bien écrit. Au bout de quinze jours, je me crus très fort et voulant mettre mon savoir en pratique, je reçus un *upper cut* hors concours.

Le coupable était-il la boxe, le livre de boxe, ou le boxé ?

Il ne suffit donc pas de vouloir une chose ; il faut encore prendre *tous* les moyens de l'obtenir et s'il est vrai qu'un point mal placé fut fatal à Martin, il doit être aussi vrai qu'un simple détail négligé peut compromettre l'entreprise la plus susceptible de réussir.

Le succès d'une entreprise est comme l'élégance chez une femme gracieuse : ça ne tient souvent que par une épingle.....

Il ne faut donc pas négliger les épingles.

* * *

Il serait loisible d'ajouter aux quelques aperçus précédents une rapide énumération des avantages que le cultivateur pourrait retirer de l'adoption d'autres plantes qui, dans d'autres pays, rendent d'éminents services en étant soumises à des traitements rationnels et scientifiques : maïs, sorgho, chanvre, garance, pastel, épine-vinette, topinambour, ortie textile, citrouille sucrière, plantes fourrages, potagères,

condimentaires et même plantes d'ornement dont l'absence, à la campagne, rend la ferme triste comme un nid sans gazouillis, mais on comprendra que je ne saurais m'attarder davantage à ces détails sans fatiguer ceux que n'intéressaient pas directement ces questions techniques.

Il faut donc savoir se borner.

D'ailleurs, mon but n'est pas d'énumérer tout ce que nous pourrions faire pour donner de l'essor à l'agriculture canadienne, mais bien de faire comprendre que nous avons encore im-

ressources que la nature, la science, l'industrie et les progrès modernes mettent à la disposition de nos compatriotes—et je crois en avoir dit suffisamment pour démontrer cette vérité.

* * *

De ces notions précédentes, je me permettrai seulement de conclure que, dans la Puissance du Canada, le grand but à poursuivre est d'arracher nos cultivateurs à la sempiternelle, routinière et ruineuse culture des plantes céréales pour les amener progressivement, c'est-à-dire prudemment à des cultures mieux adaptées à la nature de nos territoires agricoles et plus susceptibles de répondre aux exigences de l'industrie moderne.

Mais, hâtons nous de le dire, il est inutile d'aspirer à ce but si nous refusons d'adopter du même coup des mesures qui permettraient aux cultivateurs de traverser les premières difficultés sans craindre d'être supplantés sur nos propres marchés par les producteurs plus avancés de l'étranger.

Est-ce à dire qu'il va falloir à jamais renoncer à tout projet de libre-échange pour se claquer dans une inabordable protection ?

Pas directement, car en théorie, l'imposition des droits douaniers sur les produits étrangers, en obligeant le consommateur à payer ces produits plus cher que s'ils entraient librement, créé un état de choses anormal.

Mais cette anomalie elle-même n'est que relative et ne peut suffire à induire un pays placé dans les mêmes conditions que le Dominion à démolir toutes les barrières qui le séparent de la concurrence étrangère.

Il est en effet incontestable que, pour s'implanter et franchir triomphalement les obstacles qui s'opposent au succès de toute entreprise nouvelle, les industries nationales doivent jouir de certaines prérogatives et si la protection manque à ces industries nationales, les consommateurs qu'elles pourraient approvisionner se verront forcés d'affecter à la prospérité des étrangers les capitaux qui devraient demeurer au pays.

Il y a donc ici dualisme entre les intérêts immédiats du consommateur qui cherche logiquement à payer le moins cher possible—et les intérêts généraux de la nation qui doit s'efforcer de produire à domicile ce dont elle a besoin de manière à ne dépendre que d'elle seule et à se mettre à l'abri des crises qui peuvent surgir hors de chez elle.

Mais dans cet antagonisme, la question de sécurité sociale, d'indépendance économique et de développement national doit primer la question des intérêts particuliers et déterminer le consommateur lui-même à subir momentanément des sacrifices dont il bénéficiera dans un avenir plus ou moins rapproché.

Qu'est-ce, en effet, que demande le libre-échangiste canadien ?

Un système qui permette aux classes laborieuses de se procurer les articles nécessaires au *plus bas prix possible*.

Mais il est évident que la meilleure manière de se procurer ces articles à bon marché, c'est d'en retrancher le prix du fret et de les fabriquer à domicile.

L'exemple de l'Angleterre en tout ceci n'est pas une raison qui puisse convaincre ; car loin d'être une règle, l'Angleterre n'est économiquement qu'une exception et les circonstances l'ont

placée dans une situation qu'on ne retrouve nulle part ailleurs.

Restreinte en un territoire qui ne suffira jamais à nourrir toute sa population, elle a pu recourir d'autant plus impunément au libre-échange qu'elle attend sa subsistance d'un peu partout et que d'autre part, ses industries nationales ont atteint le développement voulu pour produire à des prix qui ne redoutent aucune concurrence.

Et puisqu'elle a adopté ce système parce qu'elle ne pouvait qu'y gagner, nous imiterons encore sa clairvoyance en adoptant un système qui sauvegardera nos propres intérêts.

L'Angleterre, au reste, n'est pas elle-même si profondément entichée des principes libre-échangistes, qu'elle leur sacrifierait ses intérêts industriels et la concurrence qu'elle éprouve depuis quelques années sur ses propres marchés, de la part des étrangers, a provoqué, chez ses économistes, des réflexions qui finiront sans doute par faire tomber en discrédit les principes de l'école de Cobden.

Ce n'est pas à l'Angleterre qu'il faut apprendre que "business is business" et au jour où la protection lui semblera nécessaire, il est probable que les libre-échangistes eux-mêmes devront faire le sacrifice de leurs opinions personnelles pour ne plus songer qu'à la sécurité du

commerce et des industries de la Grande Bretagne.

Or, cette saute d'opinion se produira peut-être plus tôt qu'on le pense couramment.

Il s'ensuit donc que la protection, pour moyen-âgeuse qu'elle puisse paraître, demeure, en égard aux circonstances, une mesure qui s'impose tout au moins partiellement à la sollicitude des gouvernements canadiens, et les quelques abus qui peuvent résulter de ce régime (abus qu'une judicieuse prévoyance peut d'ailleurs atténuer) ne semblent pas suffisants pour légitimer l'arrêt de mort qu'on prononce parfois contre cette mesure économique.

En principe, les libre-échangistes n'ont donc pas tort de prétendre que la liberté commerciale internationale est l'idéal qu'il faut s'efforcer de réaliser ; mais en pratique, les protectionnistes ont raison de prétendre que le plus sûr moyen d'arriver à l'idéal des libre-échangistes consiste exactement à donner encore pour quelque temps au pays toutes les chances possibles de se fortifier suffisamment pour ne pas subir indéfiniment la concurrence étrangère sur ses propres marchés nationaux.

La question du *struggle for life* doit passer avant celle de la confraternité de tous les peuples de la terre, et l'égoïsme, en économie poli-

tique, demeure encore la grande vertu des nations.

C'est d'ailleurs ce que me semble avoir parfaitement compris le très honorable sir Wilfrid Laurier qui, doué d'une intelligence trop ouverte à tout les progrès pour ne pas être théoriquement libre-échangiste, n'a pas moins compris qu'il ne faut pas confondre *l'évolution* avec la *révolution*.

* * *

Indépendamment des différents sujets d'études agricoles dont nous venons rapidement d'esquisser les grandes lignes, il est un autre sujet qui doit tenir plus particulièrement au cœur de tout Canadien sincère—et c'est l'étude des ressources que la nature canadienne met à la disposition des Canadiens.

Je le répète, nous ignorons malheureusement notre pays et nous sommes semblables au mendiant aveugle qui passerait, sans s'en douter, auprès d'un monceau d'or.

Le bâton hésite, frappe au hasard, résonne et résiste — et l'aveugle s'écarte en disant: C'est encore un caillou, sans doute.

Notre flore canadienne notamment, ce jardin si varié d'herbes, de fleurs, d'arbres et d'arbustes m'invite à croire que nous commettons une faute en négligeant d'y chercher ce que

nous allons chercher ailleurs et qui sait si les générations de demain, mieux avisées que la nôtre, ne nous traiteront pas d'ignorants et des sauvages ?

Mais les sauvages eux-mêmes ne sont-ils pas ici nos maîtres ?

Est-ce que les anciens missionnaires ne nous ont pas raconté qu'après avoir fait, même très large, la part des jongleries et des superstitions, il fallait cependant reconnaître que les antiques Peaux-rouges, Hurons, Algonquins, Iroquois ou Sioux, trouvaient, dans la forêt ou la plaine, des plantes et des simples merveilleusement efficaces, qu'ils combattaient avec succès les maladies les plus redoutables et parfois même des affections que la science patentée déclare incurables ?

Et puisque nous parlons de Peaux-rouges, ne s'est-on jamais émerveillé de la constitution robuste, de la vigueur incomparable et des qualités physiques et intellectuelles qui caractérisaient ces pauvres enfants de la Nature avant que nos vices civilisés en aient fait des parias et des *outlaws* ?

Né s'est-on jamais demandé si leur alimentation par exemple, ou la cure d'air, la cure d'arômes végétaux qu'ils suivaient inconsciemment n'entraînent pas pour une large part dans le développement de ces traits distinctifs ?

Est-ce que, après avoir constaté que certains sites de notre Nord canadien conviennent délicieusement à l'établissement des sanatoriums pour convalescents, phthysiques, poitrinaires etc., on n'a jamais eu l'idée de se demander le pourquoi de ce phénomène et de remonter à la source de ces émanations naturelles qui sursaturent l'atmosphère du Nord d'un principe vivifiant et régénérateur ?

On a bien dit vaguement que les "sapinages" nous valent cet avantage, mais en est-on bien sûr ?

A-t-on ramené cette théorie mal définie à la formule $2 \times 2 = 4$?

Et si réellement ce sont les sapinages, sait-on si le meilleur d'entre eux est le sapin baumier ou l'épinette blanche, le pin rouge ou le thuya ?

Ne pourrait-on pas, après avoir résolu ces petits problèmes et déterminé scientifiquement la source de ces principes vivifiants, trouver le moyen de synthétiser ces principes, de les condenser en un volume palpable, de les emmagasiner, de les quintessencier, d'en faire un produit qu'on pourrait transporter au chevet du moribond trop pauvre pour se payer le séjour des sanatoriums ?

La science moderne aurait-elle peur de l'impossible ?

Le problème qui se pose en face du génie de

l'homme serait-il un obstacle infranchissable au lieu d'être une invitation ?

Du moment qu'une énigme se révèle, ne croit-on pas que la solution doit s'en trouver quelque part et les savants du Dominion n'ont-ils pas devant eux tout un royaume de mystère dont la splendeur pressentie devrait stimuler les aspirations les plus philanthropiques ?

Est-ce que, après avoir constaté que les coffrets de bois de cèdre conviennent admirablement à la conservation des fourrures, on ne pourrait pas présumer que le cèdre contient peut-être un principe antiseptique et ne saurait-on pas, par la distillation, par exemple, extraire de ses rameaux et de ses fleurs ligneuses un produit capable de supplanter les phénols, les acides minéraux et les caustiques dont l'usage est souvent meurtrier ?

Sait-on que le merisier, dont nos forêts sont pleines, qu'on massacre hideusement pour en faire du bois de corde ou du bois carré et dont la sève est assez abondante pour combler un tonneau de 50 gallons par jour, donne un sirop médécinal qui se vend aujourd'hui un dollar la bouteille dans nos campagnes canadiennes ? que ce produit, encore bien vaguement apprécié, n'est jamais entré dans une phase réellement scientifique ? qu'il pourrait bien se trouver encore quelque *surprise* de ce côté ? qu'avec la

même sève, on peut fabriquer un vin tellement semblable au champagne qu'il faut avoir un palais de fin connaisseur pour ne pas s'y tromper ? et que l'écorce de cet arbre éminemment utile contient une forte proportion de salicylate de soude dont la médecine contemporaine fait si couramment usage ?

Sait on qu'avec la sève de notre érable à sucre, on fabrique un vin dont le bouquet, suave comme parfum de fleurs, ne peut être remplacé par aucun substitut ou bien encore un vinaigre de toilette dont nos élégantes ne voudront plus jamais se passer au jour où la science leur en aura fait connaître la vivifiante fraîcheur ?

Sait-on qu'avec leurs "*Pain Killer*," leurs "*Sasparilla*," leurs "*Vegetable Compounds*," leurs "*Ready Relief*," leurs "*Pink Pills*," et mille autres produits à base de simples, plusieurs Américains sont devenus millionnaires ? que les substances qui font la réputation des vins Mariani, des vins Saint-Michel, des vins des Carmes, etc., étaient connues des nègres, des sauvages ou des paysans avant de faire la fortune de quelques industriels intelligents et qu'il suffirait peut-être, au Canada, de dégager de leurs enrubannures empiriques, une foule de recettes de bonne femme pour enrichir notre pharmacentique de cent et mille remèdes éminemment efficaces à combattre les maladies

les plus susceptibles d'affecter les Canadiens ?

Ne pourrait-on pas, avec un peu de patience et de perspicacité, trouver, dans nos forêts canadiennes, dans les herbes qui cachent leur modestie sous le silence de nos Laurentides, une gerbe de simples assez bienfaisants pour se prêter, par exemple, à la préparation d'un élixir qui serait, pour les siècles à venir, ce que fut la chartreuse pour les siècles passés ?

Sait-on que l'ours blessé par la balle d'un chasseur, trouve dans le bois une plante qui le guérit en quelques jours ?

Sait-on ce que le castor fait manger à ses petits, aux approches des hivers, pour les préserver des maladies auxquelles des froids trop rigoureux pourraient les exposer ?

Sait-on seulement ce que notre chevreuil canadien broute de préférence pour se remettre après avoir épuisé ses forces à fuir, dans une course folle, les meutes de loups qui le pourchassaient en hurlant ?

La même science qui cherche à déterminer sur des lapins et des cobayes l'efficacité de ses sérums ne pouvait-elle pas conclure, par analogie, que les remèdes qui conviennent aux bêtes doivent parfois aussi convenir à la "bête" humaine ?

Si l'esprit court les rues, n'en pourrait-on pas déduire que le savoir peut se fourvoyer dans la *campe* du trappeur ?

Ne croit-on pas que les Peaux-rouges qui ont poussé l'observation jusqu'à pouvoir dire en proverbe :

—*Konstonnions Kontirio* : les bêtes des bois pressentent l'avenir possédaient assez de flair pour ravir encore d'autres secrets aux solitudes de la forêt vierge ?

Et s'il est vrai que la superstition née des aseulements au sein des immensités mystérieuses, que la candeur des naïfs, la foi des âmes candides prêtent parfois aux plantes des vertus qu'elles n'ont pas, ne serait-il pas prudent, après avoir fait la part de l'ignorance, de se demander si, tout au fond de ces croyances, de ces pratiques, de ces cures, de ces traitements, de ces confiances, ne se trouve pas "quelque chose" ?

Est-ce qu'en aidant quelques chercheurs de bonne foi à s'installer à l'orée des grands bois du Nord, en un laboratoire muni de cornues, d'alambics, d'éprouvettes, etc., le gouvernement n'adopterait pas un excellent moyen de provoquer des découvertes intéressantes autant que lucratives ?

Au lieu de réserver à quelques monopoles l'usage de ces appareils de distillation et de multiplier le nombre des "moonshiners" qui nous fabriquent du mauvais whisky avec des mélasses communes, ne pourrait-on pas même,

comme en France, permettre à n'importe qui de fricoter ce que bon lui semble, en adoptant du même coup quelques mesures fiscales qui rapporteraient annuellement des millions à notre pauvre trésor canadien ?

* * *

Mais il est une chose surtout que les Canadiens ne sauraient négliger sans commettre une épouvantable bévue : c'est l'exploitation de l'érable canadien.

Cet arbre n'attend qu'un peu de bonne volonté de notre part pour nous donner annuellement des millions de bénéfices et nous aurons du moins de ce côté le double avantage de ne pas craindre la concurrence et de n'affecter à cette exploitation qu'un temps pendant lequel on ne saurait s'adonner à d'autres travaux rustiques.

Mais pour que l'érable paie, il faut que son exploitation se fasse d'une façon scientifique et que les autorités donnent à l'entreprise la somme de faveurs qu'elle mérite.

Personne n'ignore qu'aujourd'hui, les appareils perfectionnés pour faire le sucre et le sirop d'érable rendent de grands services et qu'en simplifiant la besogne, ils diminuent du même coup le prix de fabrication.

C'est ainsi qu'avec une érablière de 500 arbres,

le professeur américain Cooke avoue retirer un bénéfice net de 0.40 par arbre, soit \$200 en une quinzaine de jours.

Pour un Canadien, ce bénéfice de \$200 n'arrive souvent pas après douze mois d'un travail de nègre.

Il y a donc de l'argent dans "le sucre du pays."

Mais ces appareils sont généralement trop dispendieux pour qu'un pauvre cultivateur aille s'y frotter, et, tout en convenant que la science est une belle chose, on continue résigné à faire, comme au vieux temps, un ou deux brassins dans le vieux chaudron de fonte qu'utilise la ménagère pour faire du savon pendant l'été.

Pourquoi le gouvernement n'encouragerait-il pas, par quelques primes, les cultivateurs des régions érablières à se constituer en syndicat pour fonder des sucreries perfectionnées comme on fait aujourd'hui pour fonder des fromageries et des beurreries ?

Serait-il plus difficile au cultivateur d'aller porter à cette sucrerie l'eau d'érable de chaque tournée que de porter à la beurrerie-fromagerie le lait quotidien de ses troupeaux ?

Et si 500 érables donnent 0.40 chacun de bénéfice, n'est-il pas évident qu'en généralisant l'exportation, c'est-à-dire en diminuant les frais d'installation, de main d'œuvre, de perte

de temps, etc., etc., on grossirait d'autant la somme des profits ?

Et s'il est vrai qu'il y aurait des chômages, n'est il pas moins vrai que ces chômages, qu'on retrouve d'ailleurs dans l'industrie laitière, ne seront subis que par le matériel et que le personnel pourra vaquer, entre temps, aux travaux ordinaires de la campagne ?

Et puis, ces appareils eux-mêmes sont-ils si parfaits qu'on ne puisse les perfectionner encore ?

Ne pourraient-ils pas, au contraire, en subissant quelques légères modifications qui les complèteraient, convenir indistinctement à la fabrication du sucre d'érable au printemps, à la fabrication du sucre de betterave ou à l'évaporation d'autres produits qui n'attendent peut-être que cette innovation pour révéler leur utilité ?

* **

Je me demande en outre comment il se fait qu'on n'ait pas encore songé sérieusement à tirer parti, même en été, de ces érablières dont l'étendue est souvent considérable — et bien que je ne puisse ici m'appuyer sur d'autre autorité que sur la mienne et que mes propres expériences aient été trop restreintes pour servir de criterium, je suis de plus en plus convaincu qu'il serait facile de convertir ces

bosquets en paturages permanents ou d'y installer différentes cultures rénumératrices.

On sait que différentes plantes fourragères très recherchées du bétail, telles que la flouve odorante (*anthoxanthum odoratum L.*) le paturin ou poa des bois (*poa nemoralis L.*) la dactylide glomérée (*dactylis glomerata L.*), etc. croissent parfaitement à l'ombre, qu'elles sont très hâtives, qu'elles donnent un fourrage d'hiver excellent et que, semées dans une sucrerie par exemple, elles pourraient constituer un luxuriant paturage pour les animaux de ferme.

Le topinambour lui-même (*helianthus tuberosus L.*) se complait volontiers à l'ombre et il serait peut-être possible, en l'implantant dans la sucrerie, de créer économiquement un pacage où les porcs destinés à fournir du *bacon* trouveraient, en même temps qu'une grasse pitance, un exercice éminemment propre à faire atteindre le but poursuivi par les éleveurs.

Il suffirait donc, pour atteindre l'un ou l'autre de ces résultats, de déblayer la sucrerie en y effectuant quelques *effardochages* et d'y défoncer rudimentairement le sol pour enterrer la *veugle* c'est-à-dire les détritiques végétaux qui, sous bois, recouvrent généralement la terre proprement dite et il est probable que ces travaux, en même temps qu'ils nettoieraient la sucrerie et favoriseraient d'autant la croissance des érables, seraient encore amplement rétri-

bués par les bénéfiques que ces cultures supplémentaires rapporteraient au cultivateur.

Ce n'est pas encore tout.

Nous avons déjà parlé de nos plantes médicinales indigènes et des progrès que leur culture pourrait permettre de réaliser :

Or, un grand nombre de ces plantes croissent spontanément dans nos forêts canadiennes et, par suite, pourraient d'autant mieux prospérer dans une érablière que les soins de l'homme y seconderaient plus intelligemment le travail de la nature.

Citons, entre cent et une de ces plantes, le sisymbre officinal, la valériane, la véronique officinale (*thé d'Europe*) la scrofulaire noueuse, la molène commune, la chimaphille en ombelle (*herbe à la clef*) l'asaret du Canada, (*gingembre sauvage*) la gillénie trifoliée, la sanguinaire (*sang-dragon*) l'impaticente jaune, la linnée boréale, le gouet triphylle (*oignon sauvage*) l'aigremoine eupatoire, la circée (*herbe aux sorcières*) le polygala, la marchantie polymorphe, la verge d'or odorante, l'adiante pétalé (*capillaire du Canada*) le polypode commun, qui, toutes, possèdent des propriétés curatives caractérisées et qui n'attendent qu'un peu d'attention de notre part pour nous rendre service.

Je ne veux pas jouer au prophète : c'est un métier dont on abuse trop—mais je prévois qu'un jour, alors que, revenue de bien des illu-

sions, la médecine contemporaine s'appliquera davantage à connaître le secret des humbles plantes qu'elle méprise encore et à déterminer scientifiquement leur valeur thérapeutique, la culture systématique des simples se généralisera d'une façon surprenante dans le Dominion et deviendra, pour un grand nombre de cultivateurs, une source féconde de revenus.

En attendant que ces choses se réalisent—et je mourrai probablement jeune si je ne les vois pas se réaliser—il existe déjà quelques plantes dont nos pharmaciens ne demandent qu'à s'approvisionner et de ce nombre est le ginseng (*panax quinquefolium L*) que les Américains cultivent déjà méthodiquement depuis quelques années et qui, grâce à ses propriétés toniques, finira probablement par s'imposer à l'attention des spécialistes canadiens.

Or, le ginseng est encore une plante qui croit spontanément dans les bois francs : c'est de plus, un produit canadien, c'est-à-dire de *l'étoffe du pays* !

On peut donc se demander si la culture de cette plante nationale ne pourrait pas réussir à l'ombre de nos sucreries nationales.

Si oui, nos gens seraient tout naturellement portés à consacrer une part de leurs trop vastes prairies à *l'acériculture* et ces plantations d'érables ne manqueraient pas, en se multipliant dans nos provinces, de procurer aux campagnes

appauvries et desséchées, tous les avantages que ne cessent d'énumérer les apôtres du reboisement.

Jusqu'ici, la propagande de ces messieurs, pour philanthropique et patriotique qu'elle put être, est demeurée sans grands résultats parce que le cultivateur n'en voyait pas le résultat pratique ; mais s'il était possible de démontrer que 10 acres d'érables doublés de ginseng paient plus que 15 ou 20 acres d'avoine ou de patates, il est incontestable que l'intérêt déterminerait nos campagnards, sinon à créer de nouvelles sucreries, du moins à ne pas sacrifier bêtement celles qu'ils possèdent déjà pour en faire du bois de corde.

En tous les cas, ce serait un joli programme à mettre sous les yeux des colons qui vont ouvrir des terres nouvelles et l'espérance de tirer parti des érables qui se trouvent sur leurs lots, en même temps qu'elle simplifierait leurs travaux de défrichement, leur permettrait de compter sur une encourageante rémunération.

Ajoutons, à titre de *fiou* final, qu'en parvenant à faire ainsi de l'industrie du *sucre du pays* une des principales ressources de nos campagnes, on burinerait à jamais une réponse définitive à l'adresse de ceux qui nous demandent parfois pourquoi diable le blason canadien s'embellit d'une feuille d'érable.

Et ma foi ! ça ne manquerait pas de faire un velours sur le cœur des vrais Canayens !

* * *

Je pressens bien que quelques incrédules vont accueillir plusieurs de mes propositions avec un haussement d'épaules et dire tout bas :
C'est du rêve !

Au Canada, nous doutons de nous-mêmes et ce doute rejaillit sur tout ce qui nous entoure.

Le doute apeure—et nous avons peur.

Le doute aveugle—et nous ne voyons rien.

Habitué à ne pouvoir acquérir le moindre bibelot sans recourir à l'étranger, nous nous croyons incapables de rien créer nous-mêmes et nous nous figurons que la terre canadienne est aride comme la plage des mers de glace.

Et pourtant, regardez :

Un pâtre voit soudain ses chèvres bondir joyeusement après avoir brouté les feuilles d'un arbuste bizarre.

Et le pâtre, curieux, cueille les fruits de cet arbuste—et le monde a conquis le café.

Un fiévreux—en délire —mâche inconsciemment une écorce inconnue : la fièvre soudain cesse—et la science a conquis le quinquina.

Un enfant s'amuse à tresser des herbes ; un étranger passe, regarde, examine,—et bientôt les solitudes de l'Algérie se peuplent d'Es-

pagnols qui recueillent cette herbe hier inconnue—des navires viennent s'en charger—l'Angleterre construit de nouvelles manufactures—et l'industrie des tissus d'alfa se trouve créée.

Un Arabe égaré dans le Pays de la Soif recueille avidement quelques fruits inconnus pour s'empêcher de mourir—le fruit lui plaît—une caravane passe,—le pauvre est sauvé—il emporte quelques uns de ces produits des solitudes de feu, les fait goûter, revient avec un chameau, puis avec deux, puis avec dix chameaux,—l'arbre lui-même est apprécié,—on le multiplie,—et bientôt des caravanes de cent chameaux se succèdent à l'orée des déserts de sable blanc pour s'y charger de cargaisons de dattes que l'univers entier se partage avec empressement.

Un Peau rouge, assis rêveur devant son wigwam, regarde le feu s'éteindre dans le foyer de pierre—prenant au hasard, quelques feuilles sèches qui sont à sa portée, il les jette sur les tisons mourants—une fumée bleue s'élève dont l'odeur bizarre plaît—et le Peau-rouge s'habitue à brûler ainsi tous les jours quelques unes de ces feuilles inconnues dont la fumée le charme,—un jour, il s'avise de mettre une de ces feuilles en un roseau creux, d'en présenter une partie à la flamme et d'aspirer—et deux, cinq ou dix siècles plus tard, 750.000.000

d'hommes, en dépit des rois et de savants, consommeront annuellement 2.000.000 de tonnes de tabac.

Et nous savons toutes ces choses, et nous savons qu'avant de loger dans un château, l'homme a dû se construire une cabane, mais que la cabane faisait pressentir le château comme le gland fait pressentir le chêne—mais nous doutons de la patrie canadienne, nous doutons de nous-mêmes—et semblables à l'aveugle mendiant dont le bâton heurte quelques obstacles, nous disons :

—Ce doit être un caillou—.....

* * *

Nous terminerons donc ce chapitre de l'agriculture en concluant que le Dominion offre à nos populations canadiennes des ressources à peu près inépuisables et qu'il ne faudrait guère qu'un peu de bonne volonté pratique et d'esprit d'initiative de la part de nos institutions publiques pour orienter nos agriculteurs vers le bien-être et la prospérité, pour doter le pays d'une foule d'industries plus nationales et plus lucratives que l'industrie laitière d'exportation et pour affecter à rendre plus acceptable la condition de nos classes laborieuses, les millions qui se dépensent ac-

tuellement à promouvoir l'expatriement de nos richesses et de nos matières premières par l'entremise des chemins de fer et des compagnies de navigation dûment subventionnées. (1)

(1) Bien que le sujet n'entre pas directement dans le programme que je me suis tracé, je ne saurais, dans l'énumération des industries possibles, ignorer notre règne minéral au point de n'en pas dire, tout au moins incidemment, quelques mots et j'aime à croire qu'aujourd'hui nous aurons cessé de penser, avec le vieux singe Voltaire, que le Canada se résume à quelques arpents de neige, cette nouvelle source de richesses nationales nous intéressera plus qu'aujourd'hui.

Ici encore, nous sommes en retard : nous ignorons à peu près complètement nos mines de fer, de plomb, de nickel, de mica, d'asbestos, de cuivre, de pyrite de fer, etc.,—et tandis que nous parcourons les océans sur des navires qui ne sont pas à nous pour découvrir des marchés qui ne sont pas chez nous ; tandis que nous importons à grand frais nos épingles et nos agrafes, nos canifs et nos casseroles, nous laissons paisiblement, ou mieux, bêtement les spéculateurs étrangers s'emparer de nos régions minières et s'approprier silencieusement des matières premières qui, après avoir alimenté les usines métallurgiques des Etats-Unis ou de l'Angleterre, nous reviennent ensuite avec l'étiquette orthodoxe de : *made in England* ou *made by the American So and So Co.*

Entre temps, nos voisins des Etats-Unis réalisent annuellement avec leurs mines, de 900 millions à un milliard de dollars et bien que les rapports des inspecteurs des mines canadiennes, les mémoires pu-

bliés par la Société d'Histoire Naturelle de Montréal ou par le *Canadian Naturalist and Geologist*, les études des Saunders, des Drummond, des Dawson, des Fraser, des Crevier, des Montpetit et notamment le traité de *Géologie du Canada*, (1863) s'accordent à déclarer que sous ce rapport comme tous bien d'autres le Canada n'a rien à envier aux États-Unis, nous continuons à manœuvrer comme si nous habitions les aridités du Sahara, les Canadiens continuent à tirer le diable par la queue et les énergies qui pourraient être utilisées à développer ces ressources méconnues continuent résignement à faire du bois carré, du bois de pulpe et du fromage pour les Board of trade, pour les Board of navigation et pour les Board of cheese.

NOTES : En dépit de nos formidables gisements de fer canadien (nos montagnes du nord en sont tellement saturées que l'aiguille de la boussole, affolée, ne sait plus retrouver le pôle magnétique) le Canada tout entier importe encore de l'étranger 370/10 du fer nécessaire aux industries domestiques et ne produit que 72.538 tonnes de fer (y compris 19.702 tonnes de minerai étranger) ; il vient après tous les autres pays producteurs, non-seulement après l'Angleterre, les États-Unis et l'Allemagne, mais après la France (2.792.938 tonnes) après la Russie (2.417.512 tonnes) après la Belgique (1,070.153 tonnes) après la Suède (593.093 tonnes) après l'Espagne (288.502 tonnes) — (*Annuaire Statistique* : 1898).

Dans son rapport annuel à l'honorable Commissaire de la colonisation et des mines en 1897, M. Jules Coté, secrétaire de ce département, disait à ce propos :

“ Je regrette d'avoir à constater que les opérations minières ne paraissent pas prendre un développement bien grand (dans la Province de Qué-

“ bec) si l'on en juge par les applications qui ont été faites au bureau, tant pour permis de recherches que pour permis d'exploitation. En effet, cette année, nous n'avons émis que 42 permis de recherches qui ont rapporté \$419.00 et les permis d'exploitation, au nombre de 12, ont donné \$474.00 formant de ce chef un revenu de \$893.00 seulement.”

A peu près le salaire d'un bon journaliste, quoi !

Pour l'année 1900, les résultats n'ont guère été plus encourageants, notamment pour la Province de Québec et dans un compte rendu publié par *Le Journal* le 4 mars dernier (1901) je relève les deux phrases suivantes qui donnent à peu près la note juste :

“ L'industrie des mines a suivi, pendant l'année écoulée (1900) un développement progressif et régulier qui serait encore plus marqué *si les capitaux indigènes y étaient appliqués* ; en effet, une grande partie de nos ressources minérales sont développées par les capitalistes américains et anglais et nos hommes d'affaires y apportent peu d'attention, préférant se risquer dans des entreprises minières éloignées dont je ne discute pas la valeur, mais qui sont hors de leur contrôle directe.....

L'industrie de nos mines de fer n'a pas suivi un développement aussi rapide que le faisaient espérer les prospectus de l'année dernière, mais le grand essor qu'a pris cette industrie en Nouvelle-Ecosse et dans l'Ontario sera, il faut l'espérer, suivi dans Québec....

(*Le Journal*, Montréal, 4 mars 1901.)

II.—COLONISATION

Réprimons tous ensemble les abus qui font tant de tort à la colonisation et demandons plus de protection pour le colon.

LA PRESSE, Montréal.

La colonisation est une œuvre éminemment nationale : elle tient au progrès et à l'avenir de notre province : elle doit pouvoir compter sur la collaboration de toutes les bonnes volontés aussi bien que sur l'appui du gouvernement.

LA PATRIE, Montréal.

Le temps n'est-il pas venu de tenter un suprême effort pour agrandir les limites habitées de la province de Québec ?

LE JOURNAL, Montréal.

L'œuvre de la colonisation s'impose, aujourd'hui, plus que jamais, à la sérieuse attention de tous les patriotes.

LE PIONNIER, de Sherbrooke.

Le sol de la province de Québec pourrait fournir la subsistance à des millions et des millions d'habitants, en plus de sa population actuelle.

LE JOURNAL, de Waterloo.

C'est par la colonisation que nous maintiendrons nos institutions et nos lois : et ces lois et ces institutions renferment en elles-mêmes tous les éléments voulus pour faire de nous une grande nation.

LE NORD, Saint Jérôme.

La colonisation reste, pour notre race, l'œuvre nationale par excellence.

LE MANITOBA.

J'ai foi dans le Nord et c'est là qu'il importe de diriger l'initiative individuelle, de concentrer l'énergie gouvernementale.

L'honorable A. TURGEON.

C'est aux peuples du Nord qu'appartient l'avenir.
Axiome historique.

Dans notre province, la colonisation a toujours eu le caractère d'une œuvre patriotique.

M. SIMÉON LESAGE.

Ce n'est pas la terre qui manque à l'homme, mais bien les bras de l'homme qui font défaut à la terre.

R. P. ARMAND BOUCHET.

Pour moi, j'aimerais un gouvernement qui, ne pouvant donner un gros pain tout de suite, m'en donnerait une bonne tranche, capable de me faire attendre sans souffrir, de meilleures circonstances.

M. JOSEPH GIRARD, député.

En travaillant à accomplir la tâche que le curé Labelle s'est imposée, vous assurez, messieurs, la conservation de la nationalité française en Amérique et vous travaillez à l'accomplissement de sa destinée providentielle sur le continent.

Je suis de ceux qui croient à cette destinée.

Lt.-gouverneur JETTÉ.

Plus tard, après nous, des villes, des diocèses auront remplacé les vastes solitudes et les forêts vierges d'aujourd'hui, et votre mémoire sera bénie, messieurs, sous le dôme des cathédrales dont vous aurez en quelque sorte jeté les fondements.

S. G. MGR PAUL BRUCHÉSI.

Nous n'avons pas de système de colonisation et tout est à faire sous ce rapport.

Honorable GABRIEL MARCHAND.

La mission des Canadiens-français est de cultiver la terre, de devenir les premiers agriculteurs du continent américain. Aussi, poussés par un instinct irrésistible, cherchent-ils à s'emparer du sol de leur vaste province dont eux seuls peuvent devenir les maîtres, parce qu'ils sont les seuls défricheurs du Nouveau-monde.

ARTHUR BUIES.

Un gouvernement national se doit à l'honneur de réprimer tous les abus qui nuisent à l'avancement de notre nationalité.

L.-O. DAVID.

Quant aux colons, ils abondent et attendent, sur tous les points, l'action gouvernementale.

DR. T.-A. BRISSON.

Oui, nous allons forcer le Nord à sortir de son éternel silence pour apparaître au grand jour des relations sociales et augmenter ainsi la gloire et la grandeur de notre catholique pays.

CURÉ LABELLE.

Nous ne saurions trop faire, messieurs, pour ces dévoués pionniers, parce que, tout en travaillant pour eux, ils travaillent pour notre pays.

B.-A. TESTARD DE MONTIGNY.

* * *

“Au lieu d'être, comme ci-devant, le serf d'un
 “ seigneur, le paysan est devenu le serf de la
 “ misère : joug non moins pesant à porter.
 “ Comme il n'a plus à secouer ni féodalité, ni
 “ dime et qu'il n'y a plus, autour de lui, de
 “ terres à partager, il ne lui reste pas même

“ ce qu'il avait jadis : la plainte et l'espérance.

Et c'est ainsi qu'un savant français, M. de Cormenin, décrit dans ses “ *Entretiens de village* ” la situation du paysan moderne, tel qu'on le rencontre couramment en Europe.

Et c'est joliment le portrait du paysan canadien.

Mais il existe une différence : car nous avons encore, autour de nous, des terres à partager— terre immenses comme des continents, fertiles comme des jardins mais inaccessibles autant que l'oasis de rêve que le mirage fait brasiller au regard du Bédouin que la soif affole au sein des sables sahariens.

D'où vient cette anomalie ; comment s'y prendre pour franchir l'obstacle ; que faire pour implanter dans ces vastes solitudes une race de paysans vigoureux ?

O'est ce que nous allons chercher à savoir.

Et comme il est assez probable que nous aurons, au cours de ces recherches, à parler des marchands de bois, c'est dans le domaine de ces derniers que nous allons signaler une comparaison qui nous laissera mieux comprendre la situation.

Lors donc qu'en revenant éparpiller les gazouillis et les nids sous les jeunes feuillées, Mai dégage les fleuves et brise la glace qui paralysait l'élan des chutes, les bûcherons lancent au fil de l'eau les dépouilles qu'ils ont,

pendant tout l'hiver, ravies à la forêt murmurante et les billes, entraînées par le courant, s'en vont à la dérive, s'en vont, s'en vont, comme la vie, vers l'Inconnu.

Puis soudain, une bille s'engage dans un obstacle, dans un étranglement de rocher d'habitude—et ne peut plus avancer. Les autres qui la poussent, l'engage davantage—elle résiste, les à-coups se multiplient, puis dix, puis cent, puis dix mille billots, enchevêtrés les uns dans les autres, sont immobilisés.

C'est un *jammage*—une *jam*.

En présence de ce contre-temps, les *drivers* qui suivent en *boat* descendent sur la rive et cherchent à découvrir la *clé* de la *jam* ; c'est-à-dire l'arbre dont l'arrêt a provoqué l'arrêt de tout le train.

Une fois la *clé* trouvée, un *boy* prend sa hache, une gaffe, etc. saute de billot en billot jusqu'à l'obstacle, bûche et joue de la cantouque, puis, au moment où, dans une ruée folle, les dix mille billots vont se précipiter, le hardi luron, de bille en bille, retourne vers les camarades.

Et derechef, entraînées par le courant, les billes s'en vont, s'en vont, s'en vont.

Supposons maintenant qu'au lieu d'aller dégager cette *jam* chaque fois qu'il s'y empêtre un train de bois, on supprime l'obstacle lui-même, ne croit-on pas que la mesure rendrait service ?

Eh bien!—c'est la toute la situation et tout le programme de la colonisation.

Il y a une *jam* quelque part : il s'agit de la faire sauter.

Mais, d'abord, qu'elle est-elle ?

Est-ce le marchand de bois lui-même ?

Non : le marchand de bois profite de la situation qui lui permet telle et telle chose : rien de plus.

Est-ce une institution ? Non plus.

Est-ce une loi ? Pas tout à fait.

Qu'est-ce donc ?—C'est une restriction qui se trouve dans la loi.

Ouvrez en effet le recueil des règlements du département des terres de la Couronne, section des bois et forêts (Québec, 1892) et vous y verrez, intercalés dans le texte, parmi les plus sages dispositions, les mots suivants :

—*Le Commissaire des Terres de la Couronne aura le pouvoir discrétionnaire de.....*

...Si le Commissaire des Terres de la Couronne les approuve,.....

...le Commissaire des Terres de la Couronne pourra alors ordonner.....

...à la satisfaction du Commissaire des Terres de la Couronne.....

...suivant la décision du Commissaire.....

...le Commissaire des Terres de la Couronne pourra la faire annuler.....

...à moins d'avoir préalablement obtenu une au-

torisation spéciale à cet effet du Commissaire des Terres de la Couronne.....

...Il sera permis au Commissaire des Terres de la Couronne d'exiger.....

...Mais ces instructions, pour être valables, devront être préalablement soumises au Commissaire des Terres de la Couronne pour sa sanction.

Etc., etc.

Et voilà la *jam*.

Quelle que soit en effet l'intention du législateur, quel que soit le sens positif de la loi, son opportunité, son excellence, son esprit de justice—tout cela ne vaut rien, tout cela demeure lettre morte, humbug, poudre aux yeux, attrape-nigaud, chausse-trappe, traquenart et guet-à-pens, aussi longtemps que le ministre aura le pouvoir discrétionnaire de suspendre cette loi (1).

(1) Voici comment, en 1898, s'exprimait sur ce chapitre, un journal de Montréal, disparu depuis :

“ Ce n'est pas tout de parler de bois, de réserves forestières, d'exploitation de limites, d'arpentage, de droits de coupe, d'explorations, de chasse, de pêche, de capitalistes et de pouvoirs d'eau : il faut aussi songer à la protection du colon.

“ Les lois surannées, qui règlent les questions des terres de la Couronne et de la Colonisation, ont besoin de réformes sérieuses.

“ Tant que le commissaire des Terres de la Couronne aura le droit de suspendre ou d'arrêter l'exécution et de décider toutes les questions sans appel,

La loi dit oui—mais du moment que le ministre peut dire non, la loi ment, même en disant oui.

Et, quelle que soit sa bonne volonté personnelle, quel que soit son patriotisme, son esprit justice, son dévouement et son désintéressement, le Commissaire lui-même sera la première victime de cette contradiction légale et ne saura jamais se mettre complètement à l'abri des pressions et des oppressions, des influences, des tracasseries, des tromperies et, disons-le, des canailleries qui se ligueraient contre sa bonne foi pour l'amadouer, le blaguer, le dépister, l'enjoler ou le rouler.

Il constatera lui-même que *ça va mal*, il sentira qu'il est dans une position fautive, qu'il sanctionne des mesures meurtrières, mais le pouvoir que lui confère la loi est exactement ce qui l'empêchera de faire exécuter la loi et s'il veut remonter le courant, réagir, résister, se révolter, on lui dira :

au sujet de son département ; tant qu'il aura le droit d'annuler les mesures des représentants du peuple, des députés chargés de faire les lois, les nombreux abus que l'on déplore avec raison, ne cesseront de faire ravage parmi les colons.

Le commissaire des Terres, pas plus que le ministre de la Colonisation, ne doit avoir plus de pouvoir que le Czar autocrate de toutes les Russies."

—La loi le permet, la loi vous autorise, la loi donne plein pouvoir, vos prédécesseurs ont agi de la sorte, il y a des précédents, nous comptons là-dessus ; d'autres ont obtenu ce que nous demandons, ne faites pas de passe-droits, etc., etc.

Ajoutons qu'incapable de s'assurer par lui-même de l'exécution de ses propres prescriptions ; forcé de s'en rapporter aux dires des intéressés eux-mêmes, de leurs agents, de leurs suppôts, de leurs alliés, de leurs *backers*, le ministre ne pourra jamais découvrir le vrai du faux et, avec la meilleure volonté du monde, il décrètera des règlements, accordera des faveurs qui légaliseront toutes les spoliations, et qui le feront maudire par les malheureuses victimes de cette bizarre et déplorable anomalie.

De leur côté, les marchands de bois ne se gêneront pas et après avoir pris quelques précautions rudimentaires, ils s'efforceront, d'empiètements en empiètements, de conquérir successivement toutes les prérogatives ; de se faire octroyer toutes les franchises, et de boycotter tellement bien la colonisation que ce fantôme de malheur ne pourra jamais plus les déranger dans l'exploitation de la forêt canadienne.

Des régions entières, situées aux portes des grands centres, seront déclarées inaccessibles aux défricheurs, et les terres capables de donner de superbes récoltes d'épinette, de mérisier,

d'érable, de chêne ou de noyer seront officiellement déclarées impropres à donner des récoltes de foin, de patates ou d'avoine.

Le colon qui se hasardera quand même de ce côté se sentira tellement isolé, tellement impuissant, tellement perdu qu'il renoncera rapidement à son pauvre rêve ou sera tellement épié, tellement surveillé, tellement espionné qu'il ne pourra couper une perche à l'orée du bois sans qu'on vienne lui faire le diable dans son chantier et le menacer de le flanquer en prison comme le dernier des assassins.

Voilà la situation—et j'en passe de plus raides encore.

Or, je le répète, le grand coupable n'est pas ici, le marchand de bois lui-même.

Pour celui-ci, en effet "business is business," et sa business, c'est l'exploitation des forêts.

Le colon le gêne ; or, la loi contient une note qui permet de boycotter le colon—et le marchand de bois profite des avantages que lui offre la loi : il est légal et logique—et personne ne saurait lui reprocher de faire ses affaires avant de se gêner pour les autres.

Le coupable n'est pas non plus le ministre : nous avons vu que ce chef de département est au contraire le premier à souffrir de la chinoiserie des lois et à subir un joug qui le met à la merci des roublards et des monteurs de *scheemes*.

Le véritable coupable est donc le législateur lui-même qui faufile dans la loi des restrictions qui tuent la loi et qui se démet de ses obligations personnelles pour en faire retomber la responsabilité sur un ministre de la Couronne.

J'ignore quelles sont exactement les attributions d'un ministre, et bien que leur définition doive se trouver quelque part, je crois inutile d'y recourir.

En un pays où le gouvernement doit être l'expression de la volonté du peuple, il est en effet évident que les lois, règlements, etc. doivent recevoir la sanction des représentants du peuple avant d'être mis en vigueur et que ces représentants n'ont pas le droit de méconnaître ou de violenter un principe qui condamne délibérement et sagement toutes les lois à passer par l'épreuve de la publicité avant d'être appliquées.

Si les mots ne sont pas de la blague, ce doit être là tout l'esprit de la constitution.

Le contraire donc est plus que de l'oligarchisme : c'est du césarisme, c'est-à-dire exactement tout ce qu'il peut y avoir de plus anti-constitutionnel dans un pays démocratique et les représentants, en faisant ainsi retomber sur un tiers la responsabilité qu'ils ont solennellement assumée devant le peuple, commettent une faute qui, en quelques circonstances, peut dégénérer en crime de lèse-nation.

Si donc on veut que la colonisation marche dans la province de Québec, il faut effacer à jamais de nos statuts les derniers vestiges des ukases qui remontent aux époques du règne du sabre ; il faut enlever à jamais de la loi tout ce qui peut servir de prétexte à contourner la loi ; il faut dégager le ministre des restrictions qui l'empêchent d'organiser catégoriquement son département d'après l'*esprit* de la loi et de donner libre cours à son patriotisme personnel ; il faut, en un mot, permettre à ce ministre de rejeter toutes les responsabilités sur les législateurs eux-mêmes et de renvoyer les mécontents et les accapareurs non plus à Caïphe ni à Pilate, mais au peuple lui-même, c'est-à-dire au grand roi des pays démocratiques—au peuple-roi, qui doit jouir simultanément de son titre de peuple en faveur de qui les lois doivent s'élaborer, et des prérogatives de son titre de roi constitutionnel "*who can do no wrong.*"

Ce simple remaniement aura surtout l'inappréciable avantage d'investir le ministre d'une autorité qu'il n'a pas aujourd'hui.

Soumis lui-même à la loi, il n'aura plus à ménager la chèvre et le chou et pourra, sans froisser les susceptibilités, devenir le plus bien-faisant, c'est-à-dire le plus fidèle interprète de la volonté nationale.

Ses subordonnés eux-mêmes, les agents des terres qui, aujourd'hui, ne savent pas sur quel

pied danser, apprendront enfin qu'ils n'ont qu'une ligne de conduite à suivre et cette ligne de conduite, uniforme pour toute la province, absolue partout, rédigée en noir sur papier blanc, leur permettra de mettre toute leur précieuse expérience au service de la patrie canadienne et de sévir efficacement contre des abus qu'ils ne peuvent aujourd'hui réprimer parce qu'ils ne savent si, en intervenant, ils ne se heurteront pas à leur ministre au lieu d'atteindre les délinquants.

Quant aux marchands de bois, ma foi ! ils feront peut-être un peu de potin dans les commencements — et puis, après avoir payé quelques amendes, ils fléchiront.

En ce bas monde, on s'habitue à tout — même au *fair play*.

* * *

Je sais que ces paroles vont paraître excessives à bon nombre de personnes, car j'en ai rencontré plusieurs qui regardent l'accapareur de nos domaines forestiers comme un des facteurs de notre prospérité nationale et le raisonnement que l'on suit, pour se convaincre, est le suivant que je transcris littéralement d'un grand journal de Montréal :

“ *Le marchand de bois a certes le droit à la considération des pouvoirs publics puisqu'à son esprit d'entreprise, des milliers de familles doivent leur pain de chaque jour . . .*

C'est bien superbe ; mais on me laissera dire qu'après avoir interrogé plusieurs de ces "milliers de familles," sur les salaires normalement obtenus par les bûcherons au service de ces marchands de bois, j'ai dû constater que si ces familles n'avaient que cela pour vivre, il leur faudrait manger moins de pain que de galette de sarrasin.

Un bûcheron ordinaire gagne en effet de \$14 à \$18 par mois et en échange de cette misérable aumône, il doit, tous les jours, beau temps, mauvais temps, y compris les jours de fêtes catholiques, livrer au contre-maître de 60 à 80 billots d'épinette de 12 à 16 pieds de longueur.

Jadis, le même travail se payait de \$30 à \$40 par mois ; mais lorsque la misère se généralise et que le nombre des sans travail faméliques augmente, le capitalisme, pour qui la sentimentalité n'entre jamais en ligne de compte, se prendrait pour une bête de ne pas en profiter.

Il y a de louables exceptions, je le sais, mais elles sont surabondamment contrebalancées par les marchands de bois qui, après avoir employé des équipes de 40, 50 ou 60 Canadiens, pendant quatre, cinq ou six mois d'hiver en remettant toujours à plus tard l'heure de la paye, font banqueroute au moment psychologique ou servent à leurs employés quelques escobarderies analogues.

Et si les agents des terres de la Couronne, par exemple, ou d'autres officiers de l'administration savaient qu'en disant publiquement et loyalement tout ce qu'ils savent sur ce chapitre, ils ne seraient pas impitoyablement démolis et exposés à des rancunes puissantes, le peuple canadien, j'en ai la conviction, apprendrait de ce côté, des choses qui lui feraient tinter fièrement les oreilles.

Mais laissons cela et ignorons ces tristesses qu'il faudra signaler aussi longtemps que dix hommes seront obligés, pour manger, de se donner à un autre homme.

Ne croit-on pas seulement qu'il serait plus consolant de savoir que ces "milliers de familles" possèdent, pour elles-mêmes, un lopin de terre au soleil, au lieu de les savoir éternellement vouées à n'être que les subordonnées des marchands de billots ?

Croit-on que si la forêt s'ouvrait enfin au défricheur et qu'à celui-ci fut donné loyalement une *chance* suffisante pour lui laisser tirer de sa terre tous les bénéfices qu'il en pourrait attendre, il ne serait pas fait quelque chose de plus patriotique que de vouer ce travailleur à dépendre incessamment d'un maître ?

Les mêmes Canadiens qui font un vacarme merveilleux parce qu'un *trust* américain s'est emparé de nos pétroles pour nous extorquer annuellement quelques millions, se sont-ils

donc épuisés de ce côté jusqu'au point de n'avoir plus d'indignation pour stigmatiser le grand *trust* qui a déjà chassé de nos territoires nationaux des millions de nos compatriotes ?

Allons, allons, j'aime à croire qu'on n'a pas songé à toutes ces choses en acclamant comme un bienfaiteur national le marchand de bois qui soutire annuellement \$80,000,000 de nos forêts au détriment de nos frères, car, autrement ce serait à décourager à jamais ceux qui rêvent un avenir radieux pour le Canada.....

* * *

Est-ce tout ? Non pas.

J'ajoute, en effet, que si la mesure indiquée plus haut pour restreindre la puissance autocratique du marchand de bois en accordant au Commissaire des forêts toutes les facilités de faire exécuter toute la loi, n'obtenait pas le résultat désiré, il resterait une dernière chose à faire : imiter la conduite suivie par plusieurs gouvernements de l'Europe dans l'administration du domaine national et réserver exclusivement à l'Etat canadien le privilège d'exploiter, au nom et *au bénéfice* de la nation, les forêts du Dominion canadien.

—C'est du monopole ! va-t-on crier.

Je me soucie fort peu de ce qu'on pourra bien crier : j'indique le mal et quelques remèdes

qui me semblent de nature à devoir l'enrayer.

Si quelqu'un connaît mieux, qu'il le dise.

La question n'est pas de choisir une drogue, mais de sauver le malade.

Or, je crois en avoir dit suffisamment sur la sarabande des millions extraits de nos forêts et chacun doit connaître suffisamment ce que nous coûte l'émigration des nôtres pour que nous puissions ensemble conclure que la patrie canadienne, paralysée dans ses aspirations colonisatrices, est formidablement malade.

* * *

Les lois qui règlent la coupe du bois proprement dite dans la province de Québec pourraient probablement aussi subir quelques modifications qui en rendraient l'application plus pratique et plus rationnelle, mais cette question tombe dans un domaine qui n'est pas directement le mien et, s'il m'arrive parfois de m'occuper de ce qui ne me regarde pas, j'ai, du moins, la précaution de ne pas toujours le dire (1).

(1) On trouvera sur l'administration, la police et l'exploitation des forêts étrangères, d'excellents et pratiques renseignements dans le *Rapport sur la richesse forestière du Canada* (annexe au rapport du ministre de l'agriculture pour 1894) Ottawa, 1895.

J'insinuerai seulement qu'un excellent moyen de provoquer la création de nouveaux centres industriels dans le nord de Montréal ou de Québec et de favoriser de la sorte l'ouverture des chemins utiles aux colons, serait peut-être d'imposer au bois canadien *non travaillé*, des droits de sortie tellement élevés que les fabricants étrangers seraient obligés, par intérêt, de venir fabriquer chez nous.

L'honorable M. S.-N. Parent, il y a quelques années, a déjà fait quelque chose en ce sens en imposant un droit de sortie sur le bois destiné aux pulperies étrangères et cette seule mesure à provoqué, dans la province, l'établissement de plusieurs manufactures de pulpe importantes.

Il y a donc un " précédent "—et les résultats obtenus de ce côté devraient nous engager à compléter l'évolution en réparant judicieusement de vieilles bévues dont plusieurs furent pyramidales.

Un travail non moins intéressant est le mémoire présenté en 1890 à l'Association forestière d'Amérique sur la *mise en coupe réglée du domaine forestier de la Province de Québec*, par M. Joseph-X. Perrault.

MM. Joly de Lotbinière et Chapais ont aussi, sur ce sujet, écrit une foule d'articles et d'études éminemment pratiques : il est regrettable qu'on n'en fasse pas un recueil populaire.

Et qu'on n'évoque pas ici les engagements contractés, les promesses faites, les paroles données, les procès-verbaux dûment estampillés — car le bon sens et la justice s'entendent pour reconnaître que les serments ne valent rien quand ils engagent à méfaire et que, quelle que soit la solennité des circonstances au cours desquelles s'est aliénée sa liberté, l'homme et surtout l'Etat n'a jamais le droit de se retrancher derrière les sottises de ses prédécesseurs pour en commettre de nouvelles.

“ Si les citoyens, dit à ce propos Marly, ont fait des conventions absurdes ; s'ils ont établi un gouvernement incapable de protéger les lois ; si, malheureusement, ils se sont laissés égarer par des conducteurs perfides et ignorants, les condamnerez-vous inhumainement à être les victimes éternelles d'une erreur ou d'une distraction ? ”

Les questions de froissements, de mécontentements, de déceptions et de perturbations locales qui pourraient résulter de ce remaniement radical ne sauraient, eux-mêmes, réprimer la bonne volonté d'une législature intelligemment nationale et s'il est vrai que l'équité recommande, en cette circonstance, d'agir avec une circonspection respectueuse des droits justifiables, il est non moins vrai que les droits primordiaux du peuple sont plus sacrés que

les prétentions même justifiées de quelques entrepreneurs.

Les abus, en effet, n'ont pas de droits parce qu'ils n'ont pas de raison d'être et ceux qui greffent leur fortune sur un abus doivent s'attendre à subir toutes les conséquences de leur inconséquence.

On va me dire : votre thèse ressemble passablement à certaines prétentions du socialisme.

Ma foi ! répondrai-je, c'est à discuter : et puis, il faudrait déterminer ce qui, dans le socialisme le plus authentique, demeure parfaitement acceptable et repose sur la juste compréhension des droits du citoyen et des droits de l'Etat.

En attendant que ces points soient élucidés je me demande s'il ne faut pas aujourd'hui, verser un peu dans les idées extrêmes pour contrebalancer d'autres idées extrêmes et parvenir de la sorte à rétablir l'équilibre.

C'est ainsi que l'on agit avec le lest d'un navire pour maintenir l'équipage d'aplomb sur la mer et je crois que le procédé n'est pas essentiellement mauvais puisque c'est encore le meilleur que l'on connaisse.

L'excès, ici, n'est pas une fin définitive, mais un moyen.

Si c'est là du socialisme, je suis bien aise de constater que je suis un peu socialiste.

Les mots, quels qu'ils soient, ne m'ont

jamais fait peur et j'aime bien à juger les choses autrement qu'en me guidant sur l'étiquette que leur accole les lexicologues.

Aux exportateurs de tous les noms et de tous les pays qui viennent chercher au Canada les matières premières nécessaires à leurs industries, il faudrait donc tenir un langage qui leur permettra de vivre en laissant vivre et de la sorte après quelques échanges de horions diplomatiques qui ne laisseront même pas de cicatrices, nous verrons graduellement les capitaux affluer au pays, les manufactures de toutes les dénominations envahiront nos forêts et nos campagnes et les Canadiens n'auront plus besoin d'émigrer par légions de 150,000 par année pour aller gagner leur vie dans les manufactures américaines. *

Petit à petit, nous verrons de la sorte diminuer l'effroyable quantité de nos achats étrangers ; les Canadiens reprendront confiance en eux-mêmes, les initiatives se multiplieront ; les talents se révéleront ; les ressources se découvriront pendant qu'attirés par l'appât du gain, des milliers d'immigrants viendront, sans attendre de subventions officielles, grossir la population de nos provinces et constituer une clientèle toute naturelle pour nos fabricants de beurre et de fromage.

Vous voyez que nous venons de découvrir encore une *jam* il y en a bien d'autres . . .

Mais il ne suffit pas de dégager la colonisation des obstacles qu'ont accumulés sous ses pas l'insouciance et l'hostilité manifeste des administrations antérieures : il faut encore en faire une entreprise pratique.

Et par pratique, j'entends une chose QUI PAIE.

Il y a, dans la colonisation, deux questions qui, pour être solidaires, n'en demeurent pas moins parfaitement distinctes :

La question morale,

La question économique.

L'une est surtout du domaine de la philosophie : elle évoque la supériorité de l'agriculture sur les autres professions humaines au point de vue de la conservation des bonnes mœurs.

Consigné dans tous les discours, plaidoyers, conférences ou dissertations à base de défriement, cet éloge platonique de la vie champêtre est connu : c'est plus qu'un axiôme ; c'est une ritournelle et très souvent une fameuse scie.

Constatons donc, une fois pour toutes, qu'effectivement, les instincts de *gentleman farmer* sommeillent au cœur du plus encroûté des bureaucrautes et que, petits-fils des petits-fils d'Adam, nous avons, par atavisme, le goût des jardinages — mais, constatons aussi que tout

cela, pour être sublime, n'en demeure pas moins impalpable et traitons la question au simple point de vue des trente-sous et des piastres.

Quand nous aurons trouvé le moyen de rendre la colonisation rémunératrice ; quand nous aurons du numéraire chez le banquier, du pain sur la planche, du lard dans le saloir et quelques douzaines de mouchoirs pour recueillir nos pleurs enthousiastes, nous ferons des vers — et peut-être même de la poésie.

.

A qui incombe donc normalement la mission de coloniser nos forêts canadiennes ?

— Au peuple.

Mais aujourd'hui, qui personnifie le peuple ?

— C'est l'ouvrier, manoeuvre des villes ou des campagnes, salarié de tous les ilotismes, rouage vivant d'une organisation quelconque où son importance égale celle d'un pivot d'engrenage qu'on renouvelle quand il est usé.

Mais, encore que sa condition ne soit pas, au point de vue matériel, aussi rose que celle d'un lieutenant-gouverneur, l'ouvrier qui travaille normalement dans une manufacture, gagne du moins quelques dollars qui lui permettent, avec un peu d'adresse, de rapprocher les deux bouts et on calcule qu'un ouvrier ordinaire peut de

la sorte s'organiser un petit salaire moyen de \$300 par année.

Or, dans les circonstances actuelles, le colon placé sur un lot, gagne-t-il \$300 par année ?

— Non.

Gagne-t-il du moins, eu égard aux dépenses qui sont moindres au bois qu'à la ville, un salaire proportionné à cette diminution de dépenses ?

— Non.

Le travail de la terre et notamment le défrichement est-il moins pénible que le travail auquel est astreinte la majorité des ouvriers de manufactures ?

— Non.

Mais, dira-t-on, le colon peut, du moins, compter sur l'avenir et avant vingt ans, il sera à l'aise. Je le veux bien ; mais l'ouvrier lui-même a des espérances et rien ne l'empêche de devenir contre-maitre ou de prendre boutique à son tour et chacun sait qu'un *bon métier vaut un fond de terre*.

Que cet ouvrier, d'autre part, sache prélever sur ses économies des sommes périodiques qu'il versera dans une Caisse d'épargne quelconque et nous verrons cet homme, après quinze ou vingt ans de travail régulier, retirer de la banque un assez joli magot qui lui permettra de se reposer.

Or, connaissez-vous beaucoup de colons qui, même après vingt ans de privations, de misère

et de travaux herculéens peuvent enfin se croiser les bras et vivre de leurs ressources ?

Calculons maintenant les dépenses minima que le défricheur doit affronter pour *ouvrir* une terre et nous reconnâtrons sans effort qu'il existe encore une jolie *jam* de ce côté.

— Visite des lots, frais de voyages préliminaires.....	\$5.00
= Billet de location d'un lot de 100 acres.....	6.00
— Provisions pour un mois.....	5.00
— Outils et objets de première né- cessité.....	20.00
— Voyage, fret, transport de бага- ges, etc.....	5.00
— Construction d'un chantier, ameub- lement, porte et fenêtres, poêle, etc.....	9.00
Premières dépenses	\$50.00

Et notre homme n'a pas encore fait dix pieds de défrichement et nous ne tenons aucun compte du temps perdu qui pourtant vaut de l'argent. Ainsi lesté de \$50 le colon se met à l'ouvrage et, s'il est fort

sur la hache, il défrichera deux arpents par mois.

Entre temps, les provisions s'épuisent : il faut les renouveler, ci.....	\$5.00
En supposant la saison favorable, il ensemence ses deux arpents d'a- voine : ça lui rapportera une qua- rantaine de piastres, mais ça prend trois mois pour pousser. Entre temps, il faut vivre (3 mois à \$5.00), ci.....	15.00
Dette totale	\$70.00

Cependant, notre défricheur abat du bois : frêne, érable, merisier, etc.

A Montréal, ce bois se vendait bien quatre ou cinq dollars la corde ; mais il faudrait d'abord.

1° Le débiter en longueur de 2 ou 3 pieds et le fendre (un jour de travail supplémentaire par corde).

2° Le laisser sécher pendant trois mois environ.

3° Payer au gouvernement un droit de 0.20 par corde de 128 pieds cubes.

4° Louer un cheval et une voiture pour transporter ce bois à la gare voisine.

5° Perdre un jour par deux ou trois cordes pour effectuer ce charroyage.

6° Trouver un acheteur assez honnête pour ne pas exploiter l'indigence du vendeur en offrant un prix dérisoire.

7° Attendre qu'il daigne plaire à la compagnie du chemin de fer de mettre des chars à sa disposition.

8° Perdre une journée par deux cordes pour charger ce bois sur les wagons plateformes et généralement payer un aide pour ce travail.

9° Payer le fret d'avance.

Le jeu n'en vaut donc pas la chandelle et le colon brûle son bois sur place : autant en emporte le vent.

Voici l'automne : notre héros récolte son avoine qu'il vend \$40.00 pour payer les dettes les plus criardes et reste en-dessous de \$30.00.

Voici l'hiver : c'est l'époque des grands chantiers organisés par les marchands de billots.

Au lieu donc d'abattre le bois qui reste encore sur pied dans ses défrichements, le colon, que les créanciers talonnent et que la faim menace, s'engage pour un *foreman*, mange de la misère, gagne quarante piastres, en dépense dix pour se nipper de quelques chemises, d'une paire de culotte d'étoffe et d'une paire de bottes, achève de payer ses dettes et arrive au printemps sans un sou, sans provisions, sans bes-

tiaux, sans instruments agricoles, sans rien autre chose que la misère noire en face de lui.

Or, dans le tableau qui précède, j'ai délibérément fait abstraction des à-coups, des malheurs et des *bad lucks* car s'il fallait décrire les choses telles qu'elles sont réellement, les profanes me prendraient pour un blagueur : il est des misères qu'il faut avoir affronter soi-même pour les croire possibles.

Dans les circonstances où elle s'effectue, la colonisation n'est donc qu'une blague cruelle et l'ouvrier qui parvient à vivoter à la ville commet une sottise en quittant la manufacture pour s'ensevelir au sein des bois, à dix, quinze ou vingt milles des centres, des écoles, de l'église, du médecin, des magasins et pour se ranger, seul, sans appui, sans protection ni sauvegarde, sous la fêrule des *bush-rangers* qui ne demanderont souvent qu'à le voir se décourager au plus vite quand ils ne pousseront pas eux-mêmes à la roue pour l'exproprier constitutionnellement.

* * *

Le cri de guerre : " Emparons-nous du sol " aura donc beau le dire aussi national qu'il le voudra, il ne deviendra populaire qu'en devenant pratiquement réalisable.

Il faut donc, pour réussir, que la colonisation paie et cela, non pas dans cinq, dix ou

quinze ans, mais immédiatement — il faut qu'entre la manufacture et la brousse, l'ouvrier puisse faire une comparaison.

Or, la comparaison n'est possible qu'en autant que les termes comparés ont une certaine équivalence. Il y a de l'argent dans la manufacture : il faut qu'il y en ait dans le défrichement et pour que le choix puisse se faire librement, méthodiquement, logiquement, il faut que l'ouvrier puisse espérer retirer de son travail de défricheur, un salaire proportionnellement égal à son salaire de manoeuvre, de journalier; de maçon, de maréchal-ferrant, de garçon de ferme ou de charretier.

Et j'ajoute que les travaux de défrichement s'effectuant sur un lot qui devient la propriété du colon, celui-ci n'est plus un simple ouvrier, mais à la fois ouvrier et patron.

Il faut donc que son lot le *paie* à titre de patron et à titre d'ouvrier.

Or, eu égard aux circonstances qui sont particulières à la province de Québec, existe-t-il, pour la province de Québec, un moyen d'assurer un tel avenir au colon de la province de Québec ?

Oui !

Et c'est ce que nous allons voir.

Nous avons déjà dit que l'accaparement de

nos domaines forestiers par les marchands de billots constitue le plus grand obstacle qui s'oppose aux progrès de la colonisation dans la province en même temps que nous avons indiqué quelques mesures qui, en ramenant les accapareurs dans les limites du droit commun et du *fair play*, semblent les plus propres à faire sauter cette *jam* formidable : mais, pour être le plus important, cet obstacle n'est pas le seul et nous devons, en recherchant le pourquoi du marasme où croupit cette grande entreprise nationale, faire la part de deux nouveaux facteurs qui sont : *la routine et l'isolement*.

* * *

Le colon, il faut bien le reconnaître, ne possède généralement aucune notion positive qui lui permette de travailler méthodiquement et bien que ce vice prenne en grande partie sa source, comme nous le verrons bientôt, dans l'isolement du défricheur, il n'en demeure pas moins acquis que l'inexpérience et le manque de direction font commettre des fautes qui ne concourent pas légèrement à maintenir nos pionniers dans une condition voisine de l'indigence.

Ces erreurs d'ailleurs se comprennent facilement ; et si l'on considère que les colons sont assez couramment recrutés dans les villes, par-

mi les ouvriers pour qui les travaux de défrichement et l'agriculture sont choses absolument nouvelles, on ne peut qu'admirer la façon avec laquelle ces compatriotes d'origine ou d'adoption savent se débrouiller, se tirer d'affaire et trouver, dans leur esprit d'initiative, les ressources nécessaires pour ne pas faire trois ou quatre fois plus mal.

Mais le mieux n'est pas à ce point l'ennemi du bien qu'on doit négliger de tendre vers le progrès et c'est pourquoi je constate, avec bien d'autres personnes mieux renseignées que moi sur ce qui se passe de ce côté, qu'il serait humain de préparer, à l'usage de nos défricheurs, un bon petit traité pratique, où seraient consignés tous les renseignements susceptibles de familiariser les novices avec leur nouvelle profession. Aujourd'hui, le livre la brochure, le journal sont les grands éducateurs du peuple : il faut ne jamais se lasser d'y recourir pour vulgariser, chez le peuple, des notions qui permettront à celui-ci de se grandir, d'évolutionner vers le mieux et d'atteindre à cet idéal de bien, être et de formation pratique, de liberté féconde et d'émancipation que les beaux parleurs savent si bien faire miroiter en leurs discours à grand ramage mais qui trop souvent demeurent consignés dans les cahiers des sténographes, dans les calepins des reporters ou dans les entrailles des *blue-books* parce qu'on se laisse trop

volontier bercer par l'illusion de croire qu'il suffit, pour révolutionner le monde, d'une harangue de deux ou trois heures débitée devant les banquettes vides d'une chambre ennuyée, devant des bouteilles de champagne, des queues de céleri, des lustres enguirlandés de fleurs en papier rose et des dames très-décolletées.

Les gouvernements, je le sais, publient bien de temps à autres des pamphlets qui se décoorent pompeusement du titre de *Guide du colon*, mais, en dépit de toute la vénération que mérite et de tout le respect que m'inspire la littérature officielle, on me laissera, j'espère, bénéficier de mon titre de sujet britannique et des franchises que ce titre comporte, jusqu'à me permettre de dire que ce *guide* n'est pas plus en demeure de guider le colon dans sa conquête de la forêt qu'une grammaire chinoise serait en état de guider le capitaine Bernier dans sa recherche du pôle nord.

Pour qu'une opuscule puisse, fut-ce officiellement, s'ériger en guide, il ne suffit pas, en effet, d'indiquer comme très propres à la culture des terrains qui ne valent pas quatre sous ; de déclarer inaccessibles des régions où cinq ou six paroisses s'étendraient à l'aise ; de mettre des épinettes où la nature s'est permis de faire croître des érables et d'offrir en vente des terrains qui sont réservés aux marchands de bois.

Or c'est là, avec quelques textes de lois qui

ne peuvent que concourir à effaroucher l'aspirant-défricheur et quelques notions générales que je me hâte de reconnaître très utiles pour les industriels qui cherchent à construire une manufacture de pulpe, à peu près tout ce que contiennent ces fameux guides.

Je crois donc que tout n'est pas dit sur ce chapitre et qu'on pourrait rendre service en groupant, par exemple, dans 30 ou 40 pages dépouillées de fioritures et de périphrases, quelques leçons pratiques sur l'art de défricher, sur la façon de construire un chantier, sur les plantes qui se rencontrent fortuitement sous bois et qui peuvent concourir à l'alimentation d'une vache ou d'un cheval, sur l'époque la plus favorable pour mettre le feu aux abattis, sur les semences qui conviennent le mieux aux terres neuves, sur le traitement des principales maladies auxquelles le colon est exposé, sur la manière d'enlever les écorces de pruches pour en faire une toiture—et même sur la manière de faire une fière gibelote avec un lièvre, une perdrix, une truite, une brique de lard, une pincée de poivre, cinq gobelets d'eau, du feu... et une marmite.

Blague à part, nous avons, en tout ce que nous faisons pour le peuple, l'incurable manie de verser dans le compliqué, le fatras, l'inapplicable et l'incompréhensible.

La peur d'être pratiques nous talonne et

nous nous croirions déshonorés en rédigeant une explication qu'un paysan pourrait s'assimiler sans recourir aux lumières de son curé.

On dirait que notre grand but n'est pas tant de secourir les gens que d'essayer à les *emplir*.

Entre temps, on gueule en petit comité, contre l'opacité de ces *sacrés canayens* !

Donc, en avant le petit traité sur la façon d'ouvrir une terre dans la province de Québec. (1)

(1) A ce propos, on me permettra de reproduire une lettre que j'ai retrouvée dans la correspondance de feu mon père et qui, écrite par un homme d'expérience, trace aux colons tout un petit programme qu'il suffirait de compléter pour faire un excellent traité :

Montréal, 8 juillet, 1899.

M. B.-A.-T. de Montigny, Magistrat-Recorder,
Montréal,

Mon cher ami,—

En réponse à ta lettre, je te dirai que déjà depuis longtemps je suis d'opinion que notre colon a fait fausse route dans sa culture au bord de la forêt ; et qu'il devrait tourner le dos au mil et au sarrasin, même dans le commencement de son établissement.

Il devrait, ce me semble, arriver à la forêt avec une vache, qu'il en soit propriétaire, qu'on la lui prête, ou qu'il la loue. Les bois francs peuvent fournir presque toute la nourriture de cette vache pendant l'été, la première, et durant ce temps, il y aura du lait pour la famille et pour les petits animaux de la ferme, même un peu de beurre.

Il nous reste maintenant à parler d'un dernier encombre : l'isolement.

Je n'insisterai pas sur les inconvénients que rencontre le colon dont la solitude, alors que, sans expérience et souvent sans ressources, il se voit dans un dénuement quasiment aussi complet que celui d'Adam, lorsque celui-ci fut mis à la porte du Paradis terrestre.

Il suffit au lecteur de se figurer un instant qu'il est lui-même transplanté dans les bois et forcé de se créer à coup de hache tout ce dont il peut avoir besoin, depuis une cabane jusqu'au sentier qui le reliera au reste du monde,

Avec le surplus, s'il y en a, on pourra nourrir un porc et se munir ainsi d'un peu de lard pour le premier hiver. A travers les souches et après qu'on aura fait brûler sur le noir, que l'on sème du blé d'Inde, des navets et des patates. Mais cela sur un petit espace dans la meilleure terre sans roches, tout le reste, la très grande partie, devant être semé en trèfle blanc, en trèfle jaune ou à mouton, un tout petit peu de mil, en trèfle asiatique, en "orchard grass," si on peut, semé à l'ombre.

Le pâturage sera ainsi installé de suite après la forêt, et si l'on en prend soin, il sera la pièce de résistance pour soutenir l'établissement. Avec le mil et les grains, c'est marcher vers la ruine, selon moi, pour celui qui n'a pas les ressources nécessaires et qui doit attendre tout de ses deux bras.

pour comprendre qu'il faut une jolie provision de courage pour tenter l'aventure.

Abandonné de la sorte à ses propres forces qui, pour puissantes qu'elles puissent être, sont limitées ; obligé de se multiplier pour répondre simultanément à tous les travaux qu'exige la création d'une ferme où tout presse à la fois ; relégué à de fortes distances des centres et des voies de communications, et généralement dépourvu d'argent, notre homme est incontestablement placé dans les conditions les plus désavantageuses qui se puissent concevoir, et la merveille n'est pas de le voir bientôt se décourager et renoncer à l'entreprise mais bien de le voir au contraire s'y acharner, s'entêter à braver la mauvaise fortune, s'habituer à ne pas crever de misère, braver les fatigues acca-

Le pâturage devra être soigné, les mauvaises herbes arrachées, le resemage fait là où nécessaire, les pierres, les souches, autant que possible enlevées sans s'entêter sur les trop difficiles.

Le système au bord de la forêt, consistera donc à ne cultiver que le plus petit espace possible et laisser tout le reste en pâturage. Quand à l'automne les bêtes reviendront grasses à l'étable, l'hiver sera court pour elles. Parmi les plantes à cultiver pour hivernement, je citerai le blé d'Inde en vert, lequel sera récolté en automne et lié en bottes que l'on mettra en quintaux, les navets, la carotte blanche, etc.

LOUIS BEAUBIEN.

blantes, les privations, les découragements, les déceptions, les intempéries, et préférer encore subir les moustiques, les courbatures, l'indigence et l'ennui que les brusqueries d'un *foreman* de manufacture ou le joug d'une servitude plus ou moins dorée.

Il ne faut donc pas s'étonner d'apprendre parfois qu'après avoir cru sur paroles les brochures de propagande, qu'on leur avait distribuées officiellement et consacré leurs épargnes à se désillusionner, plusieurs des immigrants qui nous arrivent périodiquement au frais de l'Etat s'en retournent au frais de leurs consuls et vont redire à leurs compatriotes qu'on les a cyniquement blagués.

* * *

Or, le remède à cet état de choses existe : c'est l'association. Qu'est-ce que l'association ?

“ C'est une réunion d'individus constituée en
“ vue de réaliser une idée commune quant aux
“ personnes, mais spéciale, quant à son objet....
“ Elle naît du concours de volontés individuelles qui se proposent de satisfaire à un
“ besoin commun et spécial.... Elle est une
“ forme essentielle du développement de l'activité humaine.... Elle accomplit ce que
“ l'homme ne peut accomplir par ses forces individuelles ; elle fait disparaître l'insuffisance de ces forces ; elle les unit, les coor-

“ donne et les fait converger vers le même point... Elle multiplie ainsi leur puissance et réalise des prodiges dont l'homme isolé pouvait à peine concevoir la possibilité. ” (1)

Voici, d'autre part, comment un économiste contemporain, M. L. Hiernaux, définit le programme de la coopération, qui n'est qu'une variété d'association et qui peut parfaitement, ainsi qu'on le va voir, s'appliquer à nos colons canadiens :

“ La coopération, veut réduire le nombre des intermédiaires au strict minimum.... Elle veut que les travailleurs se fournissent le plus possible à eux-mêmes et conservent aussi la plus grande partie du produit de leur travail. Pour cela, elle leur dit : associez-vous, produisez, achetez, empruntez en commun et répartissez entre vous ces produits, ces achats et ces emprunts. Vous n'aurez plus à rémunérer les services de l'entrepreneur, du marchand, du banquier. De là, résultent les trois grandes divisions de la coopération : la coopération de production, la coopération de consommation, la coopération du crédit.” (2)

(1) B. Dupiney de Vorepierre : *Dictionnaire, encyclopédie* : au mot Association :

(2) L. Hiernaux : *Organisation du crédit du travail*.

Dans l'introduction au *Rapport de la section d'économie sociale à l'Exposition de 1889*, à Paris, M. Jules Helbronner, à qui j'emprunte la citation précédente fait ressortir comme suit la différence qui sépare chacune de ces différentes coopérations :

“ Ce qu'il y a, dit-il, de remarquable dans la mise en pratique de cette théorie, c'est que les trois premiers pays qui, les premiers, en ont fait l'application ont choisi l'un des trois types de la coopération et l'ont développé jusqu'au détriment des deux autres.

“ L'Angleterre à créé les sociétés coopératives de *consommation* ; l'Allemagne, les sociétés de *crédit mutuel*, et la France, les associations coopératives de *production*.

“ Cette répartition des différentes branches de la coopération est due, non pas au hasard, ou à la préférence que tel ou tel pays accordait à l'un des systèmes, mais à la *situation industrielle* de ces pays.

“ En Angleterre, l'élan donné à l'industrie, la création des grandes compagnies, l'abondance de l'argent rendaient inutile toute lutte contre le capital, et les ouvriers, renonçant à l'idée d'améliorer leur sort en participant aux bénéfices de la production, se groupèrent pour supprimer les bénéfices que les intermédiaires (*middlemen*) prélèvent sur les consommateurs, en supprimant les intermédiaires eux-mêmes.

Ils créèrent des sociétés coopératives de consommation,

“ En Allemagne, l'argent est plus rare et par conséquent moins puissant qu'en Angleterre ; les grandes usines peu développées, l'ouvrier plus indépendant, travaillant, pour la grande majorité, chez lui, en famille et tenant plus du petit patron, de l'entrepreneur que du simple salarié, c'était non pas le capital, mais le *crédit* lui permettant d'acheter ses matériaux à bon compte, d'achever son travail et d'en encaisser le produit sans avoir recours à l'usurier. De ces besoins sont nés les associations de *crédit mutuel* et les banques populaires. (1)

“ En France, les ouvriers se sont surtout préoccupés de fonder la coopération de production, croyant y trouver les moyens d'affranchir le travailleur du patronnat et de supprimer le salariat. ” (2)

Or, au Canada, le colon se heurte simultanément

(1) Au 1^{er} janvier 1888, il existait déjà, en Allemagne, 2200 banques populaires. On comptait dans le même pays, 1899, 8421 sociétés agricoles.

(2) M. J. Helbronner : *Introduction au rapport sur la section d'Economie Sociale* de l'exposition universelle de 1889, à Paris ; Ottawa 1890.

ment, nous l'avons vu, aux trois obstacles que rencontrent isolément les ouvriers de la France, de l'Angleterre et de l'Allemagne.

Il devra donc, pour surmonter cette trilogie de malheur, adopter un système d'association coopérative qui soit tout à la fois.

1o Association de consommation qui supprimera les intermédiaires ;

2o Association de crédit qui permettra d'acquiescer les capitaux voulus pour améliorer l'exploitation ;

3o Association de production qui permettra d'entreprendre des travaux auxquels le colon isolé ne pourrait songer.

Ajoutons, tout spécialement pour nos Canadiens, que cette triple association serait le principe d'une union morale plus forte encore que toutes les fusions d'intérêts matériels possibles et qui, en soustrayant enfin le défricheur aux ennuis de la solitude, serait peut-être le plus puissant argument qui se puisse évoquer pour inciter nos gens à *s'emparer du sol*.

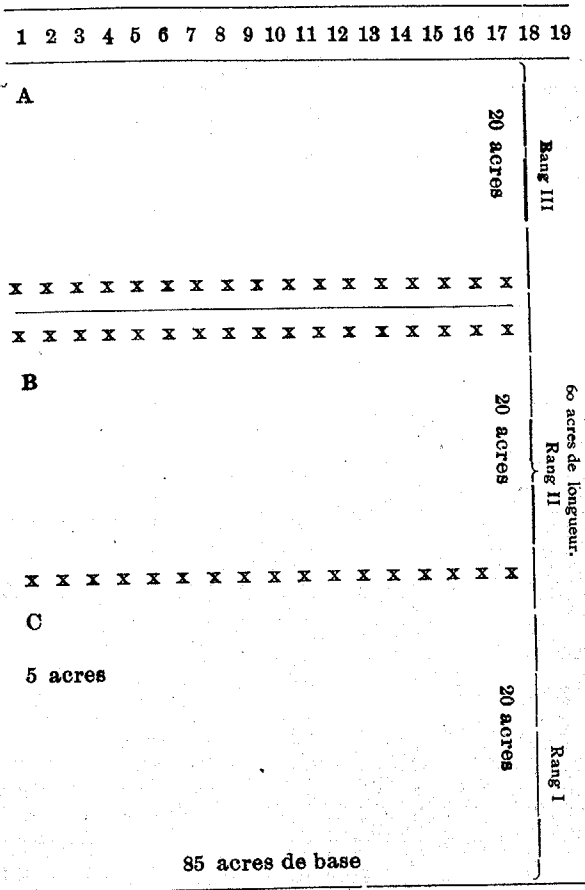
Dans ce qui précède se trouvent donc les principes d'une organisation puissante et par suite le triomphe de la colonisation non seulement dans la province de Québec, mais encore dans tous les pays du monde où dix fourmis réunies peuvent aisément traîner une aile de scarabée qu'une seule fourmi pouvait à peine ébranler.

Pénétrons maintenant dans quelques détails nécessaires et organisons une petite colonie d'après les principes que nous venons d'énoncer.

Il est donc facile, pour cinquante ouvriers, qui veulent devenir colons, de se constituer en association, et chacun de ces cinquante peut, en attendant l'heure de partir, économiser une cinquantaine de dollars, — ce qui donne un capital initial de \$2,500.

Un conseil d'administration se constitue, des règlements s'adoptent, une ligne de conduite se dessine, un canton se choisit, puis le représentant de la société visite les lots disponibles, fait les démarches et les premiers paiements réglementaires, etc., si bien que voici la société en possession de cinquante et un lots de 100 acres, (un lot pour chaque sociétaire et un lot indivis pour l'association) soit 5100 acres de terre.

En supposant maintenant que ces terrains soient limitrophes—ce qui peut facilement s'obtenir—nos lots, d'après l'arpentage officiellement adopté, représenteront la disposition suivante :



I. Fraction de canton (51 lots) divisée en lots de cent acres, conformément aux méthodes d'arpentage en usage dans la province de Québec.

Entre temps, le chef de la colonie, président, capitaine, agent, secrétaire, qu'importe le nom, se met en relation avec différents marchands de gros de la ville, et se charge des différentes transactions qui peuvent se présenter dans le cours de l'année.

Une ou deux fois par semaine, les colons remettent à cet agent la liste des choses dont ils ont besoin ; farine, lard, thé, sucre, tabac, vêtements, outils etc, l'agent adresse la dite liste à ses fournisseurs, ceux-ci expédient les marchandises à la gare la plus voisine de la colonie, un ou deux " teams " de chevaux sont affectés au charroiment de ces provisions et on s'aperçoit, après avoir tout payé, provisions, temps de l'agent et des chevaux, que la colonie a réalisé, dans cette opération, 25 ou 30 p. c. de bénéfices.

Ce sont les petits ruisseaux.....

Il est bon d'ajouter qu'en d'autres circonstances, c'est-à-dire en étant isolé, le colon aurait dû lui-même aller au magasin le plus voisin payer la même marchandise beaucoup plus cher et perdre un temps souvent précieux.

Un autre exemple : un de nos travailleurs, ancien forgeron, s'aperçoit qu'au lieu de défricher lui-même sa terre, il ferait, s'il avait une forge, de meilleures affaires en même temps qu'il rendrait service à la colonie.

Maintenant, notre homme n'est pas riche : il n'a que sa terre.

Mais sa terre est une richesse et s'il est vrai qu'un lot, même défriché, n'a pas beaucoup de valeur lorsqu'il est isolé dans les bois, il est non moins vrai que le même lot, placé dans un centre semblable au nôtre, représente *ipso facto* un capital de quelques centaines de dollars.

Les quarante-neuf compagnons du forgeron peuvent donc sans aucune crainte prêter à celui-ci la somme qu'il lui faut pour acheter une forge et la terre de notre homme leur est une garantie suffisante pour dissiper toutes leurs inquiétudes.

Tout en forgeant, le forgeron cultive, prend un aide ou deux quand l'ouvrage presse — et le voilà d'autant plus sûr de son affaire qu'il a maintenant deux cordes à son arc.

Est-il, dans les limites du territoire de la colonie, d'autres ressources que pourrait exploiter avantageusement l'un ou l'autre des sociétaires ?

On procède avec lui comme avec le forgeron, et bientôt, vous aurez là tout un petit monde heureux, paisible, prospère et surtout délivré de toute servitude.

Reste la forêt que nous avons reléguée en arrière des défrichements proprement dits, c'est-

à-dire autour du village où se sont groupés nos colons.

Mais cette forêt, qui nous empêche de l'exploiter solidairement au nom de la coopérative ?

Les marchands de bois eux-mêmes, en plus d'une circonstance, font-ils autrement ?

Les travailleurs de la colonie, au lieu d'aller manger du lard étranger, s'engageront pour l'association, seront payés tant par jour ou par mois comme "aux chantiers", et les bénéfices, au lieu de s'américaniser, seront partagés entre les ayant-droits.

Et cette exploitation coopérative, en même temps qu'elle aura l'avantage de diminuer les frais de production et de consommation, en généralisant sur un point déterminé les forces disponibles et en réduisant au strict nécessaire les dépenses infructueuses, aura surtout celui de permettre l'adoption d'un système de rotation semblable à celui suivi généralement en Europe, en Extrême-Orient même et dans tous les pays du monde où les forêts sont considérées richesses nationales.

On sait, en effet, qu'après avoir une première fois été dépouillée de son bois de service, une section de forêt prend environ trente ans pour réparer les pertes subies et se reconstituer dans sa primitive richesse.

Il suffit donc de subdiviser un territoire don-

né en trente sections d'exploitation ; de n'exploiter qu'une section par année et de ne revenir que tous les trente ans dans la même section pour retirer de son domaine forestier un revenu normal sans entamer jamais le capital.

Si bien qu'avec ce système, nos colons pourront régulièrement faire une récolte de bois rémunératrice sans que leurs défrichements cessent d'être entourés d'une enceinte de verdure dont la présence les protégera contre les gelées hatives ou tardives, ou contre les brises asséchantes de juillet.

Ajoutons que le voisinage d'une forêt concourt pour une large part à la fécondité naturelle du sol, en emmagasinant pour l'été dans ses feuillages ombreux une humidité bienfaisante et en empêchant les eaux de la région de diminuer de volume ou de s'évaporer complètement pendant les grandes chaleurs estivales.

Tout sera donc profit de ce côté. (1)

(1) On comprendra facilement que je ne puis, sous peine de m'astreindre à de longs détails, décrire les différents rouages de cette organisation coloniale non plus que réfuter les objections que peut faire surgir cette subdivision d'un territoire en terres cultivées et en terres à bois.

Je laisse donc à l'intelligence du lecteur le soin de compléter elle-même un travail sur lequel je compte d'ailleurs revenir un jour, dans une nouvelle pièce d'*Etoffe du pays* spécialement tissée pour les colons.

En représentant par x l'emplacement normal du chantier de chaque défricheur, on constate que les sociétaires, bien que voisins, demeureront toujours trop isolés les uns des autres pour pouvoir au besoin, se prêter mutuellement main-forte et que le colon Pierre, par exemple, qui demeure à B ne saurait, sans perdre une demi-journée, aller faire ferrer son cheval chez le forgeron D.

Remarquons bien surtout que ces lots sont boisés et qu'avant leur complet défrichement s'écouleront peut-être cinquante ans et nous avouons que nos colons, déployés de la sorte en tirailleurs sur deux lignes parallèles, ne sauraient logiquement songer à s'organiser en village.

Et pourtant, le village constitue l'unité de groupement sur lequel repose toute l'organisation politique, religieuse, économique et sociale d'une nation.

Voilà donc une anomalie qu'il suffit de signaler pour qu'on en saisisse bien tous les inconvénients d'où vient pourquoi les nouveaux villages prennent d'habitude un temps infini à surgir de nos forêts.

En attendant, je serai tout heureux de répondre à toutes les questions qui me seront, à ce propos, adressées.

Maintenant, je crois, d'après mon expérience personnelle et celle de personnes beaucoup plus expertes que moi, qu'avec vingt-cinq âres de terre en culture et soixante-quinze âres de forêt soumise à une exploitation rationnelle, le colon, placé dans des conditions normales, peut, non seulement vivre, mais encore s'enrichir.

Et ce calcul n'est pas fantaisiste : il repose sur une observation mathématiquement contrôlée de ce qui se passe en tous les pays du monde où l'agriculture est un métier d'homme libre au lieu d'être un métier de chien.

Et lorsqu'en France le paysan doit pourvoir à l'entretien de 500,000 hommes de troupes en temps de paix, en Belgique, en Chine, etc., nous voyons des familles nombreuses non seulement vivre mais prospérer sur des propriétés qui ont à peine cinq âres de superficie, nous ne saurions méconnaître qu'il doit y avoir un vice quelque part si le paysan canadien, qu'aucun impôt n'entrave, ne peut se tirer d'affaire avec vingt-cinq âres de terre en culture, flanquée d'une forêt de soixante-quinze âres de superficie. (1)

(1) D'après une récente statistique publiée par le gouvernement français, il y a aujourd'hui, en France, cinq millions d'exploitations agricoles dont la

Admettons donc le principe et nous verrons qu'il n'a rien d'excessif.

Maintenant, qui nous empêche de grouper ensemble chacune de ces parcelles de 25 acres que nous voulons soumettre à la culture, de réléguer la forêt au second plan, de subdiviser nos cinquante et un lots de manière à ce que chacune de nos parcelles cultivées soient limitrophes ?

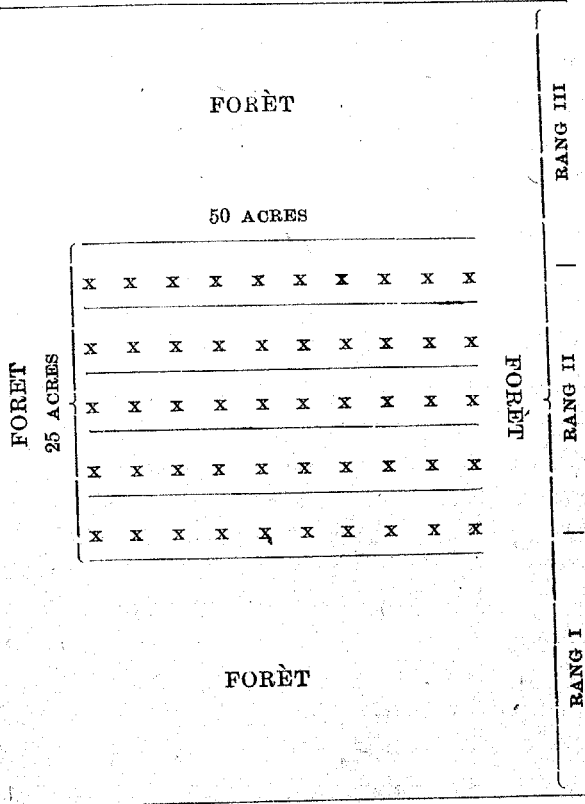
Représentons la chose, en conservant les grandes lignes du plan précité.

Grâce à cette très simple modification qui n'affecte même pas essentiellement l'arpentage primitif et qui l'utilise au contraire pour délimiter les bornes sud-nord de chaque propriété, vous avez un village tout constitué de cinquante feux, couvrant une superficie de 1250 acres, et entourée d'une forêt de 3750 acres.

Il n'est pas, on le conçoit, nécessaire de construire le village au centre de la concession et pourvu qu'on demeure dans les limites du territoire acquis, rien n'empêche de se grouper

superficie flotte entre $\frac{1}{2}$ hectare (un acre et quart environ) et dix hectares (25 acres). Dans le même pays le budget de la guerre atteint 651,174,820 francs (estimés de 1896) soit \$3.28 par tête de population, alors que notre milice canadienne ne nous vaut à chacune que 0.32.

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19



II. Subdivision du plan I. pour fin de colonisation. Au centre, groupement des terres en culture (1,250 acres), entourées de 3,850 acres de forêts, appartenant à l'association.

auprès d'un lac, d'une rivière, d'un pouvoir d'eau, au pied d'une montagne, dans la vallée la plus féconde—en un mot dans l'endroit le plus susceptible de devenir un centre et de faire l'affaire de tout le monde en faisant à peu près l'affaire de chacun.

La grande question n'est pas de se cantonner au nord plutôt qu'au sud, à l'est plutôt qu'à l'ouest mais bien de se grouper autant que possible, de se sentir les coudes et de restreindre au minimum les distances à parcourir pour se porter d'une ferme à l'autre.

De la sorte, on pourra, en arrivant, se contenter d'un seul chantier et d'une seule *cambuse* pour huit ou dix sociétaires, on simplifiera d'autant les travaux improductifs, on pourra se prêter mutuellement main-forte, consacrer plus de temps aux défrichements afin de semer et de récolter au plutôt, répartir à chacun la besogne qui convient le mieux à ses aptitudes et économiser, de cent façons différentes, une foule de riens et de minutes qui convertis en piastres et en cents, finissent par noircir de chiffres un livret de caisse d'épargne.

* * *

Personne, d'autre part, n'ignore que l'un des plus déplorables écueils de la vie du cultivateur en général et du colon en particulier, c'est le chômage.

Les longs soirs de l'automne, les longs mois de l'hiver réservent à nos gens d'interminables loisirs. Et s'il est vrai qu'on ne gagne pas lourd à ne rien faire, il est non moins vrai qu'il n'en faut pas moins continuer à vivre et que la vie coute aussi cher au sans-travail qu'au travailleur.

Y aurait-il moyen d'utiliser ces loisirs du colon ?

Je le crois.

Nous avons, en effet, sous la main, du bois de toute essence, cèdre, épinette, ou pin blanc, hêtre, tremble ou noyer, cerisier noir, merisier rouge ou bouleau, franc frêne, érable ou plaine, et même, comme dit la douce chansonnette,

Orme, chêne ou tilleul.

Nous savons, aussi qu'en achetant ces différentes essences, l'industriel les débite les transforme, leur fait subir mille et mille opérations mécaniques pour en fabriquer cent et un articles de commerce : placages, ustensiles divers, jouets, maillets, haltères, bois de selle, tordoires, dents de roues d'engrenage, manches de plume, d'outils ou d'instruments aratoires, rames, douves, etc., etc.

Il suffirait donc de reconnaître quels sont ceux de ces objets qui, en égard aux circonstances, peuvent le plus économiquement se fabriquer sur place, d'acheter les outils, les tours

et les modèles nécessaires à la bonne exécution de ces travaux et d'entraîner un peu nos gens qui d'ailleurs sont assez généralement habiles à travailler le bois, pour poser les bases de trois ou quatre petites industries lucratives.

Et les profits, si je ne me trompe, seront d'autant plus palpables que, demeurant presque ensemble, nos travailleurs pourront bénéficier des avantages de la division du travail en affectant à chacun la partie de la besogne à laquelle le convie plus spontanément ses aptitudes naturelles.

Ajoutons que la matière première ne nous coûte guère, que ces travaux s'exécutent "à temps perdu," et qu'en réduisant ainsi la matière en un volume minimum, on n'est pas obligé de payer le fret pour les déchets, qui, en d'autres circonstances, constitueraient une perte souvent appréciable.

Ce sont les petits ruisseaux qui font les grandes rivières et les paysans-forestiers de la Suisse se font de la sorte, "à temps perdu," un revenu régulier de 22 millions par année.

* * *

Une autre source de profits qui, pour sembler modeste, n'en demeure pas moins susceptible d'améliorer la condition du défricheur, se trouve tout indiquée dans les sous-produits de

la forêt auxquels le colon isolé ne peut s'attarder mais qui, grâce à l'association, peuvent plus facilement occuper les loisirs des femmes et des enfants de la colonie.

En France, par exemple, la seule ceuillette des fâines, dans les domaines de l'état, est annuellement évaluée à deux millions et s'il est vrai que le hêtre canadien est généralement trop éparpillé parmi les autres essences pour permettre au colon de recueillir profitablement les fruits de cet arbre, il n'en est pas moins vrai que l'exemple est de nature à prouver une fois de plus que les petits ruisseaux.....

Et c'est ainsi que nos colons pourraient fort bien retirer " toujours à temps perdu," d'assez jolis bénéfices en recueillant les gommes et résines des conifères (sapins, épinettes, etc.) qui abondent dans toutes les régions du Nord et les pharmaciens nous vendent aujourd'hui ces produits suffisamment cher pour laisser croire qu'ils les paient eux-mêmes un bon prix.

La suggestion, d'ailleurs, n'est pas nouvelle et dès 1886, M. de Puyjalon, dans une étude sur " Le Labrador Canadien," s'exprimait à ce propos de la façon suivante :

" Gommes et Résines — Je laisse de côté la coupe des bois de commerce. Cette industrie exige des capitaux élevés, et ne saurait directement venir en aide aux colons, mais si cette branche d'industrie est inaccessible aux culti-

vateurs nouvellement établis, il n'en reste pas de même des produits très abondants et facilement exploitables qui résultent de la nature même des bois de la côte (du Labrador).

La plupart des essences qui composent les forêts du Golfe appartiennent aux conifères. Toutes ces essences exsudent des résines et des gommes commerciales très appréciées.

Un arbre de vingt-cinq ans fournit en moyenne 4 livres de résine brute par saison: le rendement s'accroît avec les années. A soixante ans il peut donner jusqu'à 12 et 16 livres de substance résineuse.

Les gommes les plus appréciées sont produites par les sapins et les tamaracs, qui abondent dans nos pays, les résines brutes les plus communes proviennent des pins devenus rares et des épinettes variées qui font la base de presque tous nos bois du golfe.

L'exploitation de résines et des gommes offrirait au colon cela d'avantageux que le gommage, la surveillance des arbres et la récolte des résines molles, de gallipots, etc., pourrait être faite par les enfants et les femmes.

La distillation de ces matières, si l'on jugeait à propos d'y avoir recours, pourrait s'exécuter pendant l'hiver."

(H. de Puyjalon : *Le Labrador Canadien* ;

étude publiée par "Le Cultivateur," 5 juin 1886.) (1)

Il en est, du reste, ainsi que de plusieurs autres produits indigènes : fruits, écorces, racines, plantes, etc., utilisés par la médecine, le commerce ou l'industrie et il suffirait peut-être de confier à quelques-uns de nos naturalistes canadiens le soin de rédiger, sur ces matières, un petit traité "ad usum Delphini" pour induire les défricheurs à diriger leur attention de ce côté.

Ce que nous avons, en outre, déjà dit sur les industries agricoles, l'agriculture, l'élevage des animaux de basse-cour, la pisciculture, sur les industries dont la forêt fournit les matières premières, sur la culture de nos plantes indigènes, sur la possibilité d'organiser scientifiquement, au Canada, l'industrie du sucre du pays et d'utiliser les érablières pour y créer des paturages doit être de nature à faire comprendre qu'une cinquantaine de colons demeurant ensemble

(1) Les pharmaciens paient couramment la gomme de sapin de 35 à 40c la livre.

On compte d'autre part, qu'une acre de forêt contient environ 900 arbres. En estimant au tiers de cette quantité, le nombre de sapins susceptibles d'être exploités, et en se basant sur les chiffres les plus modestes cités par M. de Puyjalon, on constate que le colon pourrait, sans gêne, recueillir un millier de livres de résine par année et retirer de ce chef de \$3 à \$500.

peuvent, en peu de temps et sans misère, franchir les premiers obstacles et se constituer rapidement un "at home" des plus charmants.

* **

Est-ce tout ?

Non.

Indépendamment des cinquante dollars que chaque colon verse à la caisse de l'association pour faire partie de la coopérative, et de menues recettes réalisées en prélevant un léger pourcentage sur les bénéfices obtenus par l'entremise de la dite coopérative, il est encore quelques revenus auxquels nos défricheurs peuvent peut-être prétendre et dont la perception ne pourrait, on le conçoit, qu'être bien accueillie. En s'organisant ainsi spontanément en village ils sont en effet, officiellement autorisés à prier le gouvernement de vouloir bien leur octroyer toutes les prérogatives et les subventions auxquelles peut légitimement prétendre un village dûment constitué — subsides pour l'entretien des chemins, pour l'ouverture d'un bureau de poste, d'une école, d'une chapelle et même gratification pour la création d'un cercle agricole.

Et pourquoi pas, si la chose est légale ?

Maintenant, croyez-vous que le patriotisme de nos ministres et de nos députés, libéraux et conservateurs, fédéraux et provinciaux, ne pour-

rait pas trouver le moyen pratique de se manifester constitutionnellement ?.....

N'insistons pas.

Espérons seulement.

Et puis, faisons la part du feu ; faisons la même assez grande pour détruire tout ce que je viens de dire et pour nous laisser supposer qu'en s'agglomérant de la sorte en association coopérative de production, de consommation et de crédit, les colons n'en retireront aucun bénéfice.

La concession me semble libérale.

Eh bien ! même en ces conditions, je prétends que le seul fait de savoir qu'on n'est plus seul au sein des bois et qu'autour de soi ne s'étend plus le mystérieux infini de l'inhabité vaut, pour le Canadien-français à qui la nature a donné un cœur communicatif, autant que tous les avantages pécuniaires qu'on pourrait attendre de l'association dont je viens de parler.

L'âme, d'habitude, n'entre pas dans les spéculations purement économiques, mais nous devons, en faveur des Canadiens, faire une exception que comprendront tous les véritables Canadiens.

* * *

Je me demande en outre si, dans le projet de colonisation coopérative précité, ne pourrait pas se trouver la solution du problème que sus-

cite annuellement à nos grandes villes et notamment à Montréal la présence de dix ou quinze mille ouvriers ou journaliers sans-travail que l'hiver, en interrompant la navigation fluviale, voue à la plus douloureuse détresse.

Il serait facile, en effet, de créer dans ces villes, des caisses coloniales dont la direction se chargerait de grouper, ainsi qu'indiqué plus haut, un certain nombre d'ouvriers-colons sur un territoire déterminé et de leur avancer, à un taux normal, les quelques centaines de dollars nécessaires pour franchir les premières difficultés.

Les bailleurs de fonds, je n'en doute pas, trouveraient dans l'exploitation elle-même, des garanties assez sérieuses pour se rassurer et il suffirait d'opérer graduellement, c'est-à-dire de n'avancer de l'argent qu'en autant que les défrichements progresseraient et de fixer un crédit maximum pour assurer le succès de cette entreprise.

Mais pour que la chose réussisse, il faudrait savoir éviter soigneusement toute ingérence qui serait de nature à paralyser la liberté des protégés.

Qu'on adopte toutes les mesures voulues pour prévenir les abus, c'est très-bien ; mais rien de plus, car si le colon se voit soumis à d'autres obligations qu'à celle de s'acquitter normalement de sa dette, il n'y a rien de fait.

Il ne s'agit pas ici, qu'on le remarque bien,

de créer des dépôts de mendicité ou des " work houses " où Montréal déverserait ses indigents, mais de fonder une organisation coloniale proprement dite destinée tout simplement à favoriser les ouvriers sans emploi ou surchargés de famille et qui, incapables de prélever sur leurs économies les sommes nécessaires pour affronter la forêt, n'en possèdent pas moins toutes les qualités voulues pour devenir de bons colons.

Il s'agit donc d'une transaction plus encore que d'une question philanthropique, car ces protégés peuvent s'endetter et s'acquitter puisque qu'ils peuvent travailler.

Il n'en est pas ainsi des colonies destinées à recueillir les invalides, les incapables, les vieillards, les perclus, etc., car ces dernières institutions, quoi qu'on fasse, seront toujours à charge : c'est la dette que la société doit payer à l'Humanité.

Et les tentatives déjà faites en ce sens dans les vieux pays ; les colonies de secours françaises, allemandes, hollandaises et belges d'Algérie, d'Ostwald, de Frederick's Oord, d'Ommerschans, de Von Huysen, de la Campine, de Merxplas-Ryckle-Versee et d'ailleurs ont surabondamment démontré que ces entreprises ne sauraient se départir de leur caractère purement humanitaire et tenter de devenir financières sans aboutir à d'inévitables déficits.

Vouloir forcer à gagner leur vie ceux à qui

la nature a refusé les facultés voulues pour travailler normalement est donc une utopie et s'il est vrai qu'on puisse espérer utiliser les forces partielles dont disposent parfois ces déshérités, il est non moins vrai que ceux-ci demeurent déshérités et qu'il incombe à la société de réserver en leur faveur une part des bienfaits que le travail humain met à sa disposition.

Et c'est exactement afin de faire cette part plus grande aux véritables incapables qu'il importe essentiellement d'aviser au moyen de concentrer sur eux et sur eux seuls les condescendances de la charité publique—et ce moyen consiste logiquement à procurer un travail honorable, rémunérateur et permanent à ceux qui ne recourent à l'aumône qu'au jour où leurs énergies sont paralysées par un chômage actuellement inévitable.

Or, ce problème est tout résolu par la colonisation.

Mais la colonisation, indépendamment des obstacles que lui suscite encore quelques vestiges de lois rétrogrades mais destructibles, ne pouvant elle-même réussir qu'en autant qu'on saura grouper les colons en coopérative ou en villages et les munir de quelques capitaux indispensables, il faut conclure que la création de ces caisses coloniales, destinées à venir au secours des ouvriers valides mais pauvres, est exactement la meilleure méthode qui se puisse

adopter pour trancher définitivement cette question.

* * *

On me permettra surtout d'insister sur ce plan de colonisation coopérative parce qu'indépendamment de ses bienfaits précités, il permet de faire reconnaître favorables à la colonisation des cantons entiers qui, situés aux portes du nord provincial, sont aujourd'hui déclarés impraticables et par suite exclusivement réservés aux marchands de bois.

Et de fait, il suffit souvent qu'un contre fort de montagne ou qu'un cap traverse en flanc une série de 50 à 100 lots pour ne laisser à l'occupant d'un de ces lots qu'une parcelle de terre insignifiante.

Et cependant, ces cantons contiennent des vallées splendides où pourraient s'asseoir de coquettes paroisses.

Il suffirait, en adoptant le projet de subdivision que j'ai l'honneur de soumettre à l'appréciation publique, de choisir, pour les convertir en fermes, les régions les plus convenables et de laisser les montagnes et les terrains incultes recouverts de forêts qui paieraient le colon tout autant qu'ils paient les marchands de bois.

De la sorte, et en prenant pour moyenne une colonie de 50 chefs de famille, je ne crois pas qu'on puisse, dans tout le nord de la région de

Montréal, trouver un seul canton qui ne contienne une, deux ou trois vallées de 1250 acres cultivables, et j'affirme la chose après avoir parcouru moi-même dans tous les sens, en chassant le chevreuil ou même, en faisant de l'arpentage en amateur, un grand nombre de ces régions, et notamment les cantons Wentworth et Montcalm, dans le comté d'Argenteuil, les cantons Loranger, Kiamica, de Montigny, dans le comté Labelle-Ottawa, et quelques autres encore qui n'étaient certainement pas des plus abordables : et cependant, j'ai vu là des régions agricoles où deux cents familles pourraient, en se groupant, se trouver à l'aise.

* * *

Maintenant, les règlements en vigueur permettent-ils d'en agir de la sorte et de se grouper en telle ou telle partie d'un territoire acquis pour s'y constituer en village ?

Si nous interprétons ces règlements au pied de la lettre, je ne le crois pas :—car il est dit formellement que les lots acquis pour fin de colonisation doivent être occupés et défrichés par leurs propriétaires et avec notre système, il est évident que les lots qui demeurent en forêt ne seront ni habités, ni défrichés.

Mais nos cinquante colons, constitués en association coopérative, ne pourraient-ils pas bé-

néficer des avantages d'une société normale, obtenir, à ce titre, que leurs cinquante-un lots soient considérés propriété indivise et être libres de choisir où bon leur semblera, sur cette propriété, l'emplacement de leurs demeures et de leurs défrichements pourvu que, conformément aux règlements, ils résident dans les limites du territoire de l'association six mois par année, y fassent les constructions et les défrichements règlementaires et se conforment d'ailleurs exactement aux obligations auxquelles sont astreints les colons isolés ?

Je laisse à ceux qui, mieux que moi, peuvent discerner le sens véritable et l'esprit des lois, le soin de se prononcer.

Disons seulement que cette faculté de se grouper en villages pour bénéficier des avantages de la coopération, s'entraider et se sentir les coudes est accordée par l'*Acte des terres fédérales* aux Galiciens, Doukobors, Lithuaniens, Molochani, Grecs, Austro-Hongrois, Mennonites, Islandais et Roumains que les agents de steamers des vieux pays, stimulés par les primes que nous leur payons, dirigent sur les homesteads du Nord-ouest et qu'il serait consolant de voir les autorités provinciales adopter en faveur des Canadiens proprement dits les mesures que l'on croit bonnes pour ces immigrants.

Autrement, nous nous verrons forcés d'envier l'heureux sort de ces pauvres diables et de recommander à ceux de nos compatriotes qui voudraient coloniser sans se vouer éternellement à la dèche, de se faire préalablement naturaliser Mameluks ou Patagons pour s'attirer les tendresses maternelles des autorités canadiennes et décrocher des concessions qui leur permettraient de vivre à peu près convenablement sans trop *se la fouler*.

~

Ajoutons, puisque nous avons abordé la question de l'immigration, que la politique suivie sur ce chapitre par les autorités fédérales elles-mêmes semble reposer sur un raisonnement boiteux et par conséquent nous entraîne dans une entreprise qui, pour ce que nous en retirons, nous coûte joliment cher.

On fait aujourd'hui, certes, de beaux efforts pour peupler nos vastes solitudes, mais—il y a toujours un mais.

Et je me hâte d'ajouter que ce *mais* ne réside pas dans la nationalité des races qui nous fournissent des immigrants, mais bien dans un simple raisonnement basé sur les plus indiscutables principes d'une saine économie.

Moi pour un, je ne partage pas à l'égard de ces immigrés les sentiments d'hostilité, de mé-

pris ou de méfiance avec lesquels plusieurs Canadiens les ont tout d'abord accueillis, parce que, sous les haillons qui recouvrent leur misère, j'ai reconnu qu'il peut battre un cœur capable de s'ouvrir aux mêmes amours que mon cœur, et parce que, dans leurs pauvres regards d'exilés résignés, j'ai cru voir se refléter une âme susceptible de s'illuminer aux splendeurs des idéals de mon âme.

Qu'il soit noir ou cuivré, quelle qu'ait été l'inclémence des ciels qui ont pesé sur ses vagissements d'enfant, l'homme né, dans la douleur pour graviter vers le rêve, est mon frère et je regarde comme le dernier drôle celui qui reproche à son semblable d'être Chinois ou Polonais plutôt qu'Américain ; Anglais plutôt que Français : Boer, Irishman ou Frenchman plutôt qu'Anglo-Saxon, et ce sentiment est trop profondément ancré chez moi pour que je ne lui donne pas, une bonne fois, l'occasion de déployer son pavillon.

Du moment qu'il raisonne, l'homme, quelles que soit sa couleur ou sa patrie, est perfectible et par conséquent susceptible d'atteindre aux sommets de la perfection.

Or, la perfection ne se monopolise pas et le dernier des Cafres peut y prétendre au même titre que le premier des Canadiens parce que la faculté d'aspirer au mieux intellectuel ou

moral est une des plus inadmissibles prérogatives de l'humanité toute entière.

Il ne s'agit donc pas d'analyser ici les sentiments que nous devons personnellement éprouver pour ceux que la surpopulation, la misère ou l'imbécilité des gouvernements étrangers forcent à s'expatrier, mais bien de savoir si le système adopté pour favoriser l'immigration canadienne repose sur des principes solides et s'il ne serait pas possible d'élaborer un programme qui nous permettrait d'atteindre le même but d'une façon plus complète, plus économique, plus rationnelle et surtout plus pratique.

On n'ignore pas, en effet, combien nos campagnes sont délaissées, combien nos villes encombrées de sans-travail, combien l'émigration désastreuse non plus qu'on n'ignore qu'en un pays qui compte encore quelques cent millions d'acres de terres inoccupées, le prolétariat ne devrait jamais pouvoir s'implanter définitivement, que le salariat lui-même ne devrait être qu'un stage transitoire entre la misère du servage et le bien être du travail indépendant et que l'émigration devrait être une monstruosité parfaitement inconnue de nos populations.

Puis donc que l'émigration subsiste, que le prolétariat gagne du terrain chez nous et que nos domaines inoccupés sont pour le Canadien "comme s'ils n'étaient pas", il faut conclure

que notre politique d'expansion pêche par la base et qu'avant de consacrer des millions au recrutement de colons étrangers nous devrions tout d'abord venir au secours des compatriotes et faire cesser un exode qui nous coûte déjà quelques milliards. (1)

Il ne suffit pas, pour réchauffer le chantier, de faire une bonne attisée d'érable sec dans le grand poêle de fonte : il faut encore enfoncer de la mousse dans tous les trous, dans tous les fentes et dans tous les joints par où les engelures peuvent, avec la bise des nuits de janvier, pénétrer dans la cabane.

Que les autorités fédérales et provinciales se liguent donc pour diriger sérieusement vers la

(1) " Un journal de Toronto publiait récemment un article enthousiaste sur les progrès étonnants de la région appelé le " *Nouvel Ontario*." D'après les calculs du confrère, chaque adulte qui va grossir les rangs des habitants de cette région représente un gain de MILLE piastres pour sa province.

(*Le Pionnier*, Montréal, 12 mai 1901.)

On peut se servir de cet aveu pour calculer ce que nous a fait perdre l'exil des quelques millions de Canadiens qui depuis cinquante ans concourent à la prospérité des Etats-Unis et pour reconnaître qu'en adoptant une politique capable d'activer le rapatriement de ces compatriotes ou tout au moins de prévenir de nouveaux départs, nous ferions une transaction auprès de laquelle la vente des droits de coupe ne serait qu'une bagatelle.

forêt les milliers de familles qui croupissent aujourd'hui dans l'indigence les grandes villes ; que ce mouvement bien conduit, en paralysant la concurrence, fasse augmenter le salaire des employés de nos manufactures, et nous verrons bientôt que l'appât d'un gain rémunérateur doublé de l'espérance d'acquérir de bonnes terres constituera la plus belle réclame qui se puisse faire en faveur du Dominion pour attirer de l'étranger des légions de travailleurs.

Les Américains, que je sache, n'ont pas agi d'une autre manière.

En même temps qu'un système de tarifs basé sur les principes d'une protection judicieuse favorisait chez eux la naissance et le développement des industries nationales, des concessions généreuses et sensées peuplaient les solitudes américaines de populations agricoles et la main d'œuvre, doublement précieuse parce qu'elle était rare et parce qu'on la demandait à la fois dans les villes et dans les campagnes, pouvait prétendre à des rémunérations suffisamment alléchantes pour que la population des Etats-Unis put se doubler en vingt ans.

Et j'ajoute que cette espérance d'acquérir rapidement une modeste aisance a fait plus pour nous enlever un million de compatriotes et les transplanter au-delà du 45° degré que n'aurait su faire en d'autres circonstances

moins visiblement avantageuses, toute la littérature, tous les cinématographes et toutes les lanternes magiques dont peut disposer un gouvernement pour faire valoir théoriquement ses territoires à l'étranger.

La façon la plus rationnelle d'affecter les capitaux votés pour fins d'immigration ne consiste donc pas exactement à lancer des agents dans les vieux pays ou dans la Nouvelle Angleterre pour y rassembler des amateurs de voyages économiques, mais bien à concentrer toutes ses forces à faire de la colonisation proprement dite un idéal alléchant au lieu d'en faire un pis-aller décourageant.

C'est, je le répète, une simple question de bascule.

Envisagée de cette façon, la colonisation n'est donc pas une entreprise à laquelle les seules autorités provinciales peuvent et doivent s'intéresser, mais une mission nationale pour laquelle le gouvernement de la nation lui-même ne saurait consentir à de trop onéreux sacrifices.

Et lorsque, au cours de la dernière campagne électorale, il exprimait sa généreuse intention de créer une nouvelle province de Québec dans la province de Québec comme il a déjà créé une nouvelle province d'Ontario dans l'Ontario, sir Wilfrid Laurier traçait exactement les grandes lignes d'un programme qui nous

aurait déjà placés sur le même pied que nos puissants voisins, si, depuis la Confédération, les chefs d'Etat qui se sont succédés à Ottawa avaient compris plus tôt le grand rôle national de la colonisation dans le Dominion et les devoirs qui incombent logiquement de ce chef au gouvernement de la Puissance du Canada.

CONCLUSION

CONCLUSION

Eh bien ! oui, concluons — en regrettant de n'avoir pu souvent dire que la plus petite moitié de notre pensée, mais surtout de n'avoir su qu'ébaucher un travail qui, pour être parachevé, demanderait vingt ans d'études approfondies et vingt volumes plus élaborés que l'humble plaquette où je viens de consigner ce que m'ont appris quelques années de recherches.

Concluons qu'au monde, il n'existe peut-être pas un seul autre pays où la nature ait plus généreusement multiplié ses splendeurs et plus inépuisablement prodigué l'infinie variété de ses richesses — concluons qu'au monde, il n'existe peut-être pas un seul autre pays qui soit plus décourageamment méconnu des populations qui l'habitent non plus qu'un seul autre peuple pour qui les trésors renfermés dans sa propre patrie soient demeurés plus longtemps inaccessibles — concluons surtout qu'en vue de remédier à cette anomalie qui, pour avoir été plus particulièrement signalée dans la province de Québec, n'en subsiste pas moins dans la plupart des provinces du Dominion, deux mesures s'imposent urgemment à la sollicitude de notre patriotisme : l'étude des choses canadiennes et l'union des Canadiens.

Pour l'aimer davantage, il suffit, je le répète, de mieux connaître le Canada et ceux chez qui subsiste la vivifiante espérance de voir le pays s'élever graduellement de triomphe en triomphe pour se placer un jour au rang des grandes nations contemporaines ne peuvent qu'exprimer le désir de voir du même coup la jeunesse canadienne puiser de plus en plus dans un enseignement exclusivement canadien des notions qui feront des générations de l'avenir des générations de Canadiens.

L'ennemi national c'est le cosmopolitisme.

Et nous ne parviendrons à réagir contre cet envahissement qu'en développant au sein de la nation le légitime orgueil de se reconnaître aussi bien douée que les nations les mieux douées des deux continents et par suite, aussi parfaitement autorisée qu'elles le sont elles-mêmes à rechercher à la lumière de la liberté moderne, les bienfaits de la puissance politique, de la grandeur économique et de l'influence sociale.

NOUS D'ABORD ! — car nous ne deviendrons quelque chose qu'en devenant nous-mêmes et nous ne deviendrons nous-mêmes qu'en acquérant, par la constatation de notre valeur, la confiance sans laquelle les aspirations les plus

sublimes des individus et des peuples sont fatalement vouées à tous les découragements qu'enfantent la timidité, la crainte paralysante et le doute abrutisseur.

NOUS D'ABORD! — et j'aime à croire qu'en vulgarisant au sein de nos populations les fastes de notre histoire, en nous familiarisant surtout davantage avec les ressources physiques d'un sol qui demeure encore relativement inviolé, nous aurons adopté le meilleur moyen d'activer, en le justifiant, un patriotisme qui, pour être aujourd'hui magnifiquement vivace au cœur du Canadien, n'en demeure pas moins un sentiment qui tient plutôt du platonisme parce qu'il ne repose encore sur aucune notion positive de notre opulence et de notre grandeur possibles.

Une instruction pratique, c'est-à-dire canadienne, répandue non seulement au sein de nos campagnes agricoles, mais encore et surtout au sein des classes à qui incombe plus naturellement la mission de préparer les voies de l'avenir, voilà donc le premier but qu'il nous faut atteindre et ce n'est qu'au jour où ces études se seront emparées de l'enthousiasme des intelligences que nous pourrons compter sur une politique nationale capable de réagir contre les envahissements où s'absorbent aujourd'hui nos forces vives et nos courages.

Qu'on le sache, en effet, la bonne volonté ne

suffit plus de nos jours à sauvegarder les intérêts d'un pays et l'homme d'état n'est complet que s'il peut asseoir ses spéculations, ses théories et ses convictions sur une érudition positive — car aujourd'hui plus que jamais, au Canada comme partout ailleurs, la candeur de la colombe doit se doubler de la prudence du serpent et les meilleures intentions du monde, la sincérité, la grandeur d'âme et l'esprit de sacrifice ne peuvent concourir à la prospérité d'une nation contemporaine que si ces vertus et ces louables sentiments savent se confondre avec une clairvoyance judicieuse et une parfaite compréhension de la situation.

La politique, comme toutes les autres sciences humaines, doit pouvoir se réduire à la formule $2+2=4$: et on me permettra d'ajouter que, pour y parvenir, il faut être joliment fort en mathématiques.

* * *

Disons-nous donc, nous tous qui prétendons avoir les qualités requises pour tenir le gouvernail et pour orienter la barque nationale vers l'Inconnu, disons-nous bien que, s'il est vrai qu'elle existe réellement, cette supériorité, loin de ne comporter que des prérogatives, des honneurs et des honoraires, nous impose au contraire une mission périlleusement glo-

rieuse et des devoirs auxquels nous ne saurions manquer sans trahison.

Disons-nous bien que les éléments qui manquent au Canada pour s'élever à cent et mille coudées au-dessus de la position qu'il occupe aujourd'hui, ce ne sont pas les travailleurs, ni les aspirations populaires ni les ressources naturelles mais le Savoir qui pressent, l'Expérience qui prévoit et l'Energie qui répare et que chacune des minutes que nous soustrayons illégitimement à l'étude des questions qui peuvent nous aider à grandir notre pays est une injustice dont nous nous rendons coupables envers nous-mêmes, envers la société, l'avenir et l'humanité.

Disons-nous bien que le peuple qui travaille et qui peine est las de réparer de ses labeurs et de ses deniers toutes les balourdises, toutes les gaffes et toutes les bévues qui se sont déjà commises en son nom ; las d'entendre chanter dans son âme de sublimes aspirations auxquelles n'ont jamais répondu que des déceptions brutales et des ironies ; las des bavards qui s'écoutent trop parler pour entendre la voix de la patrie demandant un peu d'amour ; las des don Quichotte du husting qui n'ont jamais ferrailé qu'en face d'inoffensifs moulins à vent ; las des sans-culottes de serres chaudes qui, après avoir juré de se dévouer jusqu'à l'héroïsme pour les meurtris de la société n'ont jamais

eu d'autre idéal que celui de s'attacher aux grêgues d'un millionnaire comme des chenilles aux rameaux d'un pommier ; las de ces démocrates en gants pâles qui, après avoir invité mielleusement les humbles à manger résigné-ment le pain noir que leur sert la fortune, s'en vont, en joyeuses bandes, se raturer de caviar, de darnes de saumon, de bouquets de langues glacées, de cêpes à la bordelaise et de fraises au kirsh ; las des patriotes de cavalcades qui hurlent une cantate à la liberté radieuse en tendant le col au carcan des esclaves ; las des sauveurs en carton qui, après avoir serré à pleines périphrases des mains durcies par le cal du labeur, se feront tantôt les défenseurs intrépidement intéressés du premier maroufle dont l'astuce aura profané les droits les plus rudimentaires des travailleurs.

Oui, disons-nous le bien, le peuple est rassasié jusqu'à la rancœur de toutes ces hypocrisies, de toutes ces grimaces, de toutes ces mascarades ; de tous ces lâchages, de tous ces tartufismes, de toutes ces incapacités lourdes, de toutes ces prétentions ignorantes — car il constate qu'il paie bien cher les paroles creuses dont on le gave périodiquement et se dit que si ses pseudo-libérateurs avaient eu toute la générosité qu'ils se sont décernée, tout le désintéressement qu'ils ont proclamé, tout le savoir qu'ils ont affiché,

toute l'énergie que laissait présager la puissance de leurs poumons, bien des misères qui ont été souffertes auraient pu s'éviter facilement et bien des avanies subies auraient pu se réparer glorieusement.

C'est donc à ceux qui réellement ont à cœur de s'acquitter de la dette que tout homme en naissant contracte entre sa patrie qu'il revient de bien comprendre cet état d'âme national et c'est en sacrifiant quelques heures de nos loisirs à nous familiariser davantage avec les petits et les humbles, c'est en nous *recanadiennisant* et en secouant avec fierté la livrée que le cosmopolitisme cherche à nous jeter sur les épaules que nous nous acquitterons.

Le reste n'est que du bluff.

* * *

Mais il ne suffit pas d'aspirer à ce premier idéal et de cette formation des intelligences par le savoir doit, comme corolaire logique, découler l'union de tous les Canadiens en un parti purement canadien, c'est-à-dire sans autre aspiration que celle de promouvoir loyalement l'agriculture, le commerce et les industries du Dominion et de déjouer les projets du capitalisme antinational, quelque soit l'origine de ce capitalisme—ou son nom.

NOUS D'ABORD !

Ce mot-programme, qui fait délibérément abstraction des questions épineuses et secondaires est assez vaste pour rallier toutes les bonnes volontés de la Puissance et peut, en laissant à chacun de nous ses aspirations et ses espérances, tout aussi bien convenir aux Canadiens des provinces maritimes, de Québec et d'Ontario qu'aux compatriotes de Terre-Neuve, dont l'entrée dans l'Union fédérale sera, je n'en doute pas, fêtée comme le retour d'un frère.

Il ne s'agit donc plus ici d'une politique de clochers, de couleurs ou de boutiques : il s'agit de revendiquer, pour le Dominion, pour son peuple, ses ouvriers, ses cultivateurs, ses industriels et ses négociants, la jouissance effective des franchises, des prérogatives et des libertés contenues en principe dans la constitution de 1867 et de permettre aux légitimes ambitions du peuple canadien de se déployer dans toute leur puissante envergure.

* * *

Et c'est en songeant à ce but alléchant qu'au cours des études qui précèdent, je me suis permis, avec une impartialité dont je méprise d'avance les conséquences qui pourraient m'atteindre personnellement, d'exprimer sans détours mon opinion sur les hommes et les choses de la politique canadienne.

Libéraux et conservateurs se valent à mes yeux et si les uns et les autres ont déjà concouru pour une large part à faire avancer la patrie vers le progrès, j'en attribue le mérite à leur patriotisme plutôt qu'à leurs couleurs politiques parce que j'ai crû voir que les bévues passées furent exactement commises aux époques où les questions de parti l'ont emporté sur les questions nationales.

Les hommes d'état dont se glorifie notre histoire furent grands non parce qu'ils furent bleus ou rouges, tories ou grits, mais parce qu'ils surent demeurer canadiens plus encore que libéraux ou conservateurs : la partisanerie, loin de leur être un tremplin leur fut d'habitude un obstacle et leur mérite consiste exactement à s'être faits assez forts pour surmonter l'obstacle.

Espérons que l'exemple sera fructueux.

Il serait, en effet, essentiellement désirable de voir se fusionner en un tout homogène les aspirations de ceux qui, libéraux ou conservateurs, sentent vibrer en leur cœur la noble fierté d'être Canadiens avant tout — et je m'attarde à croire qu'au jour où se réalisera cette coalition, les bonnes volontés, surprises elles-mêmes de n'avoir jamais eu qu'un même amour et d'aspirer au même idéal, seront si puissamment nombreuses que les quelques pêcheurs en eau trouble et semeurs de zizanie dont s'agrè-

mentent encore aujourd'hui les états-majors de tous les partis se verront à jamais refoulés dans le mutisme ténébreux duquel les passions politiques les avaient momentanément fait surgir.

Il serait surtout désirable de voir ces bonnes volontés reconnaître que la véritable force d'une nation réside moins dans le triomphe d'une bannière sur une autre que dans le bonheur du peuple proprement dit et se grouper en une synthèse féconde pour faire fleurir dans nos provinces les entreprises agricoles et les industries qui sont les plus susceptibles de nationaliser le bien-être au sein de nos populations canadiennes.

La chose, au reste, est facile : pour la réaliser il suffit de bien connaître le peuple, car il suffit de le connaître pour l'aimer et la sympathie trouve toujours dans les ressources de son cœur, les moyens de le manifester d'une façon pratique.

Les travailleurs du Dominion — ouvriers ou défricheurs, paysans ou patrons — ne veulent pas d'aumônes : ils veulent vivre comme des hommes en gagnant fièrement leur vie comme des hommes et c'est à ceux qui sont investis du pouvoir de faire ou de défaire nos lois économiques qu'il incombe de répondre à ces aspirations populaires.

* * *

Mais ce programme lui-même ne pourra se

réaliser qu'au jour où cesseront de se manifester les rivalités, les méfiances réciproques, les jalousies et les haines stupides auxquelles le capitalisme exotique doit le plus gros de ses succès et de ses conquêtes dans le Dominion.

Nous serons donc des artisans de notre propre grandeur ou de notre propre infortune et c'est pourquoi j'espère en l'avenir du Canada, car, s'il est vrai que les malentendus les plus injustifiables ont jusqu'ici retardé cet harmonieux groupement des énergies nationales, il est aussi vrai que ces malentendus proviennent moins de la nation proprement dite que de la politique elle-même—et non pas de cette politique loyale, généreuse et prudente qui sait se dévouer pour une cause, mais bien de cette politique de contrebande qui s'affuble de toutes les dépouilles pour en voiler son impudence et qui souille toutes les affections, toutes les délicatesses, toutes les croyances et toutes les traditions sans avoir jamais su comprendre ce que peut être une croyance, une délicatesse, un amour ou un souvenir.

Enguirlandée de noms anglais, écossais, irlandais ou français, elle ignore le bon sens de l'Anglais, la droiture de l'Écossais, la franchise de l'Irlandais et la générosité du Français : elle est la bâtarde de toutes les races et la parasite de toutes les affections qui mettent un peu d'azur dans le terne de nos tristesses.

Loyauté, patriotisme et philanthropie sont autant de mensonges sur ses lèvres, et du jour où les dollars l'appelleront sous une autre bannière, du jour où la trahison pourra se résumer à ses yeux en question de *business*, elle dira cyniquement que le drapeau d'un pays n'est qu'un *commercial asset* ou s'esquivera sournoisement en murmurant : Après moi le déluge ! — Nous la connaissons, car nous l'avons déjà vu travailler.

Et c'est cette prostituée de la liberté constitutionnelle qui, depuis un siècle déjà, s'efforce d'exploiter à son profit les préjugés qui nous séparent encore et qui font de nous trois ou quatre tronçons de peuples alors que tout nous invite à n'être plus que le Canada.

Mais le grand rêve économique de toutes les provinces est trop le même, aujourd'hui pour que le but ne soit pas aussi le même et l'harmonie ne peut que s'approcher chaque jour davantage des compatriotes que tout invite à se regarder comme des collaborateurs.

La haine tue mais n'a jamais conduit à la vie.

Or la Puissance canadienne aspire à la vie de toute la hardiesse de sa jeunesse vigoureuse et puisera dans le pressentiment de ses grandeurs à venir la vaillance de broyer les entraves qui la retiennent encore dans les angoisses de la méfiance, du doute et de l'incertitude.

La haine tue mais n'a jamais conduit à la vie.

Or l'humanité nouvelle s'achemine vers la vie par la réalisation d'un idéal splendide comme elle-même, et chacun pressent peut-être que le Canada ne sera pas un simple témoin de cette évolution libératrice : car son territoire immense, ses inépuisables richesses, les qualités physiques et morales de son peuple, les merveilles que demain lui révélera, la pureté de son passé historique le préparent tout naturellement pour un apostolat magnifique et lorsque, lassés d'un militarisme qui les courbe sous un joug de misère, les nations voudront, au lendemain d'un fratricide épouvantable mais suprême, réaliser à jamais leur projet de désarmement universel, le Canada sera peut-être en demeure de donner au monde d'assez solides garanties d'intelligence, de puissance et d'impartialité pour s'offrir comme le médiateur naturel entre les différentes nations de l'univers.

Et lorsque récemment, la rumeur prêtait au gouvernement de la Grande-Bretagne l'intention de confier au premier ministre du Canada la mission de régler par arbitrage les questions qui ensanglantent encore aujourd'hui les solitudes dorées du Transvaal, j'ai cru voir, dans ce bruit de la rue, quelque chose de plus grandiose que le rêve banal d'un journaliste joyeux.

Le Canada libre, puissant dans une paix fé-

